

PLANOKE (JULIEN, Gabriel, CORNIL), né le 29 janvier 1886 à Saint-Sylvestre-Cappel (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Gabriel Plancke, imprimeur bien connu dans la région du Nord, était déjà membre du Conseil général lorsque à 50 ans il se présenta aux élections du 26 avril 1936.

Au premier tour, recueillant 4 831 suffrages sur 16 101 inscrits et 14 433 votants, il fut précédé de plus de 2 000 voix par René Faure. Il devançait néanmoins deux autres candidats, MM. Patrel, 2 739 voix. et Muller, 185 seulement. C'est grâce au report des voix de M. Patrel qu'il l'emporta au second tour, le 3 mai, avec 7 263 suffrages contre 7 147 à son adversaire, René Faure.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche indépendante et fut nommé membre de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des douanes et conventions commerciales. A partir de 1938, il siégea à la commission de l'agriculture et également à celle des comptes et des économies.

Son activité parlementaire fut essentiellement marquée par l'intérêt qu'il prit aux problèmes des fermiers et des commerçants et artisans.

En faveur des fermiers, il se signala par le dépôt d'une proposition de résolution sur la propriété culturale et tendant à éviter les évictions de fermiers, et par le dépôt et la défense d'un amendement visant au moins à faire verser de substantielles indemnités d'éviction. Rapporteur d'un texte relatif à la création de l'Office du blé, il prit fréquemment la parole au cours de la discussion et soutint plusieurs amendements. Il intervint par ailleurs, à de nombreuses reprises, en faveur de la révision des baux à ferme et également de celle des baux commerciaux.

En effet, la situation des artisans et des commerçants l'occupant également beaucoup, il signa six rapports ou avis relatifs à la fiscalité qui les frappait et à l'aménagement de leur dette, et un rapport concernant la réforme fiscale de façon plus générale. Ces préoccupations l'ameneront fatalement à s'intéresser à l'organisation du ministère du Commerce ; il rapporta un texte traitant de cette question et aborda encore ce problème au cours de la discussion du budget de 1938.

Il ne peut prendre part, le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy.

PLANTEAU (FRANÇOIS, EDOUARD), né le 8 janvier 1836 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 4 mai 1906 à Paris (2^e).

Député de la Haute-Vienne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 2.)

S'étant prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, Planseau ne se représenta pas aux élections de 1889. Il reprit ses travaux de traducteur assermenté et mourut le 4 mai 1906, à Paris, à l'âge de 70 ans.

PLARD (RENÉ), né le 23 décembre 1888 à Nevers (Nièvre).

Député de l'Aube de 1932 à 1942.

René Plard, après de solides études juridiques, embrasse la profession d'avocat. De bonne heure il se sent attiré par les affaires publiques et est élu par ses concitoyens conseiller général du premier canton de Troyes. En cette qualité, il sollicite de nouveau leurs suffrages lors des élections législatives de 1928. Au second tour, il est battu de justesse par Boisseau, fabricant de bonneterie, par 8 169 voix contre 7 282.

A l'approche des élections de 1932, il est désigné, à l'unanimité, comme candidat par la conférence départementale du parti communiste. Il triomphe cette fois de son adversaire, le député sortant, au second tour, par 9 701 voix contre 6 122. Ayant été porté à la première magistrature de Troyes, il est réélu député en 1936, au second tour, par 9 657 voix contre 6 230 à Blanchard.

Inscrit d'abord au groupe d'unité ouvrière, puis au parti de l'unité prolétarienne (entente socialo-communiste), il s'applique à garder une certaine indépendance, se déclarant « en désaccord avec les méthodes administratives mécaniques de la direction du parti qui veut méconnaître la volonté de la base ». Appelé à siéger dans différentes commissions (finances, P.T.T., administration générale), il y déploie une grande activité. En séance publique, il intervient aussi à maintes reprises : son ardeur se dépense de préférence dans la lutte pour la défense des libertés républicaines.

Partisan déterminé de la revalorisation des prix des produits de la terre et de la restauration du pouvoir d'achat, il préconise la création d'un office national des céréales, la lutte contre la spéculation ainsi que la réduction du prix des fromages et celle des marges bénéficiaires excessives.

Très attaché au principe de la démocratisation de l'enseignement, il propose l'augmentation des crédits de l'éducation nationale. Soucieux d'assurer une juste répartition des charges fiscales et de défendre l'épargne, il suggère la création d'une carte d'identité fiscale. L'institution du contrôle des changes et une réglementation sévère de l'activité bancaire.

Considérant le chômage comme le pire des maux qui puisse atteindre la classe ouvrière, il souhaite l'exécution de grands travaux d'utilité publique en vue de réaliser le plein emploi, condition de la prospérité générale.

Enfin, étendant à toutes les parties de la Nation sa sollicitude pour les humbles, il réclame dès 1936 la constitution d'une commission d'enquête sur la situation dans les territoires français d'outre-mer.

Le 10 juillet 1940, René Plard ne put prendre part au Congrès de Vichy.

PLAZANET (CHARLES, THÉOPHILE, baron de), né le 15 avril 1821 à Paris, mort le 26 mai 1892 à Paris (8^e).

*Député de la Mayenne
de 1885 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p 3)

Réélu en 1889 avec 5.937 voix contre 4.944 à Robert, son seul adversaire, le colonel de Plazanet fut à nouveau membre de nombreuses commissions. Celle de l'armée retint particulièrement son attention : ainsi rédigea-t-il le rapport sur la proposition de loi de Barbe tendant à modifier la loi du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée, un autre sur une nouvelle proposition du même auteur et concernant les envois en disponibilité après un an de service, un troisième sur une proposition de loi de Lucien Millevoye tendant à accorder à tout officier le droit de demander la formation d'un conseil d'enquête pour toute affaire où son honneur est mis en cause. Il intervint en faveur d'un projet de loi portant modification de la composition des conseils de guerre permanents. Il participa aussi à la discussion des projets de budget en 1890 et 1891.

Charles de Plazanet mourut le 26 mai 1892, à l'âge de 71 ans.

PLET (ERNEST), né le 8 avril 1864 à Viesly (Nord), mort le 24 mai 1929 à Grasse (Alpes-Maritimes).

Député du Nord de 1919 à 1928.

Ouvrier tisseur, puis tulliste en dentelles et commerçant chapelier, il fonda à Caudry, avec son ami Fievet, ancien député, le syndicat des ouvriers tullistes en dentelles et anima de nombreuses organisations ouvrières. Il collabore d'autre part au journal socialiste *L'Action du Cambrésis*.

Parallèlement à cette action syndicale, Ernest Plet s'intéresse à la politique locale. Il est élu conseiller municipal de Caudry en 1892, devient adjoint au maire en 1900 et maire en 1912 ; il le restera jusqu'en 1919. Il est par ailleurs conseiller général du canton de Clary de 1910 à 1922.

Pendant la grande guerre, alors que les Allemands occupent le Nord, il est

plusieurs fois emprisonné. L'autorité allemande le révoque même de son mandat de maire pour son refus d'obtempérer aux exigences de l'ennemi et il est envoyé en captivité en Allemagne, à Holzminden. Cette conduite lui vaudra une citation à l'ordre de la Nation.

Aux élections de 1914, Ernest Plet avait déjà tenté de ravir son siège de la 2^e circonscription de Cambrai à Albert Seydoux. Il n'avait échoué que de peu, obtenant 10.998 voix contre 11.625 à son adversaire.

Le scrutin de liste lui est plus favorable. Aux élections du 16 novembre 1919, il est élu au quotient électoral sur la liste du parti socialiste, où figure Jules Guesde, et qui enlève dix des vingt-trois sièges attribués au département.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission du commerce et de l'industrie.

Il défend les intérêts des ouvriers et des populations sinistrées du Nord dans ses interventions lors des discussions budgétaires et dépose une proposition de loi tendant à faire bénéficier de la loi sur les accidents du travail les ouvriers qui ont été contraints de travailler pour l'ennemi.

Aux élections du 11 mai 1924, il est réélu, mais cette fois à la plus forte moyenne, sur la liste du parti socialiste S.F.I.O., qui obtient onze sièges sur les vingt-quatre du département.

Dans son groupe comme à la commission du commerce et de l'industrie, il reste fidèle à ses idées, mais son activité législative est réduite. Il dépose, en 1928, une proposition relative aux baux à ferme.

Il se représente aux élections d'avril 1928. Mais le retour au scrutin d'arrondissement ne lui est pas favorable. Dans la 2^e circonscription de Cambrai, il obtient 9.279 voix contre 11.076 à Maurice Deligne, son adversaire de droite, qui soutient la politique de Raymond Poincaré.

Ernest Plet décède à Grasse, le 24 mai 1929.

PLICHON (JEAN, IGNACE, ALEXIS, WINOC), né le 14 juin 1863 à Bailleul (Nord), mort le 22 septembre 1936 à Oxelaere (Nord).

Député du Nord de 1889 à 1920.

Sénateur du Nord de 1920 à 1924.

Député du Nord de 1924 à 1936.

Issu d'une famille bourgeoise établie de longue date dans la Flandre-Maritime, dont le berceau était la petite localité de Bailleul, Jean Plichon devait servir fidèlement sa petite patrie sous la III^e République comme son père la

servit sous la monarchie, le Second Empire et les débuts de la République. En effet, Ignace Plichon, son père, fut député du Nord en 1846, puis de 1857 à 1870, ministre des Travaux publics dans le cabinet Emile Ollivier (1870), siégea au centre droit de l'Assemblée nationale et fut un des partisans du duc de Broglie.

Après ses études secondaires, Jean Plichon est admis à l'Ecole des arts et manufactures de Paris d'où il sort en 1886, en troisième rang il devient alors ingénieur des mines à Béthune.

Deux ans plus tard, son père décède. Son fils n'a aucune difficulté à prendre sa succession politique. Dès 1888, il le remplace au Conseil général du Nord, élu par l'un des cantons de sa ville natale. Aux élections législatives du 22 septembre 1889, il se présente dans la 2^e circonscription d'Hazebrouck comme candidat monarchiste et est élu, au premier tour, par 7.721 voix contre 2.511 à Delassus, républicain.

A la Chambre, il prit place sur les bancs de la droite mais se rallia bientôt à la République. Ingénieur, très au fait des problèmes industriels, financiers et agricoles, il devait devenir membre de conseils d'administration de nombreuses affaires industrielles ou bancaires (Kali Sainte-Thérèse, Forges de Denain-Anzin, Mines de Béthune, Crédit Industriel et Commercial, Banque Scalbert, Compagnie électrique du Nord-Ouest, etc...). Sa compétence en fit l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre pour les affaires économiques et financières.

Il soutint durant toute sa carrière parlementaire la thèse protectionniste, intervenant ou rapportant sur tous les projets douaniers. Il prit notamment une part importante aux travaux de la commission Méline en 1892 qui fit voter les droits protecteurs sur le blé. Après la guerre, sa position reste aussi ferme : en 1922, il présente un rapport sur la situation économique mondiale où il prône la nécessité de ménager à la production française la possibilité d'être à l'abri de la concurrence étrangère. C'est avec courage qu'il participa aux discussions concernant la religion et l'Eglise notamment à l'époque de la loi de séparation, de la dénonciation du Concordat et de la persécution des congrégations.

La constance de ses vues économiques se manifesta de mandat en mandat car il ne cessa d'être réélu :

En 1893, par 7.781 voix contre 3.528 à Biebuyck, républicain. Au cours de cette législature, il est élu secrétaire de la Chambre (1894 et 1895) ; en 1898, par 9.169 voix contre 748 au socialiste Deschœder ; en 1902, par 10.036 voix contre 764 à Vanderputte, socialiste collectiviste. Plichon s'inscrit au groupe agricole et au groupe des républicains indépendants ; en 1906, par 9.451 voix contre 1.507 à Vanderchooten ; en 1910, par 8.451 voix contre 2.440 au même ; en 1914, par 7.339 voix contre 2.829 à Vanderchooten. Réélu le 19 novembre 1929 sur la liste d'union nationale républicaine avec 91.456 voix sur 374.022 votants, il démissionne en 1920 pour se faire élire sénateur du

Nord, le 11 janvier 1920. Malgré sa notoriété, il ne recueille que 1.436 voix sur 2.508 votants. C'est peut-être ce qui le décida, quatre ans plus tard, à renoncer à son mandat de sénateur pour se faire élire à nouveau député le 11 mai 1924 sur la liste d'entente républicaine démocratique qui recueille 104.225 voix. Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Dès lors il ne quittera plus le Palais Bourbon où son siège lui est confirmé par ses concitoyens les 22 avril 1928 et 8 mai 1932 au second tour par 5.648 voix contre 5.275 à Biebuyck. A partir de cette date il siégea au groupe républicain et socialiste.

Dans l'une et l'autre assemblée ses centres d'intérêt demeurent les mêmes. Malgré son âge — il a 51 ans en 1914 — il prend part à la guerre, y gagne la Légion d'honneur et la Croix de guerre et la termine avec le grade de lieutenant-colonel, titre dont il fera désormais précéder son nom.

Représentant d'une région sinistrée et envahie — Bailleul a beaucoup souffert — il interviendra souvent, notamment au Sénat, en faveur des départements dévastés. Officier de réserve, il est un membre influent de la commission de l'armée où sa participation à l'élaboration des grandes lois militaires fut importante. Il étudia aussi les problèmes sociaux et intervint dans les discussions sur les projets de loi sur les retraites ouvrières et les assurances sociales.

Après les élections de 1932, sa santé se dégrade et à partir de 1933 il ne peut plus faire que de courtes apparitions dans les couloirs du Palais Bourbon. Il meurt, âgé de 73 ans, le 22 septembre 1936, à Orléans, où il résidait depuis 1918, sa maison de Bailleul ayant été détruite pendant la guerre. A sa place, siégeait déjà à la Chambre son neveu, Jean-Pierre Plichon.

PLICHON (JEAN-PIERRE, IGNACE, IL-DEFONSE, LOUIS), né le 13 mars 1907 à Paris.

Député du Nord de 1936 à 1942.

Bien que né à Paris, Jean-Pierre Plichon était originaire du Nord. Elève de l'Ecole centrale, ingénieur des arts et manufactures, il s'installe à Bailleul et exerce le métier d'industriel. Mais le démon de la politique ne tarde guère à le tourmenter. Agé de 29 ans il brigue aux élections de 1936 dans la 2^e circonscription d'Hazebrouck, le siège qu'avait occupé depuis 1889 le lieutenant-colonel Jean Plichon, son oncle.

Revendiquant pour le nom qu'il porte « l'honneur d'avoir été celui de deux députés du Nord », il se présente comme candidat d'union républicaine et de défense de la famille, la protection du commerce et de l'industrie et réclame pour les agriculteurs des prix élevés et l'organisation de la profession

Le 26 avril il arrive en tête avec 3.273 voix contre 2.337 à Darou son suivant immédiat. Les suffrages des autres votants, (10.836 sur 12.128 inscrits) se répartissent entre plusieurs candidats : il y a ballottage. Mais le 3 mai il l'emporte nettement avec 5.722 voix contre 3.370 à Darou ; à lui seul Jean-Pierre Plichon a remporté plus de suffrages que tous ses adversaires réunis.

A la Chambre il siège parmi les républicains indépendants et d'action sociale ; il appartient aux commissions de l'aéronautique et de la législation civile et criminelle.

Très vite il fait preuve d'une grande activité orientée, pour une large part, vers les préoccupations directes de ses électeurs.

Il aborde ainsi les problèmes fiscaux par la question des octrois et celle de l'imposition des fonds d'Etat. Il dépose une proposition en faveur des sinistrés victimes des inondations dans le Nord et une autre relative au curage des cours d'eau. Il cherche à encourager la construction individuelle mais s'oppose à la « révision excessive des loyers ». Pour lutter contre la crise et le chômage il suggère de grands travaux ruraux, l'organisation du marché du charbon ; il s'intéresse au fonds de compensation des fleurs et plantes à parfum et s'efforce à plusieurs reprises de faire relever les droits de douane sur le houblon. Les questions agricoles et rurales sont d'ailleurs tout particulièrement l'objet de sa sollicitude : il intervient au sujet de l'exercice de la médecine vétérinaire, du statut du métayage, de la propriété culturale, de l'office du bié.

La réforme électorale ne le laisse pas indifférent et il se déclare en faveur de la représentation proportionnelle et du panachage des listes.

A la veille de la guerre, le 17 janvier 1939, interpellant le gouvernement sur la politique étrangère, il s'inquiète de la menace que les mouvements flaminiants de Belgique, soutenus par l'Allemagne nazie, font peser sur l'amitié franco-belge et réclame, dans la perspective d'une éventuelle invasion allemande par la Belgique, l'achèvement des fortifications de la frontière du Nord et du canal Lille-Dunkerque.

En cette année 1939, marquée par le cent cinquantième anniversaire de la Révolution de 1789, il se signale encore par un contre-projet tendant à la création d'une escadrille d'avions de chasse portant le nom des fondateurs de la République.

Agé de 32 ans à la déclaration de guerre il déploie aussitôt un grand zèle patriotique. Il intervient au sujet du moratoire fiscal en faveur des mobilisés, dépose deux rapports relatifs à l'atteinte à l'intégrité du territoire et à la répression de l'espionnage, et propose d'exclure de la Chambre des députés les membres du parti communiste dissous. Enfin, le 11 janvier 1940, il demande à interpellier le gouvernement sur l'organisation des départements de la frontière du Nord.

Le 10 juillet il vota au congrès de Vichy la demande de pouvoirs constituants formulée par le maréchal Pétain.

PLISSONNIER (SIMON), né le 12 avril 1847 à Loisy (Saône-et-Loire), mort le 5 octobre 1931 à Primarette (Isère).

Député de l'Isère de 1893 à 1898 et de 1902 à 1924.

Après de brillantes études, Simon Plissonnier sortit major de l'Ecole des arts-et-métiers d'Aix Propriétaire, agriculteur, pionnier de la modernisation, au moment de son entrée dans la vie politique il dirige une des plus importantes fabriques françaises d'instruments agricoles, — on dira plus tard de machines agricoles — à Lyon.

Il est déjà conseiller général quand il se fait élire député de l'Isère en 1893, prenant son siège au député sortant Lombard, républicain, par 7.934 voix contre 7.725. Il s'inscrit au groupe républicain radical mais pendant cette législature, son activité ne fut pas considérable. A en juger par les congés renouvelés que lui accorde la Chambre, on peut supposer que des raisons de santé ne lui ont pas permis de donner sa mesure. C'est sans doute ce qui explique qu'il est battu en 1898 par son concurrent, Meyer, républicain, par 8.456 voix contre 7.725.

Mais il prend sa revanche le 27 avril 1902 en battant le député sortant avec près de 4.000 voix d'avance (10.128 contre 6.260). Désormais il conservera son siège sans difficulté jusqu'au renversement de majorité de 1924. Le 6 mai 1906, il bat Normand, agriculteur lui aussi, républicain progressiste par 9.163 voix contre 5.596 ; le 24 avril 1910, il recueille au premier tour 10.673 voix contre 54 à Figuet sur 13.596 votants ; le 26 avril 1914, il l'emporte par 9.427 voix sur 13.255 votants ; le 16 novembre 1919, dernière victoire, sa liste obtient 33.606 voix.

Passionné par la terre, Plissonnier est une personnalité du monde agricole. En 1902, il est nommé membre du conseil supérieur agricole. Tout au long de sa carrière, son activité parlementaire sera consacrée à la défense et au progrès de la paysannerie. Comme intervenant ou comme rapporteur de la commission de l'agriculture, il n'est pas un sujet — de l'affouage aux bouilleurs de cru, des haras aux coopératives, de l'enseignement agricole à la protection douanière, et bien sûr toujours le machinisme agricole — évoqué par la Chambre qui ne soit occasion de propos écoutés de sa part. Il multiplie les observations sur les crédits budgétaires et s'intéresse également aux questions de transports et à la laïcité.

La législature de 1910 le voit devenir vice-président du Conseil général de l'Isère et vice-président du comité central de la culture mécanique, tant sa carrière professionnelle et sa carrière politique sont imbriquées.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole et officier du Nichan Iftikhar.

PLOUZANÉ (EDOUARD, FRANÇOIS), né le 27 décembre 1859 à Brest (Finistère), mort le 11 octobre 1920 à Brest.

Député du Finistère de 1910 à 1914.

Edouard Plouzané naquit dans une famille modeste. Son père était menuisier au port de Brest-Recouvrance. Après ses études secondaires, il s'orienta vers la médecine, métier qu'il exercera tout d'abord dans le cadre de la marine nationale où il deviendra médecin principal.

Il s'installe ensuite à Pont-l'Abbé et se dirige alors vers la politique. Conseiller général de ce canton, il se présente aux élections de 1910, dans la 2^e circonscription de Quimper, comme républicain radical, défenseur de l'école laïque et partisan de l'impôt sur le revenu qui ne doit être « ni vexatoire, ni inquisitorial ». Soucieux des intérêts de sa région, il préconise l'extension des chemins de fer départementaux, souhaite faire de Brest un grand port transatlantique et, pour favoriser l'écoulement de la pêche, demande que les « conserves de poisson entrent en plus grande proportion dans la nourriture du soldat ».

Il est élu au premier tour par 6.055 voix sur 10.910 votants contre 4.661 voix à son adversaire immédiat de Servigny. À la Chambre des députés, il fait partie de la gauche radicale.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il continue à s'intéresser particulièrement aux problèmes de la marine. Il dépose une proposition de loi portant augmentation des cadres du service de santé de la marine ainsi que de nombreux amendements lors de la discussion des budgets de la marine de 1911 et 1912. Il ne se représente pas aux élections de 1914.

Au début de la guerre de 1914 il est mobilisé sur le front belge. Puis, le 27 mars 1915, il est nommé sous-préfet de Pithiviers, pour la durée de la guerre, en remplacement d'un fonctionnaire appelé sous les drapeaux. Il exerce ces fonctions jusqu'au 14 février 1919, puis revient dans sa ville natale où il devait mourir peu de temps après âgé de 61 ans.

Edouard Plouzané était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

POCHON (JOSEPH, MARIE, ALEXANDRE), né le 7 juin 1840 à Marboz (Ain), mort le 13 septembre 1908 à Marboz.

Député de l'Ain de 1883 à 1901.

Sénateur de l'Ain de 1901 à 1908.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. V, p. 7)

En 1889 Alexandre Pochon, propriétaire dans la région de Bourg-en-Bresse, est réélu à la Chambre des députés, au premier tour de scrutin, par 9.053 voix contre 4.513 à son adversaire boulangiste, Grant de Vaux. Il continue de s'y distinguer par ses opinions résolument républicaines et laïques, siège à l'extrême-gauche et vote pour les poursuites contre le général Boulanger.

Son mandat lui est renouvelé le 20 août 1893, par 941 voix, puis à nouveau le 8 mai 1899, par 8.943 voix contre 4.985 à Piquet, ancien gouverneur de l'Indochine, républicain également et candidat de Méline et Barthou.

Il fait partie, à la Chambre, des grandes commissions des chemins de fer, puis est nommé membre de l'importante commission d'enquête sur l'enseignement secondaire.

En 1901 Morellet, sénateur de l'Ain, démissionne pour poursuivre à Poitiers sa carrière dans la magistrature. Alexandre Pochon présente avec succès sa candidature aux élections partielles qui suivent cette démission. Il est élu par 554 voix contre 1.964 à Philippon et 137 au docteur Hudelet, sur 882 votants. Il est réélu aux élections sénatoriales du 4 janvier 1903, où il obtient 705 voix sur 883 votants.

Au Sénat il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, et ses votes reflètent fidèlement son appartenance politique. C'est ainsi qu'il soutient les cabinets Combes et Rouvier. Il est membre de la commission de l'enseignement, de la commission d'abrogation de la loi Falloux, et de bien d'autres commissions.

Quoiqu'il prenne la parole lors de la discussion du budget de 1904 au sujet du corps des vétérinaires de l'armée, ses préférences vont aux questions relatives à l'agriculture, à la justice et à l'instruction. Il présente au nom de ses administrés de nombreuses pétitions touchant ces trois domaines.

Alexandre Pochon meurt le 13 septembre 1908, dans sa propriété de Marboz, à l'âge de 68 ans, au terme de vingt-cinq années de vie parlementaire.

POILLOT (JULES), né le 9 septembre 1864 à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

Député de la Côte-d'Or de 1928 à 1936.

Jules Poillot fait ses études de médecine, mais il est attiré par la politique et, en 1928, alors qu'il est déjà conseiller général et maire de Montbard, il se présente aux élections législatives, dans la circonscription de Semur. Les élections se déroulent au scrutin uninominal. Il est élu au second tour, le 28 avril, par 10.280 voix (sur 21.295 inscrits et 18 037 votants) contre Guillot (2.804 voix), Charles (2.749 voix) et Mougeard (2.701 voix).

Jules Poillot s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Durant la législature, il est membre de la commission de l'hygiène, de la commission du travail et de la commission des travaux publics et des moyens de communication. Il s'intéresse beaucoup à l'inspection médicale dans les écoles, au versement d'allocations aux familles, à la politique sociale dans son ensemble. C'est ainsi qu'il désire la paix sociale par la solidarité et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise. Il souhaite également le développement de la Société des Nations.

Réélu le 8 mai 1932, au second tour, il recueille 9.929 suffrages, alors que son adversaire principal Guillot, n'en obtient que 6.924. Il s'est alors présenté comme candidat républicain radical. Son programme consiste à sauvegarder la monnaie par des économies, c'est-à-dire en réduisant les gros traitements, en diminuant l'indemnité parlementaire, en augmentant l'impôt sur les traitements moyens, en réduisant le nombre de fonctionnaires, de sénateurs et de députés. Il réclame également une réforme de la fiscalité, des crédits pour l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

Jules Poillot se déclare partisan de la paix et du désarmement. De 1932 à 1936, il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales (il dépose un rapport tendant à encourager les familles nombreuses), de la commission de l'hygiène et de la commission des comptes définitifs et des économies. Il sera également membre du comité consultatif des assurances contre les accidents du travail et de la commission supérieure des maladies professionnelles.

Il ne se représentera pas aux élections de 1936.

POINCARÉ (RAYMOND, NICOLAS, LANDRY), né le 20 août 1860 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 15 octobre 1934 à Paris

Député de la Meuse de 1887 à 1903

Sénateur de la Meuse de 1920 à 1934

Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes du 4 avril au 3 décembre 1893.

Ministre des Finances du 30 mai au 1^{er} juillet 1894.

Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes du 26 janvier au 1^{er} novembre 1895.

Ministre des Finances du 14 mars au 25 octobre 1906

Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913

Président de la République de 1913 à 1920

Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924

Président du Conseil et Ministre des Finances du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928.

Président du Conseil du 11 novembre 1928 au 29 juillet 1929

Raymond Poincaré naquit en 1860 à Bar-le-Duc au sein d'une famille d'excellente bourgeoisie lorraine, féconde en hommes de haute valeur, dont son cousin germain, Henri Poincaré, mathématicien de génie, a contribué avec lui à illustrer le nom.

Antony Poincaré, son père, ancien élève de l'École polytechnique, était ingénieur des Ponts et Chaussées et devint plus tard inspecteur général de l'Hydraulique.

Tout enfant le jeune lorrain fut témoin de la défaite de 1870 et en resta marqué comme ceux de sa génération d'un ardent patriotisme. Excellent élève au lycée de Bar-le-Duc puis à Paris où il passa brillamment son baccalauréat après une année au lycée Louis-le-Grand, il opta par goût de la rigueur mais sans passion pour les études juridiques. A 20 ans il obtenait sans difficulté sa licence de droit et sa licence ès lettres et décidait de se consacrer au barreau de Paris tout en préparant sa thèse. Admis à la conférence des avocats avec le titre de premier secrétaire, il y prononça un éloge de Dufaure très remarqué par ses collègues. C'est à cette époque qu'il fit son apprentissage de juriste rigoureux en étudiant les dossiers de Maître Du Buit, l'un des avocats d'affaires les plus occupés du Palais. Parallèlement, il rédigeait la chronique judiciaire au « Voltaire ».

En 1886 l'occasion se présenta pour Poincaré de suivre certains de ses amis comme Hanotaux ou Millerand sur les chemins hasardeux de la politique. Jules Develles, député de la Meuse et vieil ami de sa famille, alors ministre de l'Agriculture, lui offrit à ses côtés le poste de chef de cabinet, qu'il occupa pendant dix-huit mois, et le fit élire conseiller général de Peyrefitte-sur-l'Ayre dans son département natal.

En 1887, décevait le député de la Meuse Henri Liouville. Le jeune avocat, de tempérament libéral et profondément républicain, présenta sa candidature aux élections sous l'étiquette progressiste, c'est-à-dire gouvernementale. Il fut aisément élu au premier tour le 31 juillet avec 34.984 suffrages contre 1.287 au conservateur, 3.484 au radical et 684 au général Boulanger. L'électorat meusien auquel il avait d'emblée inspiré confiance malgré ses 27 ans devait constamment lui renouveler son mandat jusqu'en 1903, date à laquelle les électeurs sénatoriaux de son département lui ouvrirent les portes de la Haute Assemblée.

Dès 1890 Poincaré entraît à la commission du budget de la Chambre. Il s'y acquit une réputation de compétence financière qui le porta en 1893, à l'âge de 33 ans, au poste de rapporteur général. Dès lors et pendant trois ans, il participa activement à l'exercice du pouvoir, titulaire tantôt du portefeuille de l'Instruction publique — cabinet Dupuy, d'avril à décembre 1893 ; cabinet Ribot, de janvier à novembre 1895 — tantôt du portefeuille des Finances — cabinet Du-

puy, de mai à juillet 1891. A l'Instruction publique, il créa un doctorat en sciences politiques et prépara un projet de loi sur la personnalité civile et l'autonomie des universités qu'il devait faire voter plus tard comme rapporteur. Aux Finances, il proposa à la Chambre, en même temps que la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres et son remplacement par une taxe proportionnelle, une réforme du régime des successions où apparaissait le principe de progressivité.

En 1896, Poincaré abandonna toute fonction gouvernementale. Il devait se tenir écarté du pouvoir pendant dix années, au cours desquelles, de retour au Palais, il se constitua un cabinet d'avocat. Ses qualités d'orateur et de civiliste lui assurèrent une clientèle de choix dans les milieux littéraires qu'il avait fréquentés lors de ses passages à l'Instruction publique. Avocat conseil de la Société des gens de lettres, il plaida à ce titre l'affaire du testament d'Edmond de Goncourt.

Mais Poincaré n'abandonna pas pour autant ses activités parlementaires : il prononça devant la Chambre qui l'avait élu vice-président en 1895, deux discours restés célèbres : l'un en 1896 contre les projets fiscaux du gouvernement Léon Bourgeois, l'autre en 1898 pour dénoncer les procédés du ministère des Armées, dans l'affaire Dreyfus, et « libérer sa conscience ».

Ce n'est qu'en 1906 qu'il accepta à nouveau un portefeuille, celui des Finances, dans le cabinet radical Sarrien. Entre temps, il était entré au Sénat le 22 février 1903, avec 774 voix sur 908 votants.

Ayant démissionné des Finances à la suite d'un désaccord avec le cabinet sur la réforme fiscale, il passa six nouvelles années à l'écart du pouvoir au cours desquelles il fut élu au conseil de l'Ordre du Palais et entra, en 1909, à l'Académie française.

Le 14 janvier 1912, le président Fallières l'appella pour former le gouvernement. Le cabinet Caillaux venait de tomber sur la ratification du traité franco-allemand signé au terme de la crise d'Agadir que Poincaré était chargé de rapporter devant le Sénat. Avec Briand et Delcassé comme principaux collaborateurs, il suscita un ministère d'union nationale. La priorité fut accordée aux problèmes extérieurs : le président du Conseil qui avait pris les Affaires étrangères, obtint du Parlement la ratification du traité franco-allemand ; il s'efforça de resserrer nos liens diplomatiques avec l'Angleterre et la Russie ; la France put jouer le rôle de médiateur dans le conflit balkanique. A l'intérieur, Poincaré fit voter, malgré l'opposition des radicaux, la réforme électorale tendant à instituer la représentation proportionnelle.

Les succès obtenus par sa politique conduisirent le président du Conseil à présenter sa candidature à la Présidence de la République. Il incarnait alors dans l'opinion la défense de la Patrie

et l'autorité du pouvoir exécutif. Il fut élu à la magistrature suprême le 17 janvier 1913 au second tour de scrutin, avec 482 voix. Son principal adversaire, Jules Pams, que lui opposait Clemenceau, en avait obtenu 296. Ce résultat fut accueilli avec enthousiasme par une large fraction de l'opinion.

Raymond Poincaré sut, durant les dures années de son septennat, user des prérogatives que lui conférait la Constitution pour agir à chaque occasion dans le sens de l'intérêt national. Pendant les mois qui précédèrent la première guerre mondiale, il soutint la politique à la fois pacifiste et réaliste des gouvernements Briand, Barthou puis Viviani. C'est ainsi qu'il appuya de son prestige moral le vote de la loi de trois ans, et multiplia personnellement les contacts avec la Grande-Bretagne et la Russie dans le but de consolider les alliances du pays. A la veille du déclenchement des hostilités, il s'était rendu, accompagné du président du Conseil, jusqu'à Saint-Petersbourg.

A chaque phase nouvelle du conflit, il n'hésita pas à appeler à la direction du pays l'homme que les circonstances exigeaient. C'est ainsi que Clemenceau, son adversaire de toujours, put mener la France à la victoire.

Son mandat expira peu après l'armistice. Poincaré désirait continuer à servir son pays dans les assemblées parlementaires et recouvra son siège de sénateur. Le 17 janvier 1920 les représentants qualifiés de tous les groupes de la Chambre, à l'exception des socialistes unifiés, lui rendirent un solennel hommage en inscrivant son nom parmi ceux des Français qui avaient bien mérité de la Patrie et le Sénat, à l'unanimité, s'associa à cet acte de reconnaissance nationale.

Nommé président de la commission des réparations, il se fit le défenseur de l'exécution stricte du traité de Versailles et ne cessa de réclamer une juste contribution de l'Allemagne au relèvement de la France épuisée économiquement et moralement par la guerre.

Le 15 janvier 1922 Poincaré revenait à la présidence du Conseil à la chute du cabinet Briand, suspecté de manquer de fermeté à l'égard de l'ennemi vaincu. Il prit le ministère des Affaires étrangères et mit toute son énergie à défendre les intérêts du pays. Malgré l'Angleterre et les Etats-Unis, il décida, avec le soutien italien, de faire occuper la Ruhr par les troupes françaises. La résistance passive des allemands finit par céder et les usines du pays furent alimentées par le charbon rhénan. Mais le président du Conseil, respectueux de la légalité, ne voulut pas user de sa position de force et choisit de reprendre les conversations avec les anglo-saxons pour aboutir à un accord sur le problème des réparations. Cette attitude temporisatrice devait susciter des critiques contradictoires ; après la victoire du cartel des gauches aux élections de 1924 Poincaré préféra se retirer.

Le 23 juillet 1926, au paroxysme de la crise financière que les cabinets du

cartel n'étaient pas parvenus à contenir, le sage Lorrain apparut comme le seul homme d'Etat susceptible de rétablir la confiance. Il constitua un ministère d'union nationale en s'entourant principalement de Briand aux affaires étrangères, Barthou, André Tardieu et Edouard Herriot. Les radicaux-socialistes devaient quitter le gouvernement le 11 novembre 1928.

S'étant chargé lui-même du portefeuille des Finances, Poincaré entreprit tout d'abord l'assainissement des finances publiques et le redressement de la situation monétaire. Onze milliards d'impôts nouveaux furent votés pour 1927. Une caisse d'amortissement de la dette publique fut créée par une loi constitutionnelle. La situation financière s'étant nettement améliorée en moins de deux ans, grâce au soutien de la Banque de France et sans appel à d'improuvables emprunts extérieurs, les chambres purent voter la loi monétaire du 25 juin 1928 qui stabilisait le franc au cinquième de la valeur du franc germinal.

La politique sévère de restriction des dépenses publiques menée par le gouvernement avait été l'occasion de procéder à une importante réforme administrative : suppression d'une centaine de sous-préfectures ; réorganisation des conseils de préfecture ; nouvelle répartition des compétences entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux dans le sens de la décentralisation.

Il faut ajouter à l'actif du bilan des 4^e et 5^e cabinets Poincaré une réforme judiciaire (les tribunaux d'arrondissement furent remplacés par des tribunaux départementaux), et une législation sociale non négligeable (loi Loucheur établissant un programme d'habitations à loyer bon marché ; loi du 5 avril 1928 créant un système d'assurances sociales).

A l'extérieur, les préoccupations dominantes étaient le désarmement, les réparations, les dettes de guerre envers les alliés, problèmes au sujet desquels Poincaré soutint la politique conciliatrice de son ministre Briand.

Il tenta de convaincre la Chambre de ratifier les accords de Washington et de Londres tendant au règlement des dettes françaises, condition préalable aux conversations sur le Plan Young, lorsqu'il tomba subitement malade le 17 juillet 1929. Il fut contraint d'adresser sa démission au Président de la République, Briand prenant sa succession pour faire aboutir la politique entreprise.

Raymond Poincaré ne put reprendre ses activités politiques. Il eut la consolation d'être élu en juin 1931 au bâtonnat de l'Ordre des avocats de Paris et, l'année suivante, de voir renouveler son mandat sénatorial, quoiqu'il ne fût pas en mesure de siéger à la Haute Assemblée. Il mourut à Paris le 15 octobre 1934, à l'âge de 74 ans, peu après l'assassinat de son ami Barthou. Le pays, au salut duquel il avait consacré son énergie à tant d'occasions dramatiques, lui fit des funérailles nationales. Raymond Poincaré avait lui-même choisi pour ses mémoires de guerre un titre significatif : *Au service de la France.*

POINTAIRE (JEAN, ADOLPHE), né à l'Abergement-la-Ronce (Jura) le 1^{er} juin 1877.

Sénateur du Jura de 1939 à 1941.

Adolphe Pointaire naquit à l'Abergement-la-Ronce (Jura) le 1^{er} juin 1877, quatrième enfant d'une famille modeste. Son père était ouvrier polisseur aux carrières de Belvoeye. En 1884, une maladie qui fut la conséquence de son travail l'obligea à venir s'installer avec toute sa famille à Dole, où il trouva un emploi d'ouvrier camionneur.

Doué pour l'étude, le jeune Adolphe fut élève de l'école communale des Arènes, puis du collège de l'Arc. Reçu au baccalauréat, il fut admis au concours de l'école vétérinaire d'Alfort. Il obtint dans un bon rang le diplôme de vétérinaire et revint se fixer à Dole en 1902 pour exercer sa profession.

Mobilisé le 2 août 1914, père de 4 enfants de 1 à 18 ans, il demanda néanmoins à être maintenu au front des Armées à la 121^e division d'Infanterie où il servit jusqu'au 6 janvier 1919.

Très jeune, il avait milité dans les rangs du parti radical socialiste. A 26 ans il contribua à la fondation de la fédération démocratique de l'arrondissement de Dole dont il devait par la suite assurer la vice-présidence.

Lorsque, le 2 juillet 1939, il présenta sa candidature aux élections sénatoriales, en remplacement de Charles Dumont, sénateur radical du Jura, décédé en cours de mandat, Adolphe Pointaire était dans sa région une personnalité connue et estimée pour ses activités politiques, économiques, sociales : président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Dole, président de la société hippique du Jura, vice-président de la Caisse de crédit agricole, président du Syndicat des vétérinaires du Jura, il était surtout maire de Dole depuis 1935.

Quatre ans plus tôt il avait déjà été candidat pour le siège laissé vacant par le décès du sénateur André Pieyre, mais s'était retiré au profit d'Aymé Berthod, un de ses amis politiques.

Sa campagne électorale fut active : Adolphe Pointaire, dans une plaquette adressée à ses électeurs, affirma son adhésion et sa fidélité au président du Conseil. Il prit nettement position contre toutes les formes de la réaction et du totalitarisme. Parallèlement à sa profession de foi politique, il présentait un programme économique social dans lequel il abordait plus particulièrement les problèmes posés par l'agriculture dans sa région. La bataille contre son adversaire de l'union républicaine démocratique, candidat de la droite, s'avéra serrée. Adolphe Pointaire fut finalement élu au troisième tour de scrutin, grâce à l'apport des voix socialistes, par 431 voix sur 841 inscrits.

Admis à la Haute Assemblée le 1^{er} décembre 1939, il ne devait y siéger que quelques mois. Il fut membre de la commission de l'Algérie, de celle des

mines, présenta des pétitions au nom de ses administrés, et posa une question au ministre de l'Education nationale. Il n'eut guère le temps de faire prévaloir ses compétences en matière agricole, car l'heure était aux graves préoccupations de la sauvegarde de l'ordre international, puis de l'ouverture des hostilités.

Le 10 juillet 1940, il vota la loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre, commandeur du Mérite agricole et officier de l'Instruction publique.

POIRIER DE NARÇAY (GUSTAVE, MARIE, ROBERT), né le 27 mars 1859 à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), mort le 3 novembre 1918 à Châtillon (Seine).

Député de la Seine de 1914 à 1918.

Après des études poursuivies à l'Université de Paris, il obtint le titre de docteur en médecine et va exercer dans l'Eure. Attiré par les lettres et par le journalisme, il collabore à *l'Union libérale de Tours*.

En 1890, il entre à la Société des gens de lettres.

A Paris, il écrit pour *La guerre aux abus. La Fédération des républicains socialistes, l'Intransigeant, le Drapeau, La libre parole*.

Il adhère en 1887 à la Ligue des patriotes puis rejoint le parti républicain socialiste français.

Conseiller général du XIV^e arrondissement dès 1900 et conseiller municipal du Petit Montrouge, il œuvre avec vigueur et constance pour l'embellissement de ce quartier.

Président du comité du budget de la ville de Paris, il devient vice-président, puis président du Conseil général. Quittant la présidence du Conseil, il est nommé par ses collègues président du comité du budget et du contrôle et se consacre notamment aux questions d'assistance.

Cette longue pratique des affaires locales lui ouvrait la voie du Parlement.

Après l'élection au Sénat de Steeg — député sortant et déjà ancien ministre — le comité républicain socialiste national de la circonscription présente sa candidature aux élections d'avril-mai 1914. Il est élu au second tour par 5 282 voix contre 3 880 à Bouglé, son principal adversaire.

Dans son programme, il se déclare partisan d'une réforme constitutionnelle comprenant la création de grandes régions, l'élection des sénateurs selon une représentation professionnelle, et l'introduction du référendum.

Il insiste également sur les nécessités de la Défense nationale avec les sacrifices humains — service de trois ans — et financiers qu'elle implique.

Il se prononce contre l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée et se proclame défenseur du petit commerce, excipant du patronage du « Comité de l'alimentation parisienne ». Il veut enfin protéger les anciens travailleurs français en taxant les patrons qui emploieraient de la main-d'œuvre étrangère.

A la Chambre, il ne s'inscrit à aucun groupe. Il est membre des commissions de la législation fiscale, de l'enseignement, de l'hygiène publique.

Dans ces commissions comme en séance publique, il défend ses idées sur l'impôt sur le revenu, sur la main-d'œuvre étrangère, sur les problèmes de l'utilisation des effectifs militaires. Il dépose une proposition de loi relative à la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Dans sa dernière intervention à la Chambre, le 25 octobre 1918, il interpellait le gouvernement avec vigueur sur l'épidémie de grippe qui sévissait alors. Par une cruelle ironie, cette épidémie l'emportait le 3 novembre 1918, à l'âge de 59 ans.

POIRRIER (FRANÇOIS, Alcide), né le 20 novembre 1832 à Clermont-en-Argonne (Meuse), mort le 10 février 1917 à Paris.

Sénateur de la Seine de 1889 à 1917.

Après avoir terminé des études commerciales, Alcide Poirrier vint à Paris en 1848 et débuta modestement dans la vie professionnelle comme employé dans diverses maisons de commerce. Sa promotion fut rapide : dès 1858, il devint un des dirigeants de la Société des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis. Il donna à cette entreprise un développement remarquable notamment en réalisant l'application industrielle de la découverte des couleurs dérivées du goudron de houille et en obtenant la propriété de brevets concernant la fabrication de matières colorantes. Il faut noter également qu'Alcide Poirrier sut faire preuve d'initiative en matière sociale puisqu'il introduisit dans ses usines le système de la participation ouvrière aux bénéfices et des caisses de retraites.

Les qualités qu'il avait révélées dans son activité industrielle lui valurent d'être désigné pour faire partie de nombreux organismes professionnels : en 1870, il entra à la chambre syndicale des produits chimiques dont il fut président ; en 1879, il fut nommé membre de la chambre de commerce de Paris où il assumait successivement les fonctions de secrétaire, puis de vice-président, enfin de président pendant trois années.

Sa carrière politique devait commencer après l'avènement de la III^e République. Déjà, sous le Second Empire, il avait manifesté ses opinions libérales et s'était rangé dans l'opposition. En 1871, il posa sa candidature à l'Assemblée nationale, à Paris, mais subit un

échec. Il fut élu, en 1879, conseiller général de Seine-et-Marne; puis, lors des élections de 1885, les comités électoraux républicains de Paris le portèrent sur leur liste de candidats à la Chambre des députés. Encore une fois il fut battu.

Enfin, en 1889, à l'occasion d'une élection partielle, il fut élu sénateur de la Seine le 12 mai 1889 au troisième tour de scrutin, avec 313 voix contre 308 au candidat radical, sur 641 suffrages exprimés. Alcide Poirrier demeura sénateur pendant 28 ans, jusqu'à sa mort en 1917, son mandat ayant été constamment renouvelé : le 4 janvier 1891, au premier tour, par 392 voix sur 656 suffrages exprimés; le 28 janvier 1900, au premier tour également, par 451 voix sur 744 suffrages exprimés; enfin le 3 janvier 1909, au deuxième tour, par 491 voix sur 930 suffrages exprimés.

Situé dans l'éventail politique au centre gauche, il adhéra au groupe sénatorial de l'union républicaine, dont il fut nommé vice-président en 1894 et président en 1901. Il participa aux travaux de la commission des finances, de la commission des chemins de fer. Pendant quatre années consécutives, de 1902 à 1905, il fut appelé aux fonctions de vice-président du Sénat.

Son activité parlementaire fut considérable. Il n'est guère de discussions concernant les problèmes économiques, fiscaux et sociaux auxquelles il n'ait pas pris une part importante.

En matière économique, Alcide Poirrier était un adversaire déterminé du protectionnisme.

Dans le domaine social, qui fut constamment au centre de ses préoccupations, il s'attacha, durant tout son mandat, à améliorer la situation des travailleurs.

En outre, il était membre de divers organismes extraparlimentaires : le conseil supérieur du travail, la commission supérieure relative au travail des enfants et des femmes dans l'industrie, le comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, la commission de protection de l'épargne populaire, la commission de contrôle de la circulation monétaire, la commission supérieure de l'exposition de 1900.

Alcide Poirrier mourut en cours de mandat le 10 février 1917. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1886.

POIRRIER (Louis, Alfred), né le 30 novembre 1826 à Esternay (Marne), mort le 16 septembre 1898 à Esternay.

Sénateur de la Marne de 1894 à 1898

Elu le 7 janvier 1894 au deuxième tour, il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine.

Maire d'Esternay, vice-président du Conseil général de la Marne, il défendra, dans les instances régionales comme au Sénat les opinions républicaines qui

étaient celles de sa jeunesse et montrera sa connaissance des problèmes locaux.

Il meurt à l'âge de 72 ans, le 16 septembre 1898, à Esternay.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

POIRSON (HENRY, LÉON), né le 1^{er} mai 1853 à Blénod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle), mort le 6 septembre 1923 à Paris.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1907 à 1923

C'est au faite d'une admirable carrière de haut fonctionnaire qu'Henry Poirson, né le 1^{er} mai 1853 à Blénod-les-Toul, en Meurthe-et-Moselle, décide de présenter sa candidature aux élections sénatoriales. Administrateur, receveur particulier des Finances, directeur de la Sûreté générale, conseiller maître à la Cour des comptes, il a été également préfet dans plusieurs départements importants, dont la Seine-et-Oise.

C'est dans cette circonscription qu'il obtient, le 15 décembre 1907, les suffrages des électeurs sénatoriaux, lors de la vacance d'un siège par suite du décès de M. Collet. Sur 1 446 votants, 1 094 voix lui reviennent, contre 231 à son adversaire M. Daumont.

Son mandat lui est renouvelé le 3 janvier 1909, au premier tour, par 822 suffrages sur 1 487 votants et, aussi brillamment, le 11 janvier 1920, par 107 suffrages sur 1 557 votants.

D'abord peu habitué au travail parlementaire, il fait preuve de discrétion au sein de la Haute Assemblée; puis sa personnalité se dessine. Par ses interventions assez rares, mais toujours concises, pertinentes et teintées d'une pointe d'humour, il gagne rapidement l'estime de ses collègues.

Il fait partie, entre autres, de la commission des chemins de fer et de la commission des pétitions. En 1915 il dépose une proposition de loi relative au taux d'intérêt de l'argent en matière civile.

En 1918 il est élu au conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la Nation.

En 1919, il est choisi par ses collègues pour assumer la fonction de questeur; il le restera jusqu'à sa mort, qui survient le 6 septembre 1923.

POISSON (PIERRE, JACQUES, ALPHONSE), né le 2 août 1870 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 24 janvier 1909 à Toulouse.

Député du Gard de 1902 à 1909

Professeur de l'Université, Pierre Poisson s'oriente de bonne heure vers la politique.

Adjoint au maire d'Uzès, il se présente aux élections de 1902 comme candidat républicain radical-socialiste, se réclamant du programme défini par Brisson, Bourgeois, Camille Pelletan et Doumergue, député de la circonscription voisine de Nîmes.

Il inscrit dans son programme l'abrogation de la loi Falloux et l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu.

Elu au second tour par 10.990 voix sur 20.615 votants contre 9.554 à son adversaire immédiat Pascal, il devient député à 31 ans.

Aux élections de 1906, il sollicite le renouvellement de son mandat, toujours dans la circonscription d'Uzès, et est réélu, également au second tour, par 10.841 voix sur 20.296 votants, battant le duc d'Uzès.

Sa profession l'amène à faire partie de la commission de l'enseignement, dans laquelle il siège aussi durant son second mandat. Il intervient fréquemment dans la discussion du budget de l'Instruction publique.

Il contribue à l'adoption des réformes préconisées par l'union des républicains de gauche : réduction à deux ans de la durée du service militaire, laïcisation de l'enseignement, séparation des Eglises et de l'Etat.

Il fait également partie de la commission du règlement et de la commission d'examen des projets de reconstruction d'une salle des séances de la Chambre des députés.

Il collabore à plusieurs revues et journaux de sa circonscription.

Mais sa mort, survenue le 24 janvier 1909, l'empêche d'achever son second mandat.

POITOU-DUPLESSY (JACQUES. MARIE. LOUIS), né à Paris le 5 janvier 1885.

*Député de Charente de 1919 à 1928
et de 1936 à 1942.*

Jacques Poitou-Duplessy fait ses études à l'école Monge, puis à Juilly, au lycée Carnot, et entre par concours à l'Institut commercial. Il s'installe ensuite comme négociant.

Mobilisé en 1914 comme sous-officier d'infanterie, il termine la guerre officier pilote aviateur. Il est grièvement blessé, trois fois cité et fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Il se présente pour la première fois à la députation en 1914, dans la 2^e circonscription d'Angoulême qui avait déjà élu son frère Roger, décédé prématurément en 1911. Il est battu au second tour par 6.698 voix contre 6.927, bien qu'il ait devancé, au premier tour, son adversaire M. Géo Gérard, député sortant de la gauche démocratique, qui avait conquis le siège lors des élections partielles de 1911.

Aux élections de 1919, il est élu sur une liste d'union républicaine clémén-

ciste sur un programme de rénovation nationale, d'union du capital et du travail et d'appel à la jeunesse combattante.

Il s'inscrit à la Chambre au groupe de l'entente républicaine démocratique qui fait partie de la majorité « bleu horizon ». Il est membre de la commission du travail et de la commission des marchés de la guerre. Il dépose plusieurs propositions de loi sur des sujets divers : modification de la loi sur les successions ; pensions militaires ; paiement de l'indemnité législative par jetons de présence, ainsi que des propositions de résolution concernant essentiellement les anciens combattants et leurs familles. Il est par ailleurs auteur de nombreux rapports sur les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre.

En 1924, il est élu en tête de la liste d'union républicaine agricole et sociale. A la Chambre, il est membre du groupe de l'union républicaine démocratique, secrétaire de la commission de l'Algérie et des colonies, vice-président de la commission du travail, membre de la commission des boissons. Son activité législative est importante. Auteur d'une proposition sur la révision des baux ruraux et de plusieurs propositions sur les pensions militaires, ses interventions sont nombreuses dans les discussions budgétaires comme dans la discussion de textes législatifs. Il s'intéresse notamment aux brevets d'invention et propose un amendement tendant à l'expropriation d'un inventeur dans l'intérêt de la défense nationale.

Aux élections de 1928 qui se déroulent au scrutin uninominal, investi par la fédération républicaine, il est battu dans la circonscription de Ruffec par son adversaire radical, le docteur Fays qui, bien qu'arrivé second au premier tour, le devance au second tour par 8.501 voix contre 7.672, bénéficiant du retrait de M. Briaud, candidat républicain radical.

Il n'est pas plus heureux aux élections de 1932, où le même adversaire le devance au second tour dans des conditions analogues, par 8.425 voix contre 7.796.

Mais, en 1936, il l'emporte sur le même docteur Fays, largement en tête au premier tour, il obtient au second 8.032 voix contre 7.870 à son adversaire qui bénéficie pourtant du désistement du candidat socialiste et du candidat communiste.

Il s'inscrit au groupe de la fédération républicaine de France, dont il est secrétaire général tout en étant vice-président du parti.

Il est membre de la commission de l'aéronautique et secrétaire de la commission du travail.

Il se préoccupe toujours des problèmes des anciens combattants et victimes de guerre et dépose notamment une proposition sur les emplois réservés aux victimes de guerre et une proposition accordant une promotion supplémentaire dans l'Ordre de la Légion d'honneur aux grands mutilés de guerre.

Il est l'auteur de rapports sur l'interdiction du travail noir. Il intervient dans la discussion de plusieurs interpellations sur la Défense nationale et dans la discussion du projet sur la conciliation et l'arbitrage. Il s'intéresse par ailleurs aux problèmes financiers internationaux et s'élève, dans l'opposition, contre les « extrémistes du Front populaire » ; mais il se retrouve, le 10 juillet 1940, avec la majorité de ses collègues pour voter le projet de loi constitutionnel donnant pouvoir au maréchal Pétain de promulguer une nouvelle Constitution.

POITOU-DUPLESSY (ROGER, MARIE, JOSEPH), né le 8 avril 1883 à Lorient (Morbihan), mort le 29 juillet 1911 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de la Charente de 1910 à 1911.

Roger Poitou-Duplessy appartient, tant du côté paternel que maternel, à une très vieille famille charentaise de riches propriétaires.

Après de brillantes études juridiques, il devient avocat.

Très tôt attiré par la politique et profitant de la notoriété dont jouit sa famille, il se présente aux élections générales de 1910. Le 8 mai 1910, après une vigoureuse campagne au cours de laquelle il tient plus de soixante réunions, il est élu député de la 2^e circonscription d'Angoulême, au second tour de scrutin, par 9.264 voix contre 7.935 à son principal adversaire, le député sortant Mulac.

Dans son programme, il se prononce pour un régime plébiscitaire et tonne contre la République « radicalo-parlementaire ».

Il s'inscrit à la Chambre au groupe des indépendants et devient membre de la commission de la législation fiscale et de la commission des postes et télégraphes.

Mais il n'eut pas le temps de déployer dans son activité législative tout son talent et la fougue de sa jeunesse.

Il meurt subitement, le 29 juillet 1911, à son domicile de Neuilly-sur-Seine.

POITTEVIN (GASTON, LÉON, ADOLPHE, JULES, EUGÈNE, VICTOR, ALPHONSE), né le 15 juillet 1880 à Cumières (Marne).

Député de la Marne de 1919 à 1936.

Issu d'une famille de vignerons champenois, il déploya une activité constante dans la défense des intérêts des ouvriers viticulteurs et participa à la lutte pour la défense des vins de champagne.

Ses activités professionnelles furent interrompues par la guerre de 1914-1918, à laquelle il participa d'une manière exemplaire, qui lui valut la croix de guerre.

En 1919, de retour dans sa Champagne natale, il assura la rédaction de *La Champagne viticole*, organe officiel des vignerons champenois syndiqués et fédérés. L'activité qu'il exerça en faveur de la viticulture lui valut la confiance de ses concitoyens et il fut élu conseiller général du canton de Châtillon-sur-Marne.

Son activité débordant le cadre local, il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Il fut élu quatrième de la liste d'union républicaine de la fédération départementale des groupes de gauche dans la circonscription de la Marne. Il obtint personnellement 27.449 voix sur 67.003 votants.

Il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et siégea à la commission des régions libérées et à celle de l'agriculture. Il fut président du groupe parlementaire de défense des anciens prisonniers de guerre depuis sa fondation et vice-président du groupe viticole.

Pour les élections générales de mai 1924, il fit campagne sous l'étiquette union des gauches. Il souhaite que la souveraineté populaire s'exerce par l'intermédiaire de ses élus, d'une façon constante et absolue, le gouvernement n'ayant d'autre droit que celui d'exécuter fidèlement et à la lettre les décisions prises par le Parlement. Le 11 mai, il est réélu premier de la liste de l'union des gauches. Il compta sur son nom 36.678 suffrages sur 86.595 votants.

Il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et entra aux commissions des régions libérées, de l'agriculture, des boissons des marchés et spéculations. Il fut nommé secrétaire de la Chambre des députés et élu vice-président des commissions de l'agriculture et des boissons.

Aux élections générales du 22 avril 1928, après le rétablissement du scrutin uninominal, il retrouva son siège dans la 1^{re} circonscription de Reims. Au premier tour, il fut précédé par Bertrand de Mun qui obtint 7.477 suffrages, lui-même n'en obtenant que 4.492 sur 19.796 votants. Au second tour, il l'emporta sur son adversaire, avec 8.736 suffrages contre 8.580 pour 19.635 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste et fut membre des commissions des régions libérées et du travail.

Il se présenta aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 où il obtint au second tour de scrutin 10.437 voix contre 8.155 à Jacqy sur 19.914 votants. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il fit partie des commissions de l'aéronautique, des boissons et des régions libérées.

Durant ces quatre législatures, l'activité de Gaston Poittevin ne connut guère que deux pôles : se souvenant qu'il avait été fait prisonnier pendant la grande guerre, il ne manqua pas d'appuyer les mesures en faveur de ses anciens compagnons : viticulteur champenois, il défendit ardemment les nobles vins de Champagne,

lant par ses initiatives que par ses interventions à la tribune.

Il échoua au premier tour de scrutin des élections générales du 26 avril 1936 où il ne recueillit sur son nom que 4 692 voix alors que Pilois — qui fut élu au second tour de scrutin — obtenait 7 247 voix et Bernheim 5 903 voix. Il ne se présenta pas, le 3 mai 1936, au second tour des élections.

POL-CHEVALIER (POL, LÉANDRE-CHEVALIER dit), né le 12 octobre 1861 à Revigny (Meuse), mort le 11 février 1935 à Bar-le-Duc (Meuse).

Sénateur de la Meuse de 1920 à 1935.

Pol Léandre Chevalier naît le 12 octobre 1861 à Revigny dans la Meuse. Elevé dans un milieu de juristes, il est à 27 ans avoué au tribunal civil de Bar-le-Duc où son père remplit la charge de greffier.

En 1902 il devient conseiller du canton, mandat qu'il remplira durant 33 ans. En 1904, il est élu conseiller municipal, puis maire de Bar-le-Duc. Républicain, il se tient volontairement à l'écart des subtilités de la politique partisane, attitude qu'il s'efforcera toujours de préserver. La gestion des intérêts de son département et de sa ville le passionne. Bar-le-Duc lui doit son marché, son école primaire supérieure, sa bibliothèque. En 1912 il quitte la municipalité. Il s'est entre temps inscrit au barreau et a pris le nom de Pol-Chevalier pour l'exercice de ses activités publiques.

Très utilement dévoué à sa ville pendant la guerre — qui l'atteint personnellement, sa maison de Revigny est détruite en 1916 — il reçoit la croix de la Légion d'honneur le 1^{er} février 1918 en reconnaissance de ses services : « Depuis l'ouverture des hostilités, M. Pol-Chevalier a prêté un concours infatigable à l'administration ; s'est tout particulièrement occupé du ravitaillement de la population civile ; a créé le « Foyer du soldat » et la « maison des parents » ; a participé en 1916, au moment de l'évacuation du camp retranché de Verdun, à la réception des convois et à l'installation des réfugiés ; s'est acquis par son dévouement des titres à la reconnaissance de la Nation. » En conséquence, poussé par ses compatriotes, il revient à la tête de la mairie de Bar-le-Duc en décembre 1919.

En janvier 1920, fort de l'estime de ses amis politiques, Léandre Pol-Chevalier présente avec succès sa candidature aux élections sénatoriales. Il est élu dès le premier tour par 608 voix sur 789 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il sera au Sénat et dans son département, l'auxiliaire constant et affectionné de Raymond Poincaré, élu puis réélu avec lui en 1924 et

en 1933. En 1924 Pol-Chevalier obtient au premier tour 420 suffrages sur 810 votants ; en 1933, il est élu au second tour par 573 voix sur 824 votants.

Très vite il prend une part active aux travaux du Sénat, surtout au sein de deux grandes commissions au nom desquelles il sera souvent rapporteur : celle de l'administration générale, départementale et communale, et celle de la législation civile et criminelle.

Il dépose au cours de son mandat diverses propositions de loi : tendant à admettre comme pupilles de la Nation les enfants des disparus ; sur la répression des contraventions en matière de circulation ; tendant à relever la natalité et à éviter le morcellement des biens par une réforme du régime successoral ; relative à la tutelle, à l'interdiction et au conseil judiciaire, etc.

Ses intérêts vont principalement à la matière des baux, de la propriété commerciale, des brevets d'invention, de l'Etat civil, du régime successoral, qui reçoit grand profit de ses lumières et de ses soins. Par ailleurs, le féminisme trouve en lui un champion fervent : c'est ainsi qu'il se charge de rapporter, entre autres nombreux textes, une proposition tendant à permettre aux femmes l'accession aux professions de notaire et d'avoué ; c'est ainsi également qu'en 1932, à 71 ans, il prend ardemment position pour accorder aux femmes le droit de vote, et même se prononce alors pour l'institution du vote obligatoire.

Après 15 années de mandat sénatorial, le 11 février 1935, Léandre Pol-Chevalier est emporté par une grippe à l'âge de 73 ans.

Léandre Pol-Chevalier était chevalier de la Légion d'honneur.

POLIGNAC (FRANÇOIS-MARIE, JOSEPH-SOSTHÈNE de), né le 4 octobre 1887 à Paris

Député du Maine-et-Loire de 1928 à 1942

Fils du duc Héracle de Polignac, le prince François fit de bonnes études secondaires puis, se sentant attiré par l'agriculture, entra à l'Ecole d'Angers.

Mobilisé en 1914 comme sous-officier de cavalerie, il accomplit son devoir courageusement et fut décoré de la Croix de guerre.

Il commença dès la fin des hostilités à s'intéresser à la politique. Maire de La Jumellière en 1919, conseiller général du Maine-et-Loire (canton de Chemillé) en 1922, il se présenta à la députation en 1928 dans la première circonscription de Cholet et fut élu le 22 avril, au premier tour, avec 8 365 voix contre 2 878 à M. Robert, son plus proche adversaire.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et

démocratique et fut membre de nombreuses commissions : marine marchande, boissons, commerce et industrie, suffrage universel.

Réélu au premier tour le 1^{er} mai 1932 dans la même circonscription (11 299 voix contre moins de 2.000 voix à son concurrent le mieux placé), inscrit à la Chambre au groupe républicain et social, François de Polignac fut membre des commissions de l'enseignement et des beaux-arts, du suffrage universel, de l'armée.

Il déposa un rapport au nom du 9^e Bureau, sur les opérations électorales dans diverses circonscriptions de Paris.

De nouveau réélu au premier tour le 26 avril 1936 (avec 11.019 voix) et inscrit à la Chambre au groupe des républicains indépendants et d'action sociale, François de Polignac fut membre cette fois, des commissions de l'armée et des comptes définitifs.

Outre deux propositions de résolution tendant à inviter le gouvernement, l'une à exonérer de l'impôt foncier les agriculteurs exploitants victimes du gel, l'autre à venir en aide à ces mêmes agriculteurs, il devait déposer plusieurs rapports, dont l'un sur une proposition de résolution de M. de Grandmaison, tendant à inviter le gouvernement à faire connaître publiquement avant chaque session du conseil de révision la composition des contingents à appeler sous les drapeaux et la date de leur incorporation, et les autres sur les projets de loi de règlement définitif des budgets de 1934, 1935 et 1936.

François de Polignac ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 sur les pleins pouvoirs.

POLIMANN (ANGÈLE, EMILE, Lucien), né le 19 novembre 1890 à Dainville-Berthéléville (Meuse).

Député de la Meuse de 1933 à 1942.

Issu d'une famille modeste — son grand-père était manœuvre, son père cultivateur à Dainville — Lucien Polimann est inscrit successivement au Petit puis au Grand séminaire de Verdun. Ordonné prêtre, il consacre la première partie de sa vie à l'apostolat. Au cours de la première guerre mondiale, il combat glorieusement : sa conduite lui vaut la rosette de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Il n'a encore exercé aucun mandat électif lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives, en 1933, à la mort du député de Bar-le-Duc, M. Ferrette. Dès le premier tour, il arrive largement en tête devant cinq autres candidats : il recueille 6.734 suffrages, contre 2.593 à son principal adversaire, M. Mathiot. Au second tour, il obtient 8.196 voix sur 14.360 votants. Son programme est peu différent de celui de son prédécesseur : candidat de l'« union

nationale » dont il veut retrouver les « saines traditions », il présente à ses électeurs « le triste bilan de la majorité de gauche ». Il préconise l'équilibre budgétaire et de sévères économies dans la gestion de l'Etat, une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale et fait partie de quatre commissions : celles du travail, des comptes définitifs et des économies, de l'enseignement et des beaux-arts, des régions libérées. Très actif au sein de la commission du travail, il dépose divers rapports sur des projets de loi relatifs aux coopératives ouvrières de production. C'est encore au nom de cette commission qu'il présente un avis sur le projet de loi relatif à l'organisation de la Nation en temps de guerre. Il est d'autre part, tous les ans, le rapporteur du projet de loi portant approbation des comptes de l'Office national des combustibles liquides.

Lorsqu'il se représente aux élections de 1936, sa position locale s'est fortifiée. Il a été élu au Conseil général de la Meuse dont il deviendra vice-président. Il est aussi conseiller municipal de Bar-le-Duc et président départemental de Bar-le-Duc des anciens combattants. Il est brillamment élu, le 26 avril 1936, au premier tour de scrutin : sur 15.393 votants, il obtient 9.244 voix, devançant largement son concurrent le plus dangereux, M. Hohmann, qui ne recueille que 3.640 suffrages.

Il s'inscrit à nouveau au groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Il participe aux travaux de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et à ceux de la commission des pensions civiles et militaires. Il est chargé d'établir le rapport annuel sur l'application de la loi du 30 janvier 1923, réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmité de guerre ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre. Il dépose en outre une proposition de loi sur la protection d'emplois réservés de gardien de bureau. Il prend enfin part à la discussion d'interpellations sur la politique agricole du gouvernement et à la discussion du projet de loi tendant à « proroger certaines conventions collectives du travail et les pouvoirs du gouvernement en matière de conciliation et d'arbitrage des conflits collectifs du travail ».

Le 10 juillet 1940, le chanoine Polimann vote à Vichy la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

POMARET (CHARLES), né le 16 août 1897 à Montpellier (Hérault).

Député de la Lozère de 1928 à 1942.

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Enseignement technique
au ministère de l'Instruction publique
et des Beaux-arts
du 27 janvier 1931 au 16 février 1932*

Ministre du Travail
du 23 août 1938 au 16 juin 1940.

Ministre de l'Intérieur
du 16 juin au 26 juin 1940.

Ministre du Travail
du 27 juin au 10 juillet 1940.

Charles Pomaret, fils de Lucien Pomaret, directeur des contributions indirectes, fit ses études aux lycées Saint-Charles et Thiers de Marseille puis à la Faculté de droit et des lettres de Grenoble. Il les interrompit pour s'engager en 1915 ; la Croix de guerre 1914-1918 avec deux citations et le ruban d'officier de la « Polonia Restituta » récompensèrent sa conduite au front. La paix revenue, il reprit ses études très brillamment car il devait être le plus jeune licencié ès-lettres et le plus jeune auditeur au Conseil d'Etat de France et, de plus, major de sa promotion. Par la suite, il devint docteur en droit.

Charles Pomaret fut très vite attiré par la politique. Aussi, se présenta-t-il aux élections législatives de 1928 dans la circonscription de Florac (Lozère) et fut élu : il obtint au second tour, sur 7.628 inscrits et 6.475 votants, 3.343 voix contre 2.915 à Louis Dreyfus ; au premier tour de scrutin, ce dernier l'avait légèrement distancé en recueillant 2.177 voix contre 1.615 sur 6.490 votants.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe du parti républicain socialiste et socialiste français il fut membre de la commission des mines et de la force motrice, de celle des travaux publics et moyens de communication, de la commission des finances. Il déposa notamment une proposition de loi tendant à l'organisation, au centre de Paris, d'une exposition des arts décoratifs et industriels modernes. Il se révéla comme un partisan du maintien du scrutin uninominal à deux tours.

Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargé de l'Enseignement technique, par décrets du 27 janvier 1931, du 13 juin 1931 et du 14 janvier 1932 ; autrement dit, il occupa ce poste dans les trois premiers cabinets Laval.

Durant cette période, Pomaret ne limita pas pour autant ses activités sur le plan gouvernemental ou parlementaire. Dès 1929, il était élu maire de Pont-de-Montvert puis, dès 1937, conseiller général de la Lozère. Il s'inscrivit, de plus, à la Cour de Paris et à celle d'Aix-en-Provence, en tant qu'avocat, dès 1932.

Charles Pomaret se représenta aux élections de 1932 dans la même circonscription ; il obtint dès le premier tour de scrutin la majorité absolue, en recueillant 4.438 voix sur 7.576 inscrits, 6.086 votants, contre 1.477 à Bichard, son adversaire.

À la Chambre, il s'inscrivit de nouveau au parti républicain socialiste et fit partie de la commission d'adminis-

tration générale, départementale et communale, de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Aux élections de 1936, il fut réélu au premier tour par 3.482 voix contre 1.487 à Roux, sur 7.343 inscrits et 5.627 votants. Membre de la commission des finances et de la commission du suffrage universel, il fut l'auteur de diverses propositions de loi intéressant les domaines les plus variés : le placement de la jeunesse française, la promotion à titre honoraire de certains officiers retraités, les sociétés d'épargne, les obligations des départements et des communes, les emplois réservés aux engagés et rengagés, les services de la Médaille d'honneur du travail, les assurances sociales, le délai d'application des lois, le fonds de garantie des accidents du travail, etc.

Il fut aussi le rapporteur de propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle dans les élections législatives et du projet de budget des chemins de fer pour 1937 et 1938. Il intervint à ce titre au cours de la discussion budgétaire sur les problèmes posés par la S.N.C.F. Il prit également part à divers débats portant notamment sur l'institution d'un congé payé annuel et sur la réforme fiscale.

Nommé ministre du Travail dans le cabinet Daladier par décret du 23 août 1938, il participa à ce titre à diverses discussions de nature sociale : les contrats collectifs du travail, la retraite des vieux travailleurs, les allocations de solidarité, l'annulisme des grévistes et il défendit le budget du Travail pour les exercices 1939 et 1940.

Il fut nommé le 16 juin 1940 ministre de l'Intérieur du cabinet Pétain et ce fut lui qui, à ce titre, autorisa le départ du paquebot *Massilia* qui emporta à son bord de nombreux parlementaires en Afrique du Nord. Puis, le 27 juin 1940, il prend le portefeuille du Travail en remplacement d'André Février nommé ministre des Transmissions.

En marge de sa carrière politique et d'avocat, Charles Pomaret fut un remarquable journaliste de 1925 à 1938 en tant que rédacteur en chef de la *Renaissance politique*, collaborateur du *Capital*, de l'*Ere nouvelle*, du *Quotidien*, etc... Egalement écrivain politique et économique, on lui doit : *l'Armée à la conquête de l'Europe* (1931), *La politique française des combustibles liquides* (1933).

Il fut à maintes reprises arbitre ou président de tribunal arbitral en France et en Suisse et auprès de la Cour d'arbitrage de la chambre de commerce internationale. Spécialiste du droit administratif, il exerce comme juriconsulte tout en assurant la présidence du centre associé de Nice du Conservatoire national des Arts-et-métiers.

Il est officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

POMEREU (MICHEL, MARIE, ROBERT, marquis de), né le 6 février 1860 à Paris, mort le 29 novembre 1937 à Paris

*Député de la Seine-Inférieure
de 1898 à 1919.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1920 à 1936*

Après des études classiques au lycée Fontanes (Condorcet) puis à la Faculté de droit de Paris, il voyage beaucoup en Europe, en Asie et en Afrique.

Maire de Héron, conseiller général de la Seine-Inférieure, où il est réélu sans interruption, il se présente une première fois aux élections législatives en 1899 où il échoue. Il s'était opposé, dans la 3^e circonscription de Rouen, à Waddington, et avait obtenu 9 116 voix sur 19 822 votants.

Il ne se représenta pas en 1893 mais, en 1898, ayant choisi la 2^e circonscription de Rouen, il fut élu avec 8.659 voix sur 16.014 votants contre 7.009 à Orange. Il fut réélu en 1902 avec 10.637 voix sur 18.868 votants contre 4.449 à Renaudel et 3.480 à Lebon; en 1906, par 11.235 voix sur 19.673 votants; en 1910, par 10.463 voix sur 19.890 votants et en 1914 par 11 012 voix sur 19.861 votants.

Il s'inscrivit au groupe d'action libérale qui siège à droite de la Chambre et s'occupe principalement de questions concernant sa région normande: rapports multiples sur divers textes financiers d'intérêt local, chemins de fer, mesures sociales, etc., mais il aborde peu la tribune.

Robert de Pomereu est élu au Sénat le 11 janvier 1920, au premier tour, et réélu le 9 janvier 1927.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fait d'abord partie de la commission des chemins de fer et de celle de la marine de guerre puis, plus tard, des commissions de l'administration, des comptes définitifs, du suffrage universel. Il fut également très compétent dans les questions agricoles mais se montra encore plus réticent qu'à la Chambre pour prendre la parole.

Il se retira de la compétition électorale lors du renouvellement triennal du Sénat de 1936.

L'année suivante, le 29 novembre 1937, Robert de Pomereu mourut à Paris, à l'âge de 77 ans. Il était membre de la Société des agriculteurs

POMMERAY (LÉON, LOUIS, ANNIE), né le 21 octobre 1858 à Talmont (Vendée) mort le 21 mars 1931 à Talmont.

*Député de Charente-Inférieure
de 1897 à 1902.*

Docteur en droit, Léon Pommeray s'orienta d'abord vers le barreau, puis s'engage dans la carrière préfectorale

Sous-préfet d'Avallon de 1885 à 1888, il se rapproche bientôt de son pays natal et devient sous-préfet de Jonzac en 1888, puis de Cognac en 1896.

Le député de la circonscription de Jonzac en Charente-Inférieure Dupon étant décédé en cours de mandat, il se présente à l'élection partielle de 1897 et est élu au second tour par 10.582 voix sur 19.822 votants contre 8.083 voix à Lannes de Montebello-Sievers, son adversaire immédiat.

Lors des élections générales, l'année suivante, il se représente et est élu au premier tour par 9.291 voix sur 17.554 votants, son concurrent direct Robert n'obtenant que 6 892 suffrages.

Républicain progressiste, il ne veut « ni socialisme, ni réaction ». Il se spécialise dans les problèmes administratifs que la carrière préfectorale lui avait fait aborder. Il est membre de la commission de décentralisation et de celle des économies administratives. Mais il n'oublie pas les intérêts de sa région et plus spécialement les problèmes viticoles. Membre de la commission relative à la crise viticole, il intervient régulièrement dans les débats concernant la viticulture et les boissons.

Aux élections de 1902, il est battu d'extrême justesse au second tour par Lemarchand qui, avec 10.179 suffrages obtient cinq voix de plus que lui. Il abandonne alors la carrière politique et reprend ses anciennes fonctions préfectorales.

Il est nommé préfet de la Lozère en 1902, du Gers en 1904, de la Vienne en 1907 et de la Haute-Savoie en 1909.

A la veille de la première guerre mondiale, il reçoit le titre de préfet honoraire.

Il s'éteint dans sa ville natale le 21 mars 1931.

PONARD (PIERRE, HENRI), né le 8 août 1861 à Saint-Claude (Jura), mort le 12 mars 1928 à Paris (10^e).

Député du Jura de 1924 à 1928

Né d'une famille paysanne de Noirrecourbe, Henri Ponard exerce tout d'abord pendant quelques années le métier d'ouvrier tourneur. Au retour du régiment, il devient administrateur d'une petite société de Saint-Claude, « La Fraternelle » et, très rapidement, il se passionne pour l'idée coopérative.

Influencé d'une part par les doctrines de Proudhon et de Fourier et, d'autre part, par l'exemple des fruitières du Jura où les petits propriétaires s'unissent pour la fabrication du fromage, Ponard contribue à dissiper les préventions et les méfiances qui existent contre les coopératives.

Transposant ses idées sur le plan pratique, il modifie les statuts de la société « La Fraternelle », supprimant la répartition des bénéfices entre les membres et instituant leur versement à une

caisse sociale inaliénable en vue de l'organisation de la production. Il rêve de généraliser ce mode de coopération et de créer une fédération des communes économiques et sociales qui se superposerait aux communes administratives. Il fonde, par ailleurs, le syndicat des pipiers « Le Travail ».

Parallèlement à son action en faveur de la coopération, il mène une action politique et fonde en 1892 un groupe socialiste à Saint-Claude, dont il devient en 1908 conseiller municipal puis adjoint. Peu après, il est nommé membre du conseil national de la fédération des coopératives et membre du conseil supérieur de la coopération au ministère du Travail, fonctions qu'il exerce pendant la première guerre mondiale.

En 1919, il est élu maire de Saint-Claude et, en 1922 conseiller général.

Il se présente aux élections législatives de 1924 et est élu par 31.102 voix sur 58 422 votants sur la liste du cartel des gauches. À la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe du parti socialiste.

Membre de la commission du travail, il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à sauvegarder l'industrie de la pipe. Son intérêt pour l'idée coopérative ne se relâche pas : il est rapporteur d'une proposition de loi de M. Thoumyre tendant à modifier la loi du 27 décembre 1923 portant organisation du crédit aux sociétés coopératives et union de sociétés coopératives d'artisans.

Sa mort survenue le 12 mars 1928 à Paris l'empêche d'achever son mandat.

PONCET (CLAUDE, Henri), né le 1^{er} novembre 1863 à La Motte-Saint-Jean (Saône-et-Loire), mort le 7 septembre 1925, à La Motte-Saint-Jean.

*Député de la Saône-et-Loire
de 1914 à 1924*

Né dans une vieille famille de paysans bourguignons, Henri Poncet reste fidèle à sa région natale. Après ses études primaires, il se consacre à l'exploitation de la ferme familiale. Il épouse, en 1894, une fille de fermiers de la région et devient propriétaire exploitant.

En dehors de ses activités professionnelles, il s'intéresse à la vie politique locale et adhère au parti radical-socialiste.

Le 17 mai 1896, il est élu maire de son village natal, La Motte-Saint-Jean.

Poursuivant une carrière politique au déroulement classique, il se présente aux élections cantonales de 1901. Il est élu conseiller général de Digoin. Au sein du Conseil général, il devient membre de la commission départementale.

La conclusion logique de la carrière d'Henri Poncet qui est, en outre, le beau-frère de M. Gacon, sénateur, ne pouvait être qu'une candidature à la députation. C'est chose faite en 1914 où il est « choisi sans l'avoir sollicité, au

congrès de Paray-le-Monial, comme candidat aux élections législatives du 26 avril ».

Il est élu dans la 2^e circonscription de Chazelles au second tour de scrutin par 6 492 voix contre 5 996 à M. Merle, son adversaire le mieux placé.

Nommé membre du 5^e Bureau, il est chargé d'un rapport. Il siège dans diverses commissions mais s'intéresse plus particulièrement aux travaux de la commission des comptes définitifs et des économies. En séance publique, il prend part à la discussion du projet de loi relatif à la taxation du blé.

En 1919, Henri Poncet est élu avec la « liste de concentration républicaine » qui remporte tous les sièges à la majorité absolue, mais sa santé chancelante ne lui permet pas de participer aux travaux de cette législature.

Il est néanmoins de nouveau candidat en 1924, toujours sur la liste de concentration républicaine mais en septième position seulement. Cette liste n'obtenant que deux sièges, Henri Poncet est battu.

Il meurt l'année suivante, le 7 septembre 1925, à La Motte-Saint-Jean, son village natal dont il était resté maire.

PONCET (PAUL, JEAN-BAPTISTE), né le 13 janvier 1878 à Lons-le-Saulnier (Jura).

*Député de la Seine
de 1914 à 1919 et de 1924 à 1936*

Après une enfance passée dans sa région natale du Jura, Paul Poncet, encore très jeune, vint s'installer à Paris. Il a, dès lors, deux passions : la peinture et la politique. Il devient « artiste peintre » et milite au sein du parti socialiste (S.F.I.O.) dont il gravit les différents échelons de la hiérarchie. En 1914 il est membre de la commission administrative permanente de son parti aux côtés d'hommes comme Albert Thomas, Marcel Cachin et Marcel Sembat.

Cette même année, candidat socialiste dans la 1^{re} circonscription de Sceaux (Montreuil), il est élu au second tour avec 10 580 contre 9 582 voix à Louis Lépine, ancien préfet de police. Devenu membre de la commission de l'armée, il déploie une activité considérable en faveur des militaires. Il dépose de nombreux textes parmi lesquels on peut citer sa proposition de résolution invitant le gouvernement à supprimer les exercices inutiles aux soldats et à leur assurer une nourriture suffisante. Il est l'auteur de plusieurs interpellations concernant la condition du soldat et divers domaines comme le personnel et l'action diplomatiques. Il prend part à toutes les discussions concernant les crédits militaires. En 1917 il est nommé membre de la « commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation un ancien ministre de l'Intérieur, Malvy ».

Aux élections du 16 novembre 1919, candidat dans la 14^e circonscription de la Seine sur la liste socialiste conduite par Pierre Laval, il est battu par la liste d'union républicaine et sociale qui remporte tous les sièges.

Cependant, quelques jours plus tard, le 30 novembre 1919, il est élu conseiller municipal de Montreuil et le 10 décembre ses collègues lui confie le poste de maire. Il y déploie une activité inlassable aux services de tous ses concitoyens.

Aux élections législatives de 1924, de nouveau candidat, il est élu en compagnie de Pierre Laval qui conduit cette fois la liste du cartel des gauches. Il siège au groupe socialiste, devient membre de la commission de l'armée et de la commission de l'administration générale, départementale et communale. Il s'intéresse entre autres à la législation sur les loyers et les expulsions.

Le 10 mai 1925 il est réélu conseiller municipal de Montreuil sur la liste S.F.I.O. et intérêts communaux. Le 17 mai suivant, il retrouve son fauteuil de maire, mais pas pour très longtemps car en mars 1926, estimant qu'il n'a plus la confiance de tous ses collègues sur divers points, il démissionne tout en demeurant conseiller municipal.

En 1928, il est réélu député de la 1^{re} circonscription de Sceaux (Montreuil) au second tour de scrutin avec 5 835 voix contre 5 125 à M. Renault, communiste.

Il ne se réinscrit pas au groupe socialiste et reste « indépendant ». Il appartient de nouveau à la commission de l'administration générale. Il s'intéresse à divers problèmes sociaux et administratifs tels que les loyers, les assurances sociales, les sapeurs-pompiers et l'enlèvement des ordures ménagères.

En mai 1929, il obtient le renouvellement de son mandat de conseiller municipal de Montreuil sur la liste d' « union communale et socialiste ».

Aux élections de 1932, de nouveau candidat à Montreuil sous l'étiquette « républicain socialiste », il l'emporte une fois encore sur M. Renault au second tour par 7 922 voix contre 6 928. Il s'inscrit alors au groupe des « indépendants de gauche ». Membre de la commission des mines, de la commission des postes et de la commission du commerce, il continue à s'intéresser aux problèmes qui l'ont occupé au cours des législatures précédentes et particulièrement aux assurances sociales.

Aux élections municipales de 1935, il est battu par la liste communiste qui emporte tous les sièges. En 1936, il sollicite, toujours à Montreuil, le renouvellement de son mandat de député, sous l'étiquette du rassemblement républicain. Il est battu, au second tour avec 9 595 voix, par M. Jacques Duclos, communiste, qui en obtient 14 776. Ces échecs, puis la seconde guerre mondiale entraînent sa disparition de la vie politique. Il consacre, dès lors, ses loisirs à la peinture.

PONLEVOY (Vosges). — Voy FROGIER DE PONLEVOY.

PONSARD (EDOUARD), né le 4 juillet 1825 à Vitry-le-François (Marne), mort le 17 décembre 1902 à Chalons-sur-Marne (Marne).

Député de la Marne de 1876 à 1877

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 17.)

Malgré ses échecs successifs en 1881 et en 1885, Edouard Ponsard se représenta en 1889 dans la circonscription de Chalons-sur-Marne. Ce fut pour y être battu encore une fois avec 5 635 voix sur 12 166 votants contre 6 275 à Léon Bourgeois qui fut élu.

Il renonça désormais à la compétition électorale et mourut le 17 décembre 1902 à l'âge de 77 ans.

PONSARD (HENRY, HUBERT), né le 8 juin 1896 à Constantine (Algérie)

Député des Bouches-du-Rhône de 1936 à 1942.

C'est en Algérie, à Constantine, que vint au monde Henry Ponsard. Comme beaucoup d'hommes de sa génération, au seuil de sa jeunesse, c'est la guerre ; sa conduite héroïque lui a valu la croix de guerre et la Légion d'honneur : il a 22 ans en 1918.

Etabli à Marseille, courtier en marchandise, il est bientôt élu conseiller général du 2^e canton.

En 1936, commandeur de la Légion d'honneur, Henry Ponsard est « candidat d'étiquette nationale » aux élections législatives de la 4^e circonscription de Marseille. Se présentant sous le signe de « la prospérité dans l'ordre », il réclame le droit au travail pour les français et la reconduction aux frontières des travailleurs étrangers ; la protection de l'épargne, la liberté de l'enseignement et la défense des familles nombreuses. A ce sujet il demande l'instauration du vote familial et obligatoire tout en acceptant l'établissement progressif du vote des femmes et il se déclare pour la représentation proportionnelle intégrale accompagnée de la réduction du nombre des députés. Il est d'ailleurs partisan de retirer au parlement l'initiative des dépenses. En politique étrangère il souhaite le rétablissement immédiat de nos bonnes relations avec l'Italie fasciste et la levée des sanctions que la Société des Nations a votées après l'attaque de l'Italie contre l'Ethiopie.

Le premier tour des élections est très disputé malgré un nombre élevé d'abstentions : près de 5 000 pour 16 604 votants. Henry Ponsard est en tête avec 5 492 voix, suivi de MM. Pierre 4 923, Delmas 2 879 et Teissonnière 2 513. Il

l'emporte nettement au second tour avec 9.920 suffrages face à M. Delmas qui n'en recueille que 4 802.

A la Chambre, il siège parmi les républicains indépendants et d'action sociale et fait partie de la commission des douanes et conventions commerciales où il montre une grande activité en rapportant une vingtaine de textes relatifs au commerce extérieur, particulièrement ceux qui concernent les importations de conserves de poissons et de crustacés et le régime douanier des colonies. Sensible aux difficultés des commerçants et des artisans et fidèle à ses engagements électoraux, il s'intéresse de près à la propriété commerciale, la protection des créances des hôteliers et la présentation des effets de commerce. En séance il intervient à de nombreuses reprises en faveur des hôteliers — pour lesquels, représentant un grand port, il montre une sollicitude particulière — et en faveur des autres commerçants également, s'opposant à l'aggravation de la fiscalité qui les frappe et soutenant, après la dévaluation de 1936, l'amendement d'un de ses collègues qui visait à créer un fonds spécial de devises étrangères à leur disposition.

Ayant partagé les souffrances des anciens combattants, il veille attentivement à ce que justice leur soit toujours rendue et prend plusieurs fois la parole pour défendre leur pension, les emplois réservés et les invalides. Lorsque vient en discussion le projet de loi réduisant à 40 heures la durée légale du travail il demande que son entrée en vigueur soit subordonnée à l'application de mesures internationales similaires.

Partisan, d'ailleurs, de la fermeté vis-à-vis des syndicats et des grévistes, il demande à interpeller le gouvernement « pour faire cesser les grèves si préjudiciables au commerce marseillais » et attaque « les dirigeants de syndicat qui s'élèvent contre les institutions républicaines et qui font appel à l'émeute ». En revanche, il s'oppose à la répression des manifestations nationalistes à Marseille en 1936.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vote pour l'adoption du projet de loi constitutionnelle.

PONSOT (GEORGES), né le 26 octobre 1876 à Dole (Jura), mort le 18 janvier 1937 à Paris.

Député du Jura de 1906 à 1919.

Fils d'un avoué de Dole, Georges Ponsot, après de bonnes études secondaires, fit son droit, puis se lança avec succès dans une double carrière d'avocat dans sa ville natale et de publiciste. (Il fut, entre autres choses, rédacteur politique à « La Lanterne »).

Candidat du parti républicain en 1906 dans la circonscription de Dole, en remplacement de M. Mollard, devenu sénateur, Georges Ponsot fut élu le 6 mai, dès le premier tour, par 9 779 voix con-

tre 7 091 à M. Lamy. Il avait, dans sa déclaration électorale, proposé à ses concitoyens de profondes réformes politiques, administratives, sociales, en mettant l'accent principalement sur la nécessité d'une décentralisation administrative, d'une application rigoureuse de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, du développement des divers enseignements — dont l'Etat aurait le monopole — d'une réforme de l'impôt, d'un perfectionnement, enfin, du droit du travail.

Georges Ponsot s'inscrivit, à la Chambre, au groupe républicain radical et radical-socialiste, et fit partie de la commission de la réforme judiciaire. Il commença très vite à mettre en action les principes qu'il avait proclamés. C'est ainsi que, lors de la discussion du budget de l'exercice 1908, il déposa un article additionnel visant la transgression par certaines communes de l'article de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat relatif à la désaffectation des presbytères. Il prit part, également, à la discussion du projet et des propositions de loi concernant les conseils de guerre. Enfin, il développa une interpellation, déposée de concert avec M. Millevoye et d'autres députés, sur la suppression des cruautés envers les animaux.

Réélu le 24 avril 1910 dans la même circonscription, au premier tour, par 8.169 voix contre 6 420 à M. Outrey, il s'inscrivit d'office au groupe radical et radical-socialiste et fit partie de plusieurs commissions, toutes chargées de l'étude des problèmes qui intéressaient si vivement : travail, réforme judiciaire, réorganisation administrative, judiciaire et économique.

Les mêmes préoccupations se reflétaient dans la manière dont il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1911. On peut, en effet, grouper ses interventions sous quelques rubriques significatives : agriculture (situation des haras), travail et prévoyance sociale (proposition de résolution concernant le contrôle du service de l'assistance et des retraites ouvrières et paysannes), instruction publique, beaux-arts. Il prit part, également, à la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à la réforme électorale.

Le 26 avril 1914, Georges Ponsot fut réélu de nouveau, au premier tour, par 8.770 voix contre 7 222 à M. Masse. Toujours inscrit, à la Chambre, au groupe radical et radical-socialiste, on ne s'étonnera pas qu'il ait choisi de faire partie des commissions de l'administration générale, du suffrage universel, de l'enseignement et des beaux-arts, des cultes et de la décentralisation.

Il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir, sur l'exercice 1919, un crédit extraordinaire de un million de francs pour venir en aide aux cultivateurs du canton de Gendrey, arrondissement de Dole, victimes de la grêle.

Après la grande guerre, Georges Ponsot se retira de la vie publique. Il devait décéder le 18 janvier 1937 à Paris.

PONS-TANDE (LOUIS, BARTISTE), né le 7 novembre 1814 à Mirepoix (Ariège). mort le 2 mars 1894 à Mirepoix.

Représentant de l'Ariège en 1849.
Député de l'Ariège de 1885 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBBAT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 17.)

Louis Pons-Tande, qui avait alors 75 ans, ne se représenta pas aux élections de 1889. Il vécut retiré à Mirepoix où il mourut le 2 mars 1894, dans sa quatre-vingtième année.

Chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie, il était en outre officier du Mérite agricole.

PONTALLIÉ (ÉDOUARD, JEAN, MARIE), né le 14 octobre 1855 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 7 juillet 1928 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1893 à 1898

Propriétaire foncier, maire de Saint-Aubin-du-Cormier, Edouard Pontallié se présente pour la première fois à la députation aux élections de 1893 comme candidat républicain. Il est élu au premier tour de scrutin par 9321 voix sur 18.817 votants, battant le député sortant monarchiste Delafosse qui n'obtient que 8261 voix.

À la Chambre des députés, il fait partie successivement de la commission des pétitions, de la commission d'initiative parlementaire, de la commission d'intérêt local et à nouveau de la commission des pétitions.

Il présente plusieurs rapports sur des projets de lois tendant à autoriser divers départements à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite et les services des aliénés et des enfants assistés.

Il ne se représente pas aux élections de 1898.

Edouard Pontallié meurt le 7 juillet 1898 à Rennes.

PONTBRIAND (FERNAND, MARIE, RENÉ DU BREIL, comte de), né le 9 novembre 1848 à Châteaubriant (Loire-Inférieure), mort le 26 novembre 1916 à Nantes (Loire-Inférieure).

Député de la Loire-Inférieure de 1889 à 1901.

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1901 à 1916.

Après des études classiques au collège Saint-Vincent, de Rennes, il obtient la licence en droit à la Faculté de cette ville. Pendant la guerre de 1870, d'abord sous-lieutenant, puis lieutenant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, il se comporte

brillamment. Son bataillon est cité deux fois et il est proposé pour la croix de la Légion d'honneur.

Propriétaire agriculteur, il s'intéresse à la vie de sa région et aux questions locales. Conseiller municipal, maire d'Erbray, il devient conseiller général en 1883; il a à peine 35 ans. En 1889, il se porte candidat monarchiste libéral aux élections législatives. Il est élu dans la circonscription de Châteaubriant par 7706 voix sur 16.110 votants contre 7.623 à La Noue-Billaut; il est réélu en 1893 avec 10.719 voix sur 18.232 votants contre 7.261 à Ricordeau; en 1898, sans opposant, par 12.223 voix sur 14.572.

Dans sa circulaire électorale, le comte du Breil de Pontbriand veut un gouvernement libéral, regroupant tous les Français sous le drapeau tricolore. Il siègera à la droite de la Chambre et s'opposera à toutes les mesures démocratiques, s'intéressant plus particulièrement aux questions militaires (il demandera la diminution et la suppression partielle ou totale pour certaines catégories, les prêtres par exemple, du service militaire) ainsi qu'à l'agriculture et à l'élevage, rapportant en outre un certain nombre de mesures financières d'intérêt local.

Le 6 janvier 1901, il est élu sénateur et sera constamment réélu. Il conservera au Luxembourg l'attitude qu'il avait adoptée au Palais Bourbon, se signalant par sa connaissance approfondie de l'économie rurale et sa fidélité à ses opinions politiques.

Ayant fourni pendant trente années une longue et honorable carrière parlementaire, il meurt à l'âge de 68 ans. le 26 novembre 1916.

Il publia des nouvelles dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, une brochure sur la répression du vagabondage et d'intéressants travaux sur l'agriculture.

PONTEILLE (ANTOINE), né le 23 avril 1867 à Châtillon-d'Azergue (Rhône). mort le 9 juin 1918 à Châtillon-d'Azergue.

Sénateur du Rhône de 1909 à 1918

Avocat, ancien magistrat, il reçut de sa famille une longue tradition de dévouement aux idées libérales.

Il se présenta d'abord aux élections législatives de 1906 dans la circonscription de Villefranche, mais il échoua, avec 9942 voix sur 21.952 votants, contre 11.915 à Bonnevey.

Élu au Sénat le 3 janvier 1909, il s'y inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale socialiste.

Il présente plusieurs rapports au nom de la commission d'intérêt local sur diverses taxes locales et une surtaxe sur l'alcool. Il se penchera également sur le problème de la capacité testamentaire des mineurs.

Alors qu'une belle carrière parlementaire lui était promise, il meurt, à l'âge de 51 ans, dans sa ville natale, le 9 juin 1918.

PONTHIER DE CHAMAILLARD (HENRI, CHARLES, MARIE), né le 23 octobre 1848 à Quimper (Finistère), mort le 24 mars 1908 à Nice (Alpes-Maritimes).

Sénateur du Finistère de 1897 à 1908.

Après de bonnes études au collège ecclésiastique de Vannes, Henri Ponthier de Chamailard vient à Paris pour faire ses études de droit. En 1870, ayant obtenu son diplôme de licencié, il est élu secrétaire de la conférence des avocats stagiaires.

Tout aussitôt, c'est la déclaration de guerre : il s'engage dans les mobiles du Finistère et fait, avec eux, la campagne de la Loire avec le grade de sergent.

La guerre finie, il s'inscrit au barreau de Quimper. Rapidement, il acquiert une réputation de premier plan et se crée de très bonne heure une situation considérable, plaidant avec éclat dans des affaires retentissantes ; dans le procès Mauduit il ne le cède en rien à son adversaire, le déjà célèbre procureur Quesnay de Beaurepaire.

Il est bâtonnier de l'Ordre lorsque, en 1888, il entre dans la vie politique, à l'exemple de son père qui avait été député monarchiste à l'Assemblée Nationale en 1871. Sur un programme nettement monarchiste, il est élu au conseil municipal de Tregunc, qui le choisit comme maire. Bientôt après, d'ailleurs, il est brutalement révoqué — en 1890 — à la suite d'une manifestation de caractère royaliste.

Le 14 mars 1897, il fait appel de cette sanction devant le collège électoral sénatorial du Finistère pour succéder au sénateur républicain Armand Rousseau, décédé. C'est ainsi qu'au troisième tour de scrutin il conquiert son siège au Palais du Luxembourg par 617 voix contre 613 au candidat républicain Allain-Lau-nay. Sièges qu'il conserve au renouvellement du 4 janvier 1903, recueillant, cette fois, dès le premier tour, 734 voix pour 1 271 suffrages exprimés.

Avocat à l'éloquence charpentée, serrée, rapide, mordante, ironique parfois, Ponthier de Chamailard, qui devient rapidement l'un des meilleurs et, à coup sûr, le plus infatigable orateur de la minorité conservatrice, a très vite l'occasion d'exercer ses talents : que ce soit devant le Sénat constitué en Haute Cour, à l'occasion des procès faits aux royalistes à la suite de la découverte de complots (affaire de la caserne de Reuilly, Déroulède, Buffet, Ramel, Lur-Saluces) ou, plus évidemment encore, au cours des débats poursuivis devant la Haute Assemblée à l'occasion de la mise en œuvre des mesures anticléricales des ministères Waldeck-Rousseau ou Emile Combes, dont il sera le censeur vigilant ;

il ira jusqu'à briser les scellés apposés à l'entrée de « l'école libre » de son village, dans le cadre de la lutte menée par le gouvernement contre l'enseignement congréganiste, aux fins de faire reconnaître par le tribunal, devant lequel il sera traduit, l'illégalité de l'action administrative.

Malgré l'ardeur passionnée de ses interventions, qui soulevaient les applaudissements de ses amis et les interruptions de ses adversaires, Ponthier de Chamailard demeure toujours d'une courtoisie et d'une droiture de caractère qui, si elles n'excluent pas une certaine vivacité de répliques et de critiques, lui valent, jointes à ses talents de juriconsulte et d'orateur, l'estime de tous.

A ses dons de la parole, il joignait ceux, appréciables, d'un écrivain régionaliste qui s'exprime dans un recueil de poésies : *L'hermine de Bretagne*. Ponthier de Chamailard était président du Cercle de Cornouailles, à Quimper.

PONTOIS (JEAN, FÉLIX, Honoré), né le 27 juillet 1837 à Thouars (Deux-Sèvres), mort le 5 août 1902.

Député des Deux-Sèvres de 1889 à 1893

Rédacteur au ministère de la Justice de 1859 à 1868, puis juge au tribunal de première instance d'Annecy de 1868 à 1873, Honoré Pontois poursuit sa carrière judiciaire en dehors de la métropole. De 1873 à 1881, il est à Alger, d'abord comme juge d'instruction puis comme conseiller à la Cour d'appel. Après un bref passage à la Cour d'appel de Bourges, il devient président du tribunal de Tunis de 1883 à 1886, où des incidents l'opposent au général Boulanger, qui commande alors le corps d'occupation. Il publie à cette époque un pamphlet contre la politique coloniale du gouvernement, *Les odeurs de Tunis*, qui lui vaudra d'être privé de l'honorariat lorsqu'il achèvera sa carrière judiciaire, en 1889, comme président de la Cour d'appel de Nîmes.

Il se retire alors dans son département natal et se tourne vers la politique. Ralliant le programme du général Boulanger, il se présente aux élections de 1889 dans la 2^e circonscription de Niort comme candidat révisionniste national.

« Mon radicalisme, écrit-il à ses électeurs, c'est celui du général Boulanger qui veut que le Sénat disparaisse comme étant la négation du suffrage universel ; que le Chef de l'Etat soit nommé par le peuple souverain comme cela a lieu avec la Constitution démocratique des Etats-Unis ; que les ministres soient pris en dehors du Parlement »

Il est élu au second tour par 6 876 voix sur 12 816 votants contre 5 624 voix au député sortant, La Porte.

À la Chambre des députés, il se spécialise dans les problèmes judiciaires,

déposant de nombreuses propositions de loi sur l'organisation judiciaire, l'unité de juridiction, l'ordre des avocats. Il préconise la transformation des greffiers, huissiers, notaires et agents de change en fonctionnaires.

Aux élections de 1893 il se représente mais est battu par son ancien adversaire de 1889 et abandonne alors la carrière politique.

Auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels *Les petits-fils de Tartuffe*, *La Réforme de la magistrature*, *du code d'instruction criminelle et du code pénal*, *La Conspiration du général Berton*, *Les livres pensées*, *La loi immobilière de la Tunisie*, Honoré Pontois était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, grand officier de l'ordre du Nichan.

PORIQUET (CHARLES, PAUL, EUGÈNE), né le 30 juillet 1816 à Paris, mort le 9 mars 1910 à Paris.

Sénateur de l'Orne de 1876 à 1910

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 22.)

En dépit des luttes menées avec ses amis de l'Appel au Peuple, Charles Poriquet assiste, impuissant, à l'affermissement de la République. Découragement? Ardeur qui s'affaiblit avec les années? Il n'apporte plus guère aux débats de la Haute Assemblée, où la fidélité de ses électeurs de l'Orne lui assure la permanence de son siège, que le concours d'une participation discrète. Il est réélu sénateur aux consultations des 4 janvier 1891, 28 janvier 1900 et 3 janvier 1909, pour lesquelles il recueille successivement et dès le premier tour : 506 voix sur 931 votants, 492 voix sur 908 votants et 464 voix sur 852 votants.

Il présente un plaidoyer passionné contre l'administration fiscale et ses procédés inquisitoriaux et justifie en termes convainquants le privilège des bouilleurs de cru à propos de la création d'un impôt spécifique sur les alcools. En exprimant sa philosophie politique dans les allocutions d'usage qu'il prononce en sa qualité de président d'âge, il demeure pour ses amis de la droite un soutien apprécié et sans défaillance.

Il meurt le 9 mars 1910, à l'âge de 94 ans.

PORQUIER (ADOLPHE), né le 9 avril 1849 à Quimper (Finistère), mort le 27 juillet 1903 à Quimper.

Sénateur du Finistère de 1901 à 1903

Négociant compétent et estimé, citoyen toujours disponible aux soins de

la chose publique, Adolphe Porquier est porté par ses compatriotes au conseil municipal de Quimper où il apporte une ardeur qui lui vaut, de longs années durant, les fonctions d'adjoint au maire. Mais ce laborieux est un modeste et il faut toute l'insistance de ses amis pour qu'il consente à céder l'écharpe de premier magistrat de sa cité natale.

Dans la situation délicate que présente une Bretagne secouée par la crise religieuse, ce sont ces qualités de caractère, jointes à une fermeté éprouvée dans ses convictions républicaines, qui conduisent tout naturellement le parti républicain — dont il avait été dès l'origine l'un des organisateurs — à solliciter Adolphe Porquier pour remplacer au Sénat Joseph Astor, décédé.

C'est ainsi qu'il sera élu dès le premier tour de scrutin, à la consultation du 17 novembre 1901, recueillant 764 voix contre 515 à Danguy des Déserts. Le renouvellement triennal du 4 janvier 1903 le place en tête de tous les candidats, 777 voix sur 1.271 suffrages exprimés s'étant portés sur son nom dès le premier tour.

Un décès prématuré mit fin, le 27 juillet 1903, à un trop bref mandat. Il avait 54 ans.

PORTERAT (RENÉ), né le 2 octobre 1870 à Mulhouse (Haut-Rhin), mort le 8 décembre 1939 à Paris.

Député des Vosges de 1928 à 1932.

Fils d'un employé supérieur des chemins de fer de l'Est, René Porterat fit de bonnes études secondaires, puis s'orienta vers le droit.

Il prit une charge d'avoué à Mirecourt et ne tarda pas à briguer avec succès de nombreux mandats locaux : membre du comité consultatif des communes dès 1902, il était en effet délégué cantonal en 1903, conseiller municipal de Mirecourt en 1904, puis maire de Mirecourt en 1908, conseiller général du canton de Mirecourt en 1910, et enfin président du Conseil général des Vosges en 1920.

La guerre venue, il fit courageusement son devoir et fut décoré de la Croix de guerre.

Il se présenta aux élections législatives de 1928 dans la circonscription de Mirecourt et fut élu, le 29 avril, au second tour, par 9.289 voix contre 8.264 à son plus proche adversaire, Louis Madelin.

À la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et fut membre de la commission de l'Alsace-Lorraine et de la commission de l'assurance et de la prévention sociales.

Particulièrement attentif aux problèmes sociaux nés de la grande guerre, il devait déposer une première proposition de loi sur la retraite du combattant, puis une deuxième tendant à trans-

former en retraite l'allocation du combattant.

Il déposa, d'autre part, une proposition de loi tendant à l'indemnisation des dommages dus aux calamités atmosphériques dans les Vosges.

Il participa à la discussion de différents budgets ainsi que de plusieurs propositions de loi, entre autres une proposition concernant le renouvellement des baux à loyer des locaux à usage industriel et commercial et une proposition déclarant qu'Aristide Briand avait bien mérité de la patrie (en 1932).

Il demanda, enfin, à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour la protection en Indochine des colonnades fabriquées en métropole.

S'étant présenté de nouveau aux élections de 1932, il fut battu de peu, au second tour, par M. Guillon, républicain de gauche.

Il devait décéder le 8 décembre 1939, à Paris.

René Porteu était chevalier de la Légion d'honneur.

PORTEU (ANNA, MARIE, GASTON, André dit **PORTEU DE LA MORANDIÈRE**), né le 9 avril 1870 à Talensac (Ille-et-Vilaine), mort le 7 avril 1932 à Compiègne (Oise).

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1910 à 1919.*

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine
de 1920 à 1932.*

André Porteu est issu d'une famille installée de longue date à Talensac, petit bourg du canton de Montfort. Son grand-père et son père avaient été maires de la commune. Son père, Armand Porteu, fut député d'Ille-et-Vilaine de 1889 à 1902. A sa mort, Talensac choisit son fils André pour le remplacer à la mairie et poursuivre les travaux paternels.

Le 24 avril 1910, André Porteu se présente aux élections législatives dans l'arrondissement de Montfort et il est élu sans difficulté par 7.736 voix sur 14.783 votants. Il s'inscrit au groupe de l'action libérale et siègea sans interruption au Palais Bourbon jusqu'en 1919.

Pendant la guerre, André Porteu s'employa à l'organisation des formations sanitaires de sa circonscription et installa même un hôpital dans sa propre maison. Avec deux de ses collègues de la commission des postes de la Chambre, il fut chargé d'une mission en Suisse pour assurer l'envoi de lettres et de colis aux prisonniers de guerre. Plus tard, il se vit confier un rapport sur la situation dans l'ensemble de la France, des réfugiés, évacués, rapatriés des départements envahis. En 1917, bien que non mobilisable par sa classe et le nombre de ses enfants, il s'engagea

dans l'aviation pour pouvoir apporter au Parlement une documentation contrôlée et il passa volontairement plusieurs mois au front comme observateur.

Après neuf années de mandat au Palais Bourbon, André Porteu fut élu sénateur au renouvellement partiel de janvier 1920, au second tour de scrutin, par 548 voix sur 1.096 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il participa aux travaux de plusieurs commissions : administration générale, départements libérés, enseignement, commerce, travail et postes. Il intervint à la tribune sur les sujets les plus divers : relations avec le Saint-Siège, mode d'élection des députés, monuments historiques, rapports entre bailleurs et locataires, vote des femmes. Alors qu'il s'était en 1919 prononcé au Palais Bourbon contre l'éligibilité et le vote des femmes, il vota au Sénat, quelques années plus tard, en 1922, le passage à la discussion des articles du texte en discussion. Il estima qu'il s'agissait d'une revendication féminine sérieuse et que, en conséquence, il était nécessaire de discuter et d'amender le projet de loi de façon à accorder non pas en bloc mais par paliers et avec prudence un certain droit de vote aux femmes.

André Porteu mourut en cours de mandat, le 7 avril 1932, à Compiègne.

PORTEU (ARMAND, ALBERT, HYACINTHE), né le 9 décembre 1839 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 8 mars 1906 à Rennes.

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1889 à 1902.*

Entré dans l'administration à l'âge de 21 ans, Armand Porteu fut successivement attaché au ministère de l'Intérieur, conseiller de préfecture, secrétaire général, sous-préfet de Ploërmel, puis de Lisieux. C'est dans cette ville qu'il se fit remarquer par son courage lors d'une terrible inondation. Sa bravoure lui valut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur par le maréchal de Mac-Mahon.

Il devint ensuite préfet du Lot, puis préfet de la Creuse pendant la période du 16 mai 1877. On lui demanda de révoquer de modestes fonctionnaires, fausement accusés ; il préféra démissionner plutôt que d'y consentir.

Après avoir quitté l'administration, il prit à Rennes la direction d'une importante filature.

Il commença alors une carrière politique ; élu maire de Talensac, puis conseiller d'arrondissement, il se présenta, en 1885, comme candidat à la députation sur la liste conservatrice. Il échoua, bien qu'ayant obtenu personnellement la majorité, dans l'arrondissement de Montfort, berceau de sa famille.

En 1889, le rétablissement du scrutin uninominal lui permit de se présenter

dans l'arrondissement de Montfort, où il fut élu dès le premier tour avec 7.259 voix contre 5.416 à M. Pinault, républicain, député sortant, et 1.087 à M. de Ricaudy, boulangiste.

À la Chambre, où il siégea à droite, il fit partie de nombreuses commissions et s'intéressa plus particulièrement aux problèmes militaires, aux activités économiques des collectivités locales et aux discussions budgétaires. Il participa à la discussion de la proposition de loi de M. Cazenove de Pradine, tendant à l'abrogation de la loi du 22 juin 1886 relative aux membres des familles ayant régné sur la France et prit nettement position pour.

Il est réélu en 1893, dès le premier tour, par 8.098 voix contre 5.683 à M. Du Mesnil, ancien sous-préfet, républicain. Il continua à s'intéresser activement aux problèmes économiques et à la commercialisation des produits agricoles tels que la vente des beurres et du blé.

Il est de nouveau réélu en 1898, dès le premier tour, avec 7.751 voix contre 6.384 à M. Durand, républicain. Il est élu président du 9^e Bureau et, en tant que membre de la commission des chemins de fer, il est chargé de nombreux rapports relatifs à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local. Il continua à s'intéresser à la commercialisation des blés et farines.

Dès la fin de cette législature, sa santé déclinait et tint de plus en plus souvent éloigné de la Chambre. Pour cette raison, il ne se représenta pas en 1902. Il se consacra désormais exclusivement à ses activités de filateur à Rennes, où il est mort le 8 mars 1906.

Il était le père d'André Porteu de La Morandière, député d'Ille-et-Vilaine de 1910 à 1919, puis sénateur de ce même département de 1920 à 1932.

PORTMANN (GEORGES), né le 1^{er} juillet 1890 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

*Sénateur de la Gironde
de 1933 à 1941.*

Bien qu'issu d'une famille alliant l'Alsace à la Savoie, c'est à Bordeaux que Georges Portmann effectua ses études et édifia sa carrière universitaire et politique.

Docteur en médecine en 1913, et, la même année, sorti premier de l'École du service de santé de la marine et des colonies, il est embarqué, à la mobilisation de 1914, sur le croiseur *Edgar-Quinet*, en qualité de médecin de 2^e classe de la Marine.

Participant à la retraite d'Albanie, il lutta inlassablement avec des moyens de fortune contre les graves épidémies qui affectaient les armées alliées, dont le typhus exanthématique qu'il finit par contracter lui-même. Son dévouement conduisit le ministre de la Marine à lui conférer le grade de chevalier de la

Légion d'honneur et à le citer à l'ordre du jour.

Les séquelles de cette maladie qui faillit l'emporter le rendant inapte à faire campagne, il est affecté à la mission navale en Grèce, où son courage et sa conscience professionnelle lui valent une nouvelle citation élogieuse à la suite des émeutes d'Athènes au cours desquelles, capturé par les insurgés alors qu'il soignait les blessés, il échappa par miracle à la fusillade.

Attaché en 1917 à la légation de France en Grèce, il est chargé de la propagande universitaire et scientifique, s'employant activement à faire éliminer de la faculté les éléments germanophiles et posant les jalons d'une profonde influence culturelle française : création d'un journal médical franco-hellénique et fondation à Athènes d'une annexe de la Société biologique de Paris, d'un Institut Pasteur, d'un hôpital français et d'une bibliothèque. Ainsi se dessinaient déjà l'une des passions autour de laquelle s'orienteront ses multiples activités : le rayonnement de la France à l'étranger.

Ces brillants états de service devaient être sanctionnés de la croix de guerre avec palme et étoile et, en 1926, du grade d'officier de la Légion d'honneur.

Revenu en France en 1919, Georges Portmann quitte la marine pour préparer les concours, dont il franchit toutes les étapes avec succès jusqu'à l'agrégation, brillamment passé en 1923. Trois ans plus tard il succède à son maître, le professeur Moure, dans la chaire magistrale de clinique oto-rhino-laryngologique de l'université de Bordeaux.

Il partage désormais son temps entre l'enseignement, les recherches scientifiques et des missions, dont il est chargé dans le monde entier. C'est ainsi qu'il sera le premier professeur français envoyé en Russie soviétique, enseignera régulièrement à Washington et Los Angeles, prononcera d'innombrables conférences, représentera la France à un grand nombre de congrès et sera appelé en consultation par les plus hautes personnalités mondiales : famille royale d'Espagne, reine d'Égypte, famille royale d'Albanie, etc., et même le chancelier Hitler, qu'il refusera d'examiner car il présentait déjà la menace que le Führer représentait pour la paix.

Parallèlement, la réputation de Georges Portmann amenait à Bordeaux l'élite de la médecine étrangère. Dès 1925, le premier en France, il organisa un enseignement en langue anglaise qui attirera vers notre pays les médecins américains, ne fréquentant jusque-là que les cliniques de Vienne et Berlin. Ses élèves, que l'on retrouve sur tous les continents, ont voué à leur maître une telle reconnaissance qu'ils ont fondé la « Georges Portmann's Alumni Association », qui publiait son journal et tenait chaque année un congrès, constituant ainsi des foyers francophiles particulièrement vivaces.

Mettant également sa plume au service de la médecine française, il publiait

de nombreux ouvrages scientifiques et d'innombrables articles dans des revues et journaux de toutes nationalités. Il décrit, notamment, ses méthodes chirurgicales, dont certaines, telles celles pratiquées pour la guérison des vertiges ou le traitement des cancers de la face et du larynx, sont adoptées dans la plupart des pays étrangers.

Cette audience internationale l'appelle à devenir membre de nombreuses académies et sociétés médicales françaises et étrangères.

Son activité scientifique inlassable menaçant à Georges Portmann des contacts à l'échelon le plus élevé, à l'intérieur comme à l'extérieur, devait inévitablement le conduire à s'intéresser aux affaires publiques.

Aussi, lorsqu'en 1932 le mandat des sénateurs de la Gironde est soumis à renouvellement il décide de solliciter la confiance des électeurs. C'était une tentative apparemment audacieuse pour un homme qui n'avait jamais encore affronté le suffrage universel. Elle fut cependant couronnée de succès puisqu'il fut élu en deuxième position sur les treize candidats aux cinq sièges à pourvoir.

Entré en fonctions en qualité de secrétaire d'âge, car il était alors l'un des plus jeunes sénateurs, il prend immédiatement une part active aux travaux parlementaires, contrairement à la plupart de ses collègues nouvellement admis au Palais du Luxembourg.

La diversité de son action parlementaire est illustrée par son appartenance à la plupart des grandes commissions : enseignement, marine, commerce, agriculture, affaires étrangères, finances. Rapporteur des budgets de l'imprimerie nationale, puis du Commerce, il intervient en séance publique sur les questions les plus variées.

Fermement attaché à la terre girondine, il défend vigoureusement la cause des viticulteurs en interpellant le gouvernement à plusieurs reprises et en multipliant ses efforts pour faciliter les exportations ou aider les victimes de calamités atmosphériques. Sur le plan social, il propose l'institution d'une retraite pour les vieux travailleurs et la création d'un livret de capacité civile des femmes. Il tente d'améliorer la situation des assurés sociaux, des accidentés du travail et des familles nombreuses.

Dès l'ouverture du second conflit mondial, il effectue plusieurs inspections sur le front qui le conduisent à interpellier le gouvernement sur le manque de ressources du service de santé militaire.

Orateur captivant parce que percutant, persuasif parce que parlant toujours sans notes avec une énergique conviction et appliquant à la politique les leçons de ses découvertes et de ses randonnées à travers le globe, Georges Portmann laisse percer dans son éloquence la rigueur, la précision et la rapidité du chirurgien.

POSSESSE (HENRI, Lucien, HAUDOS de), né le 24 mars 1846 à Paris, mort à Paris.

*Député de Loir-et-Cher
de 1889 à 1893.*

Propriétaire foncier, conseiller général et maire de Renay, Lucien de Possesse se présente, pour la première fois, aux élections législatives en 1889. Il qualifie lui-même son programme de « révisionniste ». Il propose « d'entrer dans la voie des économies », « de rendre au pays sa liberté de conscience », « de supprimer toutes les lois d'exception », « d'assurer enfin une retraite à l'ouvrier ». Au premier tour de scrutin il précède, avec 6.341 voix, le député sortant, M. de Sonnier, républicain, qui s'était associé à la politique opportuniste et sur le nom duquel se portent 4.691 suffrages. M. Garnier arrive en troisième position avec 4.612 suffrages. Au second tour, Lucien de Possesse recueille 6.977 voix contre 5.891 à M. Garnier et 5.869 à M. de Sonnier.

À la Chambre il siège à droite et est membre de diverses commissions.

En 1893, il est battu dès le premier tour de scrutin, avec 6.406 voix, par M. Bozerian, candidat républicain, qui en obtient 9.406.

Lucien de Possesse ne se représentera plus aux élections législatives. Il restera maire de Renay jusqu'en 1904.

POTIÉ (AUGUSTE), né le 28 novembre 1858 à Haubourdin (Nord), mort le 17 octobre 1939 à Haubourdin.

Sénateur du Nord de 1903 à 1939.

Issu d'une vieille famille de cultivateurs fixée depuis plusieurs siècles en Flandre française, Auguste Potié fut guidé toute sa vie par un ardent amour de son terroir natal.

Appelé dès l'adolescence à prendre la direction du domaine héréditaire, il n'hésita pas à lui sacrifier l'achèvement de ses études secondaires.

La maîtrise dont il y fit preuve, le don de l'organisation qu'il y révéla, son souci permanent de suivre au plus près le progrès technique lui valurent rapidement une légitime autorité dans les milieux agricoles de sa contrée.

Président du syndicat de dessèchement des marais de la haute Deule, fondateur et président de la Société des agriculteurs du Nord, il trouvait également le temps, à la tête de nombreux organismes de bienfaisance, de venir constamment en aide à ses concitoyens.

Ceux-ci ne tardèrent pas à lui confier les responsabilités publiques pour lesquelles le désignaient tout naturellement de telles qualités d'altruisme.

Conseiller municipal en 1886, adjoint au maire en 1892, il demeura premier magistrat de sa cité de 1896 à 1924.

Parallèlement, son canton l'éliminait en 1892 au Conseil général et celui-ci le portait à la vice-présidence en 1913, puis à la présidence en 1922.

Le 4 janvier 1903, il entamait une carrière sénatoriale que seule la mort devait interrompre trente-six ans plus tard. Il sera alors doyen d'activité de la Haute Assemblée après avoir été l'un des plus jeunes sénateurs et siégé, à ce titre, au bureau d'âge en qualité de secrétaire.

Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Son frère, Georges Potié, exercera également un mandat national en qualité de député, de 1910 à 1914.

La guerre et l'invasion devaient offrir à Auguste Potié la dramatique occasion de donner la mesure de son dévouement et de son courage.

Faisant front avec sang-froid et résolution aux exigences de l'occupant, il s'acharna à défendre les intérêts et la liberté des populations dont il avait la charge. Son refus des exactions et du joug ennemi le conduisit en conseil de guerre où il se vit infliger une peine d'un an de détention dans la prison allemande de Siegburg. Là, encore, son patriotisme demeura intransigeant au point qu'il fut envoyé dans les camps de représailles de Holzminden puis de Rastadt, tandis que sa femme était délogée, comme otage, sur un autre camp.

A son retour au Palais du Luxembourg, le 15 mai 1917, après dix-sept mois de captivité, Auguste Potié reçut un vibrant hommage du Sénat unanime. Sa réponse le dépeint tout entier : évoquant à peine ses souffrances personnelles et familiales, il préféra exposer longuement l'héroïsme, la misère et la désolation des provinces libérées et lancer un émouvant appel en leur faveur.

C'est encore à l'amélioration de leur sort qu'il consacre ses efforts.

Réaliste et homme d'action, il voulut entreprendre immédiatement la reconstruction et déposa, dès le lendemain de l'armistice, une proposition de loi tendant à libérer les vieilles classes des régions reconquises, afin de trouver la main-d'œuvre indispensable pour « rendre la vie à ces zones de mort ».

L'agriculteur sous tous ses aspects demeura toujours au centre de ses préoccupations. Protectionniste, il défendit ardemment ses convictions au sein de la commission des douanes et veilla avec soin à l'équilibre entre les échanges métropolitains et coloniaux. Son objectif majeur était la revalorisation des produits de la terre.

Frappé de congestion dans sa ferme du Bocquiau, près d'Haubourdin, le 16 octobre 1939, Auguste Potié s'éteignit le lendemain. Il allait entrer dans sa quatre-vingt-unième année, ayant eu la douleur de voir pour la troisième fois sa patrie en guerre.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

POTIÉ (GEORGES, ALEXANDRE, LOUIS), né le 3 septembre 1863 à Haubourdin (Nord), mort le 17 octobre 1937 à Loos (Nord).

Député du Nord de 1910 à 1914

Georges Potié est issu d'une famille de cultivateurs. Deuxième fils d'Auguste Potié, ancien maire et conseiller général du canton d'Haubourdin, son frère aîné, Auguste Potié, fut sénateur.

Georges Potié fit ses études secondaires au lycée de Lille et entreprit des études supérieures à l'université de cette ville. Appelé sous les drapeaux, il devint sous-officier d'artillerie et fut promu, dans la réserve, lieutenant au 1^{er} régiment territorial d'artillerie de forteresse.

Pendant six ans, il fut gérant de services économiques et industriels de la maison centrale de Loos-lez-Lille. Il s'établit ensuite comme cultivateur.

Vice-président de la Société des agriculteurs du Nord, il fut le premier président du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille, à sa formation, en 1902. Elu conseiller municipal de Loos en 1892, il en devint maire l'année suivante.

Mettant à profit les connaissances qu'il a acquises durant dix-huit ans comme administrateur de la ville de Loos, travaillant sans relâche à l'amélioration du sort des populations ouvrières, s'intéressant particulièrement aux questions destinées à assurer la prospérité de sa circonscription, il se présente aux élections générales de mai 1906. Pour ce coup d'essai, il essuie un échec, n'obtenant, au second tour de scrutin, que 10 657 voix contre 11 417 voix à Marcel Delaune, qui fut réélu.

Il se présenta à nouveau aux élections générales législatives de 1910. Au premier tour, le 24 avril, il fut précédé par Maurin, qui recueillit 10 089 voix, lui-même n'obtenant que 7 555. Il fut plus heureux au second tour puisqu'il fut élu député de la 5^e circonscription de Lille, le 8 mai 1910. Il obtint 12 639 voix, battant Maurin qui n'en recueillit que 10 636 sur 29 489 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

Au cours de cette législature, il participa activement aux travaux de la commission des douanes et intervint souvent dans les débats que tint la Chambre des députés. Son activité fut toujours dominée par le souci des grands problèmes que posait l'agriculture, notamment les droits de douanes sur les blés.

Sensible aux questions sociales, il participa à la discussion des problèmes intéressants le repos hebdomadaire dans les entreprises, la réintégration des cheminots licenciés et la mutualité agricole.

Il ne se présenta pas aux élections législatives de 1919.

Il mourut le 17 octobre 1937, à Loos, âgé de 74 ans.

POTTEVIN (JEAN, Henri, MARIE).
né le 7 mai 1865 aux Cabannes (Tarn).
mort le 6 juillet 1928 à Paris

*Député de Tarn-et-Garonne
de 1914 à 1919.*

*Sénateur de Tarn-et-Garonne
de 1920 à 1927.*

Ancien élève de l'École normale supérieure, Henri Pottevin, après de brillantes études, devient professeur d'hygiène au Conservatoire des arts et métiers et docteur en médecine. Homme de science et de culture, il embrasse la carrière politique à 49 ans pour justement poursuivre sa tâche dans les deux domaines qui lui sont particulièrement chers : la santé publique et l'enseignement.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives de 1914, dans la circonscription de Castelsarrazin. Il arrive en tête au premier tour de scrutin avec 7.026 voix sur 15 514 votants. Il est facilement élu au second tour par 8 695 voix sur 15 380 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radical et radicale-socialiste, il siège sans interruption à la Chambre jusqu'en 1920, date à laquelle il est élu sénateur.

Au cours de son mandat au Palais Bourbon, il dépose de nombreuses propositions de loi ou de résolution concernant notamment l'organisation de l'enseignement des sciences appliquées, des enseignements techniques, le développement des recherches scientifiques industrielles et agricoles, l'organisation des services départementaux d'hygiène publique.

Il acquiert ainsi la réputation de spécialiste des problèmes de santé publique et d'enseignement. Il avait été entre-temps nommé membre du Conseil supérieur d'hygiène publique et directeur de l'Office international d'hygiène publique.

Les commissions de l'hygiène et de l'enseignement de la Chambre verront en lui un rapporteur aussi compétent que dévoué. En 1916, la commission de l'hygiène lui confie la rédaction d'un rapport sur la protection de la santé et, en 1917, un rapport sur l'organisation d'un enseignement de recherches bactériologiques. De son côté, la commission de l'enseignement le désigne tout naturellement pour rapporter un projet de loi relatif à la création d'un office national des recherches scientifiques, industrielles et agricoles puisque, quelque temps auparavant, il avait pris l'initiative de déposer une proposition de résolution ayant le même objet.

Lors du renouvellement du Sénat du 11 janvier 1920, Henri Pottevin est élu sénateur au troisième tour de scrutin, par 228 voix sur 418 votants. Ses préoccupations au Palais du Luxembourg ne sont pas différentes de ce qu'elles avaient été à la Chambre. Il intervient très fréquemment à la tribune, soit à titre personnel, soit en tant que rapporteur dans des débats concernant l'organisation de l'enseignement technique, la fré-

quentation scolaire, la création d'un office national des recherches scientifiques, le service sanitaire maritime, la célébration du centenaire de Pasteur.

A partir de 1926, Pottevin n'intervient plus guère à la tribune. Miné par la fatigue et la maladie, il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat aux élections du 9 janvier 1927. Il meurt à Paris le 6 juillet 1928. Il n'avait que 63 ans.

POTUT (GEORGES), né le 25 juin 1900 à Paris (5^e).

Député de la Nièvre de 1932 à 1942.

Georges Potut, parisien de naissance, licencié ès lettres et en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit public, ainsi que de l'École libre des sciences politiques, est journaliste de profession. Professeur dès 1927 à l'École des hautes études sociales et internationales, il en devient le président ainsi que de l'École supérieure de journalisme de Paris.

Attiré par la politique, il milite au parti radical socialiste et devient secrétaire du bureau national. En 1932, il se présente aux élections législatives du 3 mai, dans la 2^e circonscription de Nevers. Il est candidat du parti républicain radical et radical-socialiste. « J'ai reçu, déclare-t-il, l'investiture d'un parti qui est, par ses traditions et son passé, comme par ses vues sur l'avenir, le parti historique de la démocratie française et même... l'expression même de la démocratie française laborieuse et éprise d'idéal. » Son programme électoral consiste essentiellement à réaliser des économies, à rétablir l'équilibre budgétaire, à lutter contre le chômage, à réformer la fiscalité, à encourager la création de coopératives et de syndicats agricoles, à développer la participation des travailleurs à l'entreprise, à établir un statut du travail pour les ouvriers, à procéder à une réforme de l'Etat et à organiser la paix.

Le scrutin est uninominal. Après avoir obtenu 2.012 voix sur 14.233 inscrits et 12.073 votants au premier tour, il triomphe de ses adversaires Locquin et Chatout, par 6.632 suffrages alors que ces derniers n'en recueillaient respectivement que 4.811 et 511. Au cours de cette législature, Georges Potut est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, ainsi que de la commission des mines et de la force motrice et secrétaire de commission de la réforme de l'Etat. Ses interventions, au cours de débats budgétaires et financiers, sont nombreuses. Elles concernent essentiellement le redressement financier de la France, la réforme fiscale visant à diminuer les impôts des petits commerçants et à aménager la taxe sur les produits agricoles, l'organisation du marché de la viande, la défense de l'épargne, l'organisation d'un conseil national économique. Il dépose également une

proposition de loi importante tendant à ajouter à la loi monétaire du 25 juin 1928 les polices d'assurance sur la vie, les contrats de rentes viagères et toutes conventions de même nature juridique conclues entre particuliers avant la stabilisation du franc.

En cours de législation, il est élu en 1935 conseiller municipal de Decize et conseiller général du canton. Il devient immédiatement maire de la ville et rapporteur général de la commission des finances de l'assemblée départementale.

Aux élections du 26 avril 1936, Georges Potut est réélu dès le premier tour. Sur 13.871 inscrits et 11.763 votants, il obtient 6.059 suffrages, contre 3.463 accordés à Nessler. 1.597 à Chatout et 446 à l'huizat. Son but est de « rénover la politique, rajeunir les institutions » car « la réforme de l'Etat s'impose pour donner au fonctionnement du régime la stabilité qu'il a perdue », ceci en améliorant les lois sociales, en assurant la sécurité à la jeunesse, en organisant une paix durable.

Au cours de son mandat il siège de nouveau au banc du parti radical et radical-socialiste. Il est membre de la commission de l'armée ainsi que de la commission des mines et de la force motrice. Il dépose également de nombreuses propositions de loi d'ordre financier et intervient dans de nombreux débats du même ordre, tels les projets de loi donnant au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour le redressement financier du pays de 1937 et 1938.

Georges Potut est d'ailleurs l'auteur d'un ouvrage sur les problèmes financiers posés à la fin de la première guerre mondiale intitulé *Finances de la Paix*. Il est l'un des premiers à avoir reconnu aux faits économiques l'importance qui est la leur aujourd'hui et à montrer quel devrait être l'expansion de l'économie et dans la protection de la stabilité monétaire.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy il accorde les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Défenseur des classes moyennes au Parlement, il est, dès 1934, président de la Confédération nationale des associations de classes moyennes. Il assumait enfin la présidence de la chambre de commerce franco-italienne.

POUCHUS (PIERRE, MARIE), né le 14 février 1885 à Pont-l'Abbé (Finistère).

Député du Finistère de 1932 à 1936.

Fils d'ouvriers, Pierre Pouchus, élève sérieux bientôt distingué par ses maîtres, obtint une bourse d'études pour l'école primaire supérieure de Douarnez.

Passé ensuite à l'École normale de Quimper, il se consacra à l'enseignement. D'abord nommé professeur au

lycée de Quimper, il devait y rester de longues années.

Elu en 1925 maire de Penhars, il se présenta dès 1928 aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Quimper contre Bouilloux-Lafont, mais fut battu. Il renouvela sa tentative quatre ans plus tard, dans cette même 1^{re} circonscription de Quimper, et fut élu le 8 mai 1932, au second tour, sous l'étiquette du parti radical-socialiste, avec 9.239 voix contre 9.197 à son plus proche adversaire Camic (Bouilloux-Lafont, député sortant, s'étant désisté).

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe des républicains radicaux et radicaux-socialistes et fut membre de nombreuses commissions : marine marchande, marine militaire, enseignement et beaux-arts ; Algérie, colonies et pays de protectorat.

Il demanda à interpellier le gouvernement sur les graves incidents qui décollèrent d'une manifestation des agriculteurs à Quimper le 29 janvier 1933.

Il suivit assidûment la discussion de divers budgets.

Il participa, d'autre part, à la discussion du projet de loi relatif aux heures supplémentaires (en 1935) et à la discussion de plusieurs interpellations relatives à la crise de la pêche maritime et de l'industrie de la conserve de poissons.

Battu en 1936, au second tour, par Nader, U.R.D., il fut nommé presque aussitôt professeur à Paris, tout en conservant son mandat de maire de Penhars.

POUJADE (LOUIS, CYPRIEN), né le 28 juillet 1823 à Canet (Aveyron), mort le 14 octobre 1898 à Carpentras (Vaucluse).

Représentant du Vaucluse en 1871.

Député du Vaucluse de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUJNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 30.)

Louis Poujade avait abandonné la politique sur le plan national en 1885, se consacrant désormais au conseil municipal de Carpentras et au Conseil général.

Il mourut à Carpentras le 14 octobre 1898, à l'âge de 75 ans.

POUJET DE NADAILLAC (Nièvre) — Voy. **NADAILLAC**.

POULAIN (ALBERT) (Ardennes) — Voy. **ALBERT-POULAIN**.

POULET (MALACHIE, BARTHÉLEMY dit *Marius*, GEORGES), né le 15 septembre 1846 à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), mort le 12 novembre 1892 à Paris (14^e).

Député du Var de 1882 à 1885

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 31)

Marius Poulet avait été compromis assez fâcheusement dans des affaires financières.

En fin octobre 1890, il arrive à Marseille : son comportement à l'hôtel où il descend est tellement bizarre qu'on le prie de quitter l'établissement. Après avoir erré dans la ville et fait du scandale dans un café où il se livre aux pires extravagances, il fallut que le commissaire de police se fasse passer pour un diplomate russe — Poulet s'étant entiché de l'amitié franco-russe — pour que celui-ci consentit à le suivre et à se laisser conduire à l'asile Saint-Pierre de Marseille, le 1^{er} novembre 1890.

Son état s'améliora assez pour qu'il puisse rentrer à Paris, mais au bout de quelques mois une rechute survint et il mourut à l'asile Sainte-Anne le 12 novembre 1892. Il avait 46 ans.

POULIÉ (CHARLES, PAUL, FRANÇOIS), né le 4 février 1845 à Graulhet (Tarn), mort le 16 juillet 1914 à Graulhet.

Député du Tarn de 1889 à 1893.

Charles Poulié est issu d'une vieille famille graulhetaise. Son père exploita dans cette ville une tannerie puis plus tard une fabrique de gélatine. Charles Poulié lui succéda et se déclara industriel-propriétaire, mégissier fabricant de colle forte à Graulhet.

Lorsqu'il se présente en 1889 aux élections législatives il est déjà conseiller municipal de Graulhet. Il est, pour l'arrondissement de Lavaur, le candidat du comité conservateur. Ferme et hostile à la politique opportuniste il réclame dans son programme des réformes financières, des économies et des diminutions d'impôts. Il est partisan d'une révision de la Constitution et affirme la nécessité de défendre la liberté de conscience menacée et de rétablir les droits du père de famille.

Au premier tour de scrutin Charles Poulié recueillit 7.066 voix contre 7.042 à Compayre, professeur de droit à Toulouse, député sortant. Il bat ce dernier au second tour par 7.378 voix contre 6.094.

Député discret, il se contenta de prendre part à la discussion du budget de 1891.

Charles Poulié se représentera sans succès aux élections législatives de 1893 et 1898. En ces deux occasions il sera battu de justesse au second

tour de scrutin par Compayre : en 1893 par 6.781 voix contre 6.565 et en 1898 par 7.180 voix contre 6.239.

Il meurt à Graulhet le 16 juillet 1914.

POULLAN (FÉLIX, ANDRÉ), né le 28 avril 1857 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 13 février 1918 à Nice.

Député des Alpes-Maritimes de 1898 à 1913.

Félix Poullan est né à Nice d'une famille de bonne bourgeoisie.

Après de solides études juridiques, il embrasse la carrière d'avocat, puis devient inspecteur du crédit foncier.

Il apporte un goût très vif à la politique locale et est élu dès 1884 conseiller général du canton d'Utelle ; il le sera ensuite du canton de Vésubie.

Parallèlement, il siège au conseil municipal de Nice puis devient adjoint au maire.

Il exerce par ailleurs les fonctions de consul de Grèce à Nice.

Cette solide implantation locale — héritée en partie de son père — ainsi que l'estime et l'affection incomparables dont il jouit auprès de ses concitoyens, lui valent d'être élu, triomphalement à son coup d'essai, député de la 2^e circonscription de Nice le 8 mai 1898, dès le premier tour, par 9.719 voix contre 214 à Genovesi. Il remplace à la Chambre Malaussena qui ne se représentait pas.

Félix Poullan sera constamment réélu à la quasi-unanimité des votants.

Le 27 avril 1902, par 8.186 voix contre 1.957 à de Saint-Laurent.

Le 6 mai 1906, par 9.684 voix contre 282 à Vissiau.

Aux élections générales du 24 avril 1910 et du 26 avril 1914, aucun candidat n'ose même lui disputer les voix de son fief qui est maintenant la 3^e circonscription de Nice.

Cette confiance, Félix Poullan la doit à l'inlassable dévouement dont il fait preuve envers ses électeurs, sachant les écouter et défendre opiniâtrément leurs intérêts particuliers. « sans distinction de classe ni de parti ».

Il déploie également une grande activité au sein du Conseil général des Alpes-Maritimes, intervenant notamment pour faire aboutir le projet de chemin de fer Nice-Coti et pour le développement du réseau de transport régional.

Politiquement, c'est un homme du juste milieu.

A la Chambre, il prend tout d'abord l'étiquette de « républicain ». Il s'inscrit en 1906 au groupe de l'union républicaine ; en 1910 au groupe de la gauche démocratique et en 1914 au groupe des républicains de gauche.

Au cours de vingt années de mandat, son activité législative est des plus discrètes. Membre, sans interruption, de la

commission de l'agriculture, il est secrétaire de la Chambre de 1908 à 1910.

En 1905, il se prononce pour la réduction du service militaire à deux ans, mais en 1913 il vote le projet le portant à trois ans car il le considère comme une nécessité face à la puissance allemande. Ce partisan de la liberté de l'enseignement prend parti contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais, la loi de 1905 votée, il accepte le fait accompli et demande une application libérale de cette réforme.

Les lois sociales introduites à cette époque trouvent en lui un défenseur et il vote en particulier la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. En revanche, il s'oppose au projet Caillaux d'impôt sur le revenu.

Atteint d'une grave maladie nerveuse qui le tient longtemps éloigné de Paris, Félix Poullan meurt à Nice le 13 février 1918.

POULLE (GUILLAUME, JOSEPH, ROBERT), né le 1^{er} mars 1861 à Amiens (Somme), mort le 7 septembre 1937 à Poitiers (Vienne).

Sénateur de la Vienne de 1906 à 1927.

Toute la carrière de Guillaume Poulle s'inscrit dans la ligne naturelle de sa formation : docteur en droit et avocat à la Cour d'appel de Poitiers en 1886, il devient un brillant juriste qui publie d'importants travaux parmi lesquels nous pouvons citer : *Des abus de la citation directe* (1880) ; *Du nom de la femme divorcée ou séparée de corps* (1887) ; *La séparation de corps devant le Sénat français* (1887) ; *Traité théorique et pratique des associations commerciales en participation* (1887).

Il entre dans la vie publique en 1896 comme conseiller municipal de Poitiers, puis comme maire adjoint en 1898 et conseiller général pour le canton de Mirebeau en 1899.

À la suite du décès de Coutcaux, sénateur de la Vienne, il se présente le 9 septembre 1906 pour lui succéder. Il n'est élu qu'au troisième tour de scrutin, par 343 voix contre 334 à Mage, sur 698 votants. Il sera ensuite constamment réélu et siègera au Sénat jusqu'en 1927.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, Guillaume Poulle devient très rapidement une des personnalités les plus marquantes du Sénat. Il sera le rapporteur pour tous les problèmes d'ordre juridique : législation sur les loyers, projets et propositions de loi portant modification des divers codes : code civil, code pénal, code d'instruction criminelle, code de commerce, code rural, code de justice militaire. Dans la discussion d'un projet de loi sur la liberté individuelle il fait, le 22 juin 1922, une intervention remarquable, exposant avec chaleur et conviction les raisons

qui militent en faveur de la suppression de l'article 10 du code d'instruction criminelle qui donne aux préfets le droit d'instruire, d'arrêter, de faire faire des perquisitions, de saisir les correspondances, de maintenir en prison les citoyens. Cet article, souligne le rapporteur, véritable instrument de despotisme, doit être abrogé afin de donner des garanties à la liberté individuelle et de mettre fin à des abus possibles. La raison d'Etat, dit-il, ne doit pas couvrir des actes arbitraires accomplis contre des hommes dont, souvent, le tort est d'avoir déplu au pouvoir.

Ses collègues le portent bientôt à la vice-présidence de la commission de législation civile puis à la présidence de cette même commission. Son action est également très efficace dans d'autres commissions aux travaux desquelles il est appelé à participer : commission de l'armée, de la comptabilité dont il présente d'année en année le budget du Sénat.

Ses interventions à la tribune sont nombreuses, qu'il s'agisse de l'emploi des mutilés de guerre, des mesures d'aide matérielle en faveur des étudiants, du travail de nuit des femmes ou de l'obligation scolaire.

Il était membre de la commission d'instruction de la Haute Cour. Pendant la guerre, il fut rapporteur près du conseil de guerre permanent de la 9^e région.

Il mourut le 7 septembre 1937 à Poitiers à l'âge de 76 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

POUPIN (PAUL, Victor), né le 3 janvier 1838 à Paris, mort le 28 juin 1906 à Châtelneuf (Jura).

Député du Jura de 1885 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 35.)

Victor Poupin, qui représentait le Jura depuis 1885, fut réélu en 1889, circonscription de Poligny, par 8 013 voix contre 6 811 à son concurrent sur 15 073 votants et en 1893, dans la même circonscription mais au second tour, par 8 017 voix contre 6 884 sur 15 029 votants ; au premier tour 6 732 contre deux concurrents ayant obtenu 5 243 et 2 529 voix sur 14 680 votants.

À la Chambre, il siégea sur les bancs de la gauche radicale et s'occupa activement de répandre l'instruction et les idées républicaines, à servir le Jura, en particulier par la rédaction et l'envoi dans les campagnes jurassiennes d'un *Almanach du bon citoyen*.

Son activité parlementaire ne paraît pas avoir été à la mesure de son activité de publiciste puisqu'en quatorze ans de mandat il ne prit jamais la parole sauf

pour déposer des rapports sur les élections.

Il ne se représenta pas en 1898 après avoir été battu en 1897 aux élections sénatoriales.

Il mourut à Châteaufort en juin 1906 à l'âge de 68 ans.

POURQUERY DE BOISSERIN
(JOSEPH, GASTON), né le 8 juin 1851 à Largentière (Ardèche), mort le 10 août 1920 à Villeneuve-les-Avignon (Gard)

*Député du Vaucluse de 1889 à 1902
et de 1910 à 1914.*

Pourquery de Boisserin fait des études de droit le conduisant tout d'abord à tenter une carrière administrative et après la guerre de 1870 qu'il fait comme engagé volontaire au 11^e chasseurs, il devient secrétaire du préfet du Vaucluse. Ses convictions politiques l'amènent ensuite à s'inscrire au barreau d'Avignon. Il plaide alors de nombreux procès politiques et son autorité auprès de ses confrères le fait élire bâtonnier en 1891.

Candidat au Conseil général en 1883, il est élu, sur la liste républicaine conseiller municipal d'Avignon en 1888 et désigné comme maire. L'année suivante il se présente, dans la circonscription d'Avignon aux élections législatives et est élu au second tour le 6 octobre 1889 avec 10.595 voix sur 11.453 votants, ses deux adversaires du premier tour Auschitzki et Raveau (6.802 et 4.512 voix) n'ayant pas maintenu leur candidature. En 1893, il triomphe facilement avec 9.307 voix sur 15.315 votants dès le premier tour, contre ses deux rivaux ; il doit attendre le scrutin de ballottage en 1902 pour être élu avec 10.221 voix sur 18.610 votants contre 8.139 à Valayer. Bien qu'en tête au premier tour en 1906, avec 7.503 voix sur 19.239 votants il fut battu au second avec 8.862 voix sur 19.608 votants par Coulondre, 9.364 voix. Il en est de même en 1906 où Coulondre le devance lors des deux tours et le bat avec 2.000 voix de différence. En 1910, Coulondre ne s'étant pas représenté, Pourquery de Boisserin reprend son siège au scrutin de ballottage seulement avec 11.239 voix sur 21.359 votants contre 9.939 à Guignon.

Pourquery de Boisserin sera élu secrétaire de la Chambre et désigné comme membre de la commission du budget. Il sera également membre de la commission d'enquête sur Panama et son activité à cette occasion lui vaut d'être victime de la verve d'Henri Rochefort qui, bien gratuitement et bien méchamment, le surnomme « Pourquepleure de Boiscanari ».

Sa première législature est marquée par une activité très importante puisqu'il dépose plusieurs dizaines de propositions de lois. Elles concernent tout d'abord les problèmes posés par l'aménagement de la région de la Durance et du Vaucluse. Il devient également le grand spécialiste de tous les textes qui, en matière d'environ-

nement déjà, organisent la conservation des terrains en montagne.

L'ancien bâtonnier dépose également une proposition de loi sur l'organisation judiciaire et sur la profession d'avocat. Il intervient régulièrement au moment des discussions des budgets de la Justice et il est l'auteur de plusieurs propositions sur l'organisation judiciaire et administrative de l'Algérie.

Pourquery de Boisserin ne perdait pour autant de vue les problèmes politiques d'ensemble. Ses deux derniers mandats, de 1906 à 1914, sont marqués en particulier par un discours le 8 février 1910 sur le travail des femmes dans les magasins et par des interpellations sur les incidents du Maroc à Agadir au moment de la pression allemande et sur l'insurrection de Fez en 1912.

Il était également intervenu avec beaucoup de vigueur dans le très vif débat qui avait opposé les groupes de droite au gouvernement après les incidents du pesage d'Autueil où le président Loubet avait été frappé à coups de canne (débat du 5 juin 1899).

Mais une intervention parlementaire de Pourquery de Boisserin mérite surtout d'être rappelée car elle montre que certaines critiques à l'égard du fonctionnement de l'institution parlementaire ne sont pas nouvelles. Lors du débat sur le budget du ministère de la Justice le 10 novembre 1911 en début de séance Pourquery de Boisserin interpelle le président et par un rappel au règlement lui demande de constater que le *quorum* n'étant pas atteint l'assemblée ne peut valablement délibérer.

Les quarante députés présents protestent et s'indignent lorsque Pourquery de Boisserin, par ailleurs favorable à la diminution du nombre des députés, insiste et, fait exceptionnel, s'adresse au président en ces termes : « Je constate votre violation voulue et réfléchie du règlement ». Il entendait surtout protester contre les dispositions du règlement de l'époque qui permettait aux députés de voter à la fin de la séance de l'après-midi le principe d'une séance le lendemain matin à laquelle la plupart d'entre eux, rentrés dans leur circonscription, seraient bien incapables de participer.

Battu de justesse en 1914, 10.063 voix contre 10.281 à Louis Serre élu, il devait mourir six ans plus tard le 10 août 1920 à Villeneuve-les-Avignon, dont il était maire.

POURTALET (HENRI), né le 23 décembre 1899 à Cannes (Alpes-Maritimes)

*Député des Alpes-Maritimes
de 1936 à 1940.*

Horticulteur, fleuriste, Henri Poutalet, né à Cannes, ne pouvait mieux que quiconque, représenter dans son département des Alpes-Maritimes, la ville qui avait vu naître quelques illustres plus tôt Jean-Honoré Fragonard. Adhérent au parti

communiste dès l'âge de 24 ans, il se présente aux élections générales du 3 mai 1936. Largement distancé au premier tour où il n'arrive qu'en troisième position, il triomphe au second avec 8.520 voix contre 7.785 à Thierry sur 18.275 votants.

A la Chambre il fait partie, outre la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission de l'agriculture vers laquelle le porte naturellement son activité professionnelle.

Au cours de son mandat, son activité parlementaire est modérée. Il dépose une proposition de loi pour la revalorisation de la culture de la fleur d'oranger et intervient en séance à quatre reprises, notamment à l'occasion d'une demande d'interpellation sur l'interdiction faite à quatre députés français de parler librement à Cannes alors que dans cette ville française les agents d'un gouvernement étranger ont toute licence de poursuivre leurs agissements contre notre pays et sur les mesures militaires prises à cette occasion.

Comme plusieurs de ses collègues, Henri Pourtalet fut déchu de son mandat le 20 février 1940.

POURTEYRON (PAUL), né le 30 mars 1846 à Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne), mort le 4 octobre 1936 au Pizou (Dordogne)

Député de la Dordogne de 1893 à 1910

Ancien élève du lycée de Périgueux, Paul Pourteyron fera ses études médicales à Bordeaux, puis à Paris Interne des hôpitaux de Bordeaux et lauréat de la Faculté de Paris, il exerce son art à Saint-Vincent-de-Connezac, dont il devient maire en 1878. Un *cursum honorum* tout à fait classique le conduit au Conseil général en 1883, où il est l'élu du canton de Neuvic, et à la députation en 1893.

Républicain modéré, il est élu au premier tour dans la circonscription de Ribérac, sans adversaire, par 10.421 voix sur 13.001 votants, le 20 avril 1893. Il succède ainsi à Bardi de Fourtou. Par la suite, il fait régulièrement acte de candidature et les électeurs lui accordent leur confiance jusqu'en 1910. Il est ainsi réélu le 22 mai 1898, au deuxième tour, par 8.476 voix sur 16.054 votants (contre 7.298 à Lanauve, rallié) ; le 27 avril 1902, au premier tour, par 8.424 voix sur 16.262 votants (contre 7.287 à Viault) et enfin le 6 mai 1906, au premier tour, par 9.491 voix sur 17.453 votants (contre 7.503 à Mareille et 465 à Beylot).

Il est battu au second tour des élections du 24 avril 1910, venant en troisième position derrière Brunet (élu) et Eymery.

Dès lors, il ne se présente plus aux élections législatives. D'ailleurs, il a 73 ans à la fin de la première guerre mondiale. Sa retraite sera malgré tout assez longue puisqu'il meurt à 90 ans, le 4 octobre 1936, au Pizou, en Dordogne.

Pendant les dix-sept années de son mandat parlementaire, Pourteyron a manifesté un intérêt soutenu pour les problèmes agricoles, œuvrant notamment en faveur des viticulteurs et des bouilleurs de cru et pour l'organisation du crédit agricole. Républicain convaincu, il fait régulièrement partie de la majorité gouvernementale, approuve la création d'une armée coloniale, vote la loi sur les associations et celle sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Il vote également pour la réduction à deux ans de la durée du service militaire. En matière financière, il est plutôt défavorable à l'impôt sur le revenu et, souhaitant des économies budgétaires, il dit le plus grand bien de Raymond Poincaré, ministre des Finances dans le cabinet Sarrien du 14 mars 1906.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, il vote la loi sur les retraites ouvrières et celle sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Il se montre un ferme partisan de la stabilité ministérielle, condition « d'un gouvernement fort et honnête qui nous assure l'ordre à l'intérieur et au dehors une paix compatible avec l'honneur national ».

Enfin il se dit partisan de la réduction du nombre des parlementaires.

POUSSINEAU (GUSTAVE), né le 3 novembre 1857 à Tours (Indre-et-Loire), mort le 17 octobre 1936 à Dinard (Ille-et-Vilaine).

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1919 à 1928.

Fils de propriétaire, il s'orientait pendant la première partie de sa vie vers la carrière des armes et devient officier de cavalerie. Le 25 décembre 1899 il est élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur. C'est à l'occasion des élections générales du 26 avril 1914 qu'il brigue pour la première fois le mandat de député dans la 2^e circonscription de Saint-Malo. Il n'est cependant pas élu et n'obtient que 5.626 voix sur 13.397 votants. Aussi, bien qu'agé de 57 ans, il n'hésite pas à reprendre un engagement dans l'armée où il accomplit énergiquement son devoir.

Il est élu aux élections du 16 novembre 1919 sur la liste du Comité d'union nationale à l'âge de 62 ans. Troisième sur cette liste dont tous les membres seront élus, il remporte 45.295 voix sur 114.347 votants. Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, membre de la commission des marchés de la guerre et de la commission du travail, il prend part à différentes discussions, notamment celles concernant la création de nouvelles ressources fiscales, l'amnistie et le nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'union et de concord nationale où il était cinquième, par 64.933 voix sur 124 444 votants, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Son programme se réclame de Poincaré; il défend une France forte face à l'Allemagne, de strictes économies et s'élève contre l'inquisition fiscale. Il participe aux commissions de l'hygiène et de la marine marchande.

Le 22 avril 1928, il ne se représente pas.

Il se retire alors à Dinard, où il meurt le 17 octobre 1936, dans sa 79^e année. Le 1^{er} janvier 1931, il avait été nommé officier de la Légion d'honneur.

POUZET (ABEL, LUCIEN, Edouard), né le 5 juillet 1875 à La Chapelle-des-Pots (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1914 à 1919 et de 1924 à 1936.

Edouard Pouzet est un homme de la mer. Il fut en effet commis d'intendance maritime puis ingénieur mécanicien de la marine. Mais, venu à la politique, c'est à la cause de son département de naissance qu'il devait consacrer une longue vie d'homme public puisqu'il fut successivement ou simultanément conseiller municipal de Rochefort, conseiller général et député de la circonscription.

Il est élu pour la première fois aux élections générales du 26 avril 1914, à la veille même de la Grande Guerre. Arrivé premier au premier tour, il triomphe au second avec 8.156 voix sur 14.250 votants, contre 5.994 à Lanessan.

Sitôt son entrée à la Chambre, il s'inscrit au groupe du parti socialiste et fait partie de la commission de la marine de guerre et de la commission des comptes définitifs.

Dans son programme électoral, il s'était notamment déclaré partisan des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière et paysanne et favorable, entre autres, à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur le capital et à l'impôt progressif sur les riches successions. Il soutenait également la création d'un monopole des assurances, des banques, des mines et de l'électricité. Enfin, il se proclamait un adepte de la suppression du Sénat et de la représentation proportionnelle dont il souhaitait voir le principe soumis à la consultation nationale par voie de referendum.

Au cours de ce premier mandat, il dépose entre autres une proposition de résolution invitant le ministre de la Marine à réorganiser le personnel administratif des ports et établissements maritimes ainsi que le rapport sur cette proposition de résolution.

L'instauration du scrutin de liste aux élections de novembre 1919 ne lui fut pas favorable. Sur la liste socialiste unifiée — sur laquelle il figure en sixième posi-

tion — il recueille 13 548 suffrages alors que les élus de la liste d'union républicaine nationale et de la liste républicaine comptent plus de 35.000 voix sur 92 220 votants : il est battu et perd son siège.

Mais Edouard Pouzet va se représenter — victorieusement cette fois — aux élections de 1924, 1928 et 1932. Le 11 mai 1924, il est élu sur la liste républicaine (union des gauches) avec 58.228 voix sur 103.508 votants; le 29 avril 1928, il est élu au second tour par 6.612 voix sur 13.135 votants contre 5.793 à Bethemont. Le 8 mai 1932 enfin, toujours au second tour, il rallie 7.943 suffrages sur 13.245 votants contre 4.928 à Richard.

Il s'inscrit d'abord au groupe du parti socialiste puis au groupe républicain-socialiste, puis au groupe du parti socialiste français.

Sa formation l'amène tout naturellement à siéger de nouveau à la commission de la marine militaire mais aussi à la commission de l'aéronautique. Il fait également partie, au cours de ses mandats successifs, de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission d'Alsace-Lorraine et de celle de la comptabilité.

Sans pour autant déployer une activité hors du commun, il se signale par le dépôt de plusieurs propositions de loi ou de rapports et par de nombreuses interventions, singulièrement à l'occasion des débats budgétaires. Il signe notamment une proposition de loi ayant pour but de régler l'avancement des officiers d'administration de la marine nommés après examen depuis 1920 et de remédier au préjudice qui leur a été causé par les hostilités ainsi qu'une proposition de loi relative à l'allocation aux veuves sans pension et aux orphelins des fonctionnaires, employés ou ouvriers civils, des militaires et des marins. Il dépose également un rapport sur le projet de loi relatif au statut naval (organisation de l'aéronautique maritime).

Au cours de son dernier mandat et alors que dans sa déclaration électorale, il s'est montré favorable à la création des Etats-Unis d'Europe et qu'il a soutenu la participation des travailleurs à la gestion et au bénéfice des entreprises, son activité parlementaire se réduit.

Il ne se représente plus aux élections de 1936.

POUZIN (JOSEPH), né le 9 décembre 1880 à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme).

Député de la Drôme de 1919 à 1924.

Né dans une famille d'agriculteurs, Joseph Pouzin fréquenta d'abord l'école communale de Saint-Paul-lès-Romans avant d'être pensionnaire à l'établissement des Frères Maristes de Bourg-de-Péage. Après de bonnes études, il revint prendre place à l'exploitation agricole de son père.

Mobilisé en 1914 dans l'artillerie comme officier, il est trois fois blessé, huit fois cité et décoré de la croix de Guerre (1) de la Military Cross britannique.

A son retour, ses concitoyens le portent au conseil municipal de Saint-Paul-lès-Romans et, aux élections législatives de novembre 1919, il est placé à la tête de la liste d'union républicaine d'action politique et sociale pour le département de la Drôme. Sur 60.515 suffrages exprimés, la liste de Joseph Pouzin arrive en seconde position, derrière celle du congrès républicain qui a trois élus, mais devant les socialistes (un élu). Avec 17.543 voix, Joseph Pouzin, seul élu de sa liste, est proclamé député.

À la Chambre, il siège au groupe d'action républicaine et sociale et devient membre de la commission de la législation civile et criminelle, de la commission des régions libérées et de celle de l'hygiène. Parlementaire actif, il se penche sur les problèmes les plus concrets et dépose de très nombreuses propositions sur des sujets aussi variés que l'augmentation des taxes postales, les bénéfices de guerre, le prix de vente du pain, l'interdiction de l'abatage des oliviers, l'attribution de contingents spéciaux de croix de guerre, médailles militaires et Légion d'honneur, ou la suppression de l'avance de l'heure légale, question sur laquelle il interviendra à la tribune. Il s'intéresse également à la fixation du nombre des députés et propose, afin d'éviter le recours aux élections partielles, l'institution de députés suppléants.

Rapporteur d'un texte relatif aux abattoirs et aux conserves de viandes, il dépose des amendements et intervient à maintes reprises notamment au sujet de la création de nouvelles stations météorologiques, de chevaux de l'armée mis à la disposition de l'agriculture et de l'électricité dans les campagnes.

Par deux fois, il demande à interpellier le gouvernement d'abord sur la crise de l'industrie des pâtes alimentaires, ensuite à l'occasion du refus d'un avis favorable à l'agrément d'une société de gymnastique.

Aux élections générales de 1924, Joseph Pouzin emmène à nouveau la liste d'union républicaine nationale de la Drôme et remporte cette fois 25.405 voix, améliorant de près de 8.000 voix ses résultats de 1919; cependant tous les candidats de la liste du bloc des gauches obtiennent la majorité absolue et remportent la totalité des sièges.

Pouzin ne se décourage pas et aux élections de 1928, pour lesquelles le scrutin uninominal a été rétabli, il se présente dans la 2^e circonscription de Valence contre le député sortant socialiste, Jules Nardi. Joseph Pouzin s'incline au second tour seulement avec 8.100 voix contre 10.928 à son adversaire, sur 18.652 votants.

L'année suivante, il profite d'élections partielles pour essayer, à nouveau, de récupérer son siège. Il arrive en tête au

premier tour avec 6.766 voix devant Marius Moutet, 5.960 voix et Bonnardel, 3.353 voix. Mais Marius Moutet le devance au second tour et est élu avec 9.281 voix contre 7.410 à Joseph Pouzin sur 17.210 votants.

Il ne se présente pas en 1932, mais tente une dernière fois sa chance aux élections de 1936. A nouveau il précède Marius Moutet au premier tour avec 6.514 suffrages contre 6.100 mais il est encore battu au second tour par 9.867 voix contre 8.527.

Durant sa longue période de retraite parlementaire, Joseph Pouzin se préoccupe d'organisation professionnelle agricole et fonde la cave coopérative du silo de Saint-Paul-lès-Romans qu'il préside. Il est également président d'honneur de la coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Romans.

Il poursuit son activité politique en assurant les articles de fond du journal *L'Impartial de la Drôme* et en fondant, en 1937, le *Journal de la Drôme*. Il collabore également à plusieurs journaux de la capitale, notamment à *L'Echo de Paris* et au *Journal*.

En 1935, il figure parmi les fondateurs du rassemblement national populaire.

Son livre *Les événements et les hommes* relate trente années de vie civique.

Joseph Pouzin, décoré de la croix de guerre 1914-1918 et de la Military Cross, était officier de la Légion d'honneur.

POZZI (JAMES. Adrien), né le 8 octobre 1860 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 9 décembre 1939 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Député de la Marne de 1906 à 1910.

Sans connaître la carrière éclatante de son frère, le professeur Samuel Pozzi, ancien sénateur de la Dordogne, ce docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, jouit déjà d'une notoriété certaine dans les milieux médicaux lorsqu'il devient maire de Reims en 1904. Il est en effet professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Reims et il a publié *Le traitement du cancer de l'utérus* (1888), *Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales* (1894) ainsi qu'un *Manuel théorique et pratique d'accouchement* (1896).

Il se présente pour la première fois aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Reims contre Lannes de Montebello, député sortant, et il l'emporte au second tour le 20 mai 1906 par 8.170 voix contre 7.127.

À la Chambre des députés il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et il participe aux travaux législatifs de l'assemblée avec efficacité et talent.

Il est en particulier l'auteur de plusieurs propositions de loi importantes parmi lesquelles il faut noter une propo-

sition sur l'enseignement primaire obligatoire, discutée en même temps que le projet gouvernemental, une proposition visant à établir une incompatibilité entre le mandat parlementaire et l'exercice de responsabilités de direction dans les sociétés exploitées ou contrôlées par l'Etat, et une proposition tendant à assurer la liberté et le secret des votes.

Le 24 avril 1910 Adrien Pozzi est battu dès le premier tour des élections législatives par Lannes de Montebello qui obtient 7.462 voix contre 6.270. Il ne parviendra pas à retrouver son siège de député en dépit d'une nouvelle candidature en 1914. Il est en effet devancé au second tour le 10 mai 1914 par Bertrand de Mun (7.177 voix contre 7.153).

POZZI (JEAN. *Samuel*), né le 3 octobre 1846 à Bergerac (Dordogne), mort le 12 juin 1918 à Paris.

Sénateur de la Dordogne de 1898 à 1903.

Lorsque, le 9 janvier 1898, par 575 voix contre 546 au député radical Theulier, le collège électoral de la Dordogne, appelé à pourvoir au remplacement du docteur Antoine Gadaud décédé, élit le professeur Samuel Pozzi pour le représenter au Sénat, celui-ci est loin d'être un inconnu. Car, si sa notoriété politique ne dépasse guère alors le cercle de ses amis périgourdiens qui en ont fait un conseiller général, sa réputation de chirurgien va très loin au-delà de nos frontières.

Carrière brillante et rapide.

Après avoir poursuivi heureusement ses études secondaires aux lycées de Pau puis de Bordeaux, Samuel Pozzi s'inscrit, dès 1866, à la Faculté de médecine de Paris où il est l'élève de Broca. Interne des hôpitaux en 1869, ses études un temps interrompues par une participation volontaire à la guerre franco-allemande de 1870, il obtient en 1872 la médaille d'or de la faculté.

Reçu docteur en médecine en 1873, avec une thèse couronnée par la faculté sur « les fistules de l'espace péloréctoral supérieur », il concourt deux ans plus tard, et avec succès, pour l'agrégation. C'est alors qu'il fait, en 1876, le voyage d'Edimbourg pour aller s'initier, auprès du célèbre Lester, au pansement antiseptique qui constitue sur le plan médical l'aboutissement pratique des théories pasteuriennes. Désormais, adepte convaincu de l'antiseptie, et vulgarisateur des innovations qui intéressent la médecine, il contribue à en introduire la pratique en France — comme plus tard il fera connaître les travaux d'Alexis Carrel sur les transplantations de tissus et d'organes.

Nommé chirurgien des hôpitaux et professeur à la faculté en 1877, il devient, en 1883, chirurgien chef de l'hôpital de Loucinie (plus tard appelé hôpital Broca).

Praticien audacieux, il est l'un des premiers à aborder avec succès la chirurgie de l'abdomen. Cependant il est hors de doute que son nom restera attaché à son œuvre gynécologique : tandis que son *Traité de gynécologie opératoire*, paru en 1890, devient un classique traduit en plusieurs langues, la création de son service gynécologique à Broca, tant par la qualité de son équipement qui fait appel à toutes les ressources de la chirurgie moderne que par l'attention donnée au décor qui reçoit le concours des meilleurs artistes du moment, marque une date dans l'histoire hospitalière parisienne.

Par ailleurs, auteur prolifique et conférencier écouté, artisan de la création du « congrès de chirurgie » dont il est le secrétaire général, il apporte à la vulgarisation de la pensée médicale française un précieux renfort. Il est élu à l'Académie de médecine en 1896 (il en sera le président désigné pour 1919).

Bien évidemment son activité politique peut paraître pâle comparée à l'éclat de sa réussite professionnelle, d'autant que son passage au Palais du Luxembourg allait être de courte durée puisque, au renouvellement triennal de 1903 il se voit préférer le docteur Peyrot, lui-même chirurgien des hôpitaux et professeur à la Faculté, ne recueillant, au troisième tour de scrutin, que 348 voix contre 562 à son heureux rival.

Reste que, à la Haute Assemblée où il siège au groupe de la gauche et de l'Union républicaine, si la diversité de ses préoccupations (enseignement, hygiène, agriculture, colonies, etc.) dénote un éclectisme et une curiosité qui débordent le cadre de ses centres d'intérêts professionnels en ne laissant que deviner l'orientation de sa philosophie politique, le soutien sans défaillance qu'il apporte par ses suffrages à ses amis républicains éclaire assez la vigueur de ses convictions.

Au début de la guerre 1914-1918, en dépit de son âge, Samuel Pozzi reprend du service. En qualité de médecin principal, il assume les soins aux blessés notamment à l'hôpital de l'Hôtel Astoria où lui-même, le 12 juin 1918, après l'attentat dont il a été victime, dans son propre cabinet, de la part d'un ancien opéré atteint du délire de la persécution, sera opéré par son élève Thierry de Martel qui tentera, en vain, la suture des perforations intestinales causées par les balles de son assassin.

Membre de l'Académie de médecine, grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de nombreux ordres étrangers, membre de nombreuses académies hors de France, chirurgien consultant couru, opérateur réputé, artiste et grand amateur d'art — il possède une collection de Tanagra unique — grand, élégant, affable, resté jeune malgré les ans, Samuel Pozzi est une personnalité bien parisienne ainsi qu'en témoigne la foule de ses amis qui se pressent à ses obsèques célébrées en l'église réformée de l'ave-

nue de la Grande-Armée, le mardi 18 juin 1918.

Conformément à sa volonté, il est inhumé dans son uniforme militaire en sa ville natale de Bergerac.

Samuel Pozzi était le frère du député de la Marne Adrien Pozzi.

POZZO DI BORGO (CHARLES, JEAN, FÉLIX), né le 27 février 1858 à Paris, mort le 5 octobre 1902 à Paris (7^e).

Député de la Corse de 1898 à 1902.

Le comte Charles Pozzo di Borgo appartenait à une des plus anciennes familles de Corse. Fils du duc Jérôme et de la duchesse née de Montesquiou-Fezensac, il était également l'arrière petit-neveu du comte Charles-André Pozzo di Borgo, l'ennemi de Napoléon qui, après avoir émigré en Russie, avait été ambassadeur des tsars à Paris de 1814 à 1835.

Après des études classiques au collège Stanislas à Paris, il suit les cours de la faculté de Droit et de l'école des Sciences politiques. Il se consacre ensuite à l'étude de l'histoire diplomatique contemporaine et publie en 1897 les deux volumes de la *Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et du comte de Nesselrode, 1814-1818*.

Il se présente aux élections législatives du 8 mai 1902 dans la circonscription de Sartène, au siège laissé vacant par Emmanuel Arène, candidat à Ajaccio. Il est élu au premier tour par 5.658 voix contre 1.867 à son adversaire, le docteur Balesi.

Son programme d'action est axé essentiellement sur la défense des intérêts de l'île et l'amélioration des conditions de vie des insulaires. Il se proclame également démocrate et partisan d'une république « libérale, modérée, ouverte à toutes les bonnes volontés et sagement progressiste, suivant les tendances légitimes de notre société moderne ».

Son élection validée, il s'inscrit au groupe des républicains progressistes ainsi qu'au groupe colonial, à celui de la défense de la petite et moyenne culture et à celui de la navigation et des pêches.

Au cours de la législature 1898-1902, il appartiendra à diverses commissions chargées d'examiner des projets et propositions d'intérêt local et le projet de loi sur les services postaux avec la Corse. A l'occasion du débat sur le budget de l'exercice 1900, il prend part à la discussion des crédits de l'agriculture et présente à cette occasion, à la Chambre, un état économique de la Corse.

En raison de son état de santé, le comte Pozzo di Borgo ne sollicite pas le renouvellement de son mandat aux élections du 27 avril 1902. Il meurt à Paris le 5 octobre de la même année, à l'âge de 44 ans.

PRACHAY (ALEXANDRE), né le 17 mai 1895 à Sail-sous-Couzan (Loire).

*Député de Seine-et-Oise
de 1936 à 1940.*

Né dans un petit village de la Loire, Alexandre Prachay fit de brillantes études avant de devenir professeur de collège.

Dès 1923 il adhère au parti communiste français dont il anime les organismes locaux, dans chacune des villes où le conduit sa carrière de professeur : on le trouve ainsi successivement à Louhans, puis à Beaune et enfin à Pontoise.

En 1928 il est pour la première fois candidat à la députation à Louhans. Il n'obtient au premier tour que 1.587 voix sur 23.165 électeurs inscrits et 19.491 votants et se désiste au second tour en faveur du candidat du parti socialiste (S.F.I.O.) qui enlève le siège.

En 1932 il se trouve à Pontoise où il est le porte-drapeau de son parti contre le candidat sortant Franklin-Bouillon. Au premier tour il recueille 2.539 voix contre 7.935 voix à son adversaire principal qui l'emportera au second tour.

L'année 1935 vit son premier succès électoral : le parti communiste a pour la première fois un élu au conseil municipal de Pontoise et cet élu s'appelle Alexandre Prachay.

En 1936, il poursuit son combat contre Franklin-Bouillon dans lequel il voit « le candidat du fascisme et de la guerre » et qu'il qualifie de « renégat du parti radical-socialiste ». Ayant obtenu 4.444 voix sur 20.108 inscrits et 17.836 votants au premier tour, alors que le député sortant recueillait 7.626 suffrages, il est au second tour le candidat du Front populaire et il l'emporte finalement par 8.898 voix contre 8.536 à Franklin-Bouillon.

Professeur et militant syndicaliste (il avait été avant 1935 l'un des dirigeants du syndicat unitaire de l'enseignement secondaire (C.G.T.U.), il s'intéresse particulièrement au cours de son mandat, aux problèmes de l'éducation nationale.

Il appartient à la commission de l'enseignement et des beaux arts et intervient dans les débats sur les budgets de l'éducation nationale pour demander le développement de la recherche scientifique et de l'enseignement technique et pour soutenir les revendications de nombreuses catégories de personnels de l'enseignement technique.

Il défend également les intérêts des ouvriers agricoles nombreux dans sa circonscription. C'est à ce problème qu'il consacre sa dernière intervention à la tribune de la Chambre.

Un an plus tard, le 20 février 1940, il est déchu de son mandat comme tous les députés communistes qui ont refusé de rompre avec leur parti.

PRACHE (LAURENT, DENIS), né le 26 février 1856 à Comblès (Somme), mort le 27 octobre 1919 à Paris (6^e).

Député de la Seine de 1898 à 1910.

Après des études classiques à Noyon (Oise), Laurent Prache s'inscrit à la Faculté de droit de Paris où il obtient la licence en 1878, et le grade de docteur en 1880.

Ayant prêté serment en 1878 comme avocat, il plaide dans de nombreuses affaires civiles et participe en qualité de secrétaire de M^e Huard, président du conseil judiciaire de la société des gens de lettres, à plusieurs procès de propriété industrielle, littéraire et artistique.

Attiré par la vie publique, il prend part aux débats de la célèbre conférence Molé Tocqueville dont il devient secrétaire, puis président (1889-1890). Secrétaire du comité de l'union libérale du VI^e arrondissement, et secrétaire adjoint de la Société des agriculteurs de France, c'est tout naturellement à Saint-Germain-des-Près qu'il sollicite pour la première fois et obtient les suffrages de ses concitoyens à l'occasion des élections municipales de 1890.

Il fait une brillante carrière à l'Hôtel de Ville où il est réélu en 1893 et 1906. Membre des commissions du contentieux, des finances, des concessions du domaine municipal, des monopoles et services publics municipaux, des fortifications et des adjudications militaires, etc., il emporte l'adhésion de ses collègues sur son rapport concluant au rejet de la prolongation des conventions de la ville avec la Compagnie du gaz.

Il poursuit sa carrière politique et se présente dans la 2^e circonscription du VI^e arrondissement de Paris aux élections générales du 22 mai 1898 où il est élu au deuxième tour par 4.847 voix sur 9.576 votants contre 4.290 voix au député sortant Leveillé et 288 à Boudin, républicain, le premier tour ayant donné les résultats suivants : inscrits 12.810, votants : 9.943, Prache 4 199, Leveillé 3.988, Boudin 945.

Sa profession de foi le présente comme un républicain libéral partisan de l'apaisement religieux, d'une politique de prévoyance sociale adaptée aux possibilités de l'économie et d'une « sage décentralisation » administrative. Il souhaite également « que la Chambre interdise à ses membres de présenter, au cours des discussions budgétaires, des amendements entraînant des augmentations de dépenses ».

Sa pratique des problèmes de propriété industrielle l'incite à déposer un projet de loi ayant pour objet la publication intégrale du jour de leur délivrance et par fascicules séparés de tous les brevets d'invention et certificats d'addition.

La commission des chemins de fer dont il est membre lui confie la charge du rapport sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local à voie d'un mètre dans le département de la Haute-Saône. Il demande à interpeller le gouvernement sur les agissements politiques des fédérations maçonniques, préoccupation qui fera l'objet de sa « pétition contre la franc-maçonnerie » publiée en 1905.

Aux élections générales de 1902, il est réélu au premier tour de scrutin le 27 avril totalisant 7.268 voix sur 13.331 inscrits et 10.961 votants alors que ses rivaux Saugrain, Cosneaux et Quatrehomme n'obtiennent respectivement que 2.891, 302 et 163 voix. Pendant cette législature, il participe aux travaux de la commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat et à la commission d'enquête concernant l'affaire Humbert. Poursuivant son action contre les franc-maçons, Prache interpelle le gouvernement sur les loges et fédérations maçonniques et prend part à de nombreux débats notamment en ce qui concerne les enseignements congréganistes, la séparation des Eglises et de l'Etat et les inventaires, le service du gaz de la ville de Paris.

Ses électeurs lui font de nouveau confiance le 6 mai 1906 (premier tour) où il obtient 6.273 voix sur 12.854 inscrits et 10.468 votants contre 3.282 voix à Goublet et 709 à Aulagnier.

Pendant cette législature, il renoue avec les préoccupations du début de sa carrière d'avocat et c'est ainsi qu'il dépose des rapports sur la protection de la propriété industrielle dans les expositions internationales étrangères et sur le projet de loi concernant les dessins et modèles industriels. Il publie sur ce sujet en 1909 un ouvrage intitulé *Dessins et modèles*. Toujours fidèle aux intentions de paix religieuse exprimées à travers ses engagements électoraux, il prend la parole en ce sens au cours de tous les débats consacrés au problème de la séparation des Eglises et de l'Etat et à ses conséquences.

Aux élections de 1910, la 2^e circonscription du VI^e arrondissement dont il est l'élu est réunie à la 1^{re} et Laurent Prache est mis en ballottage défavorable avec 4.086 voix sur 22.009 inscrits et 17.448 votants par Charles Benoist, député sortant de la 1^{re} circonscription, qui obtient 8.334 voix. Il fait acte de candidature, au second tour, à Saint-Denis (5^e circonscription) où il ne sera pas plus heureux, n'obtenant que 6.362 voix sur 22.398 inscrits et 15.039 votants contre 7.890 voix à Depasse, député sortant qui est ainsi réélu.

A la suite de cet échec, il abandonne la vie politique jusqu'à son décès le 27 octobre 1919 en son domicile parisien du boulevard Saint-Germain.

PRADAL (VICTOR, GABRIEL), né le 23 mars 1844 à Aubenas (Ardèche), mort le 20 juillet 1910 à Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche).

Député de l'Ardèche de 1880 à 1885.

Sénateur de l'Ardèche de 1885 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 39.)

Au renouvellement triennal du 7 janvier 1894, Victor Pradal se voit confirmer avec éclat la solidité de son assise électorale, puisqu'il est le seul candidat à recueillir, dès le premier tour, la majorité absolue du collège sénatorial du département de l'Ardèche, réunissant sur son nom 409 voix sur 803 suffrages exprimés. Son départ de la présidence du Conseil général, en 1898, n'entame pas, pour autant, le crédit de l'inamovible maire d'Aubenas, qui retrouve sans difficulté son siège à la Haute Assemblée à la consultation du 4 janvier 1903, arrivant, au second tour, bon premier de tous les candidats, 460 voix sur 805 suffrages exprimés s'étant prononcées en sa faveur.

Il est vrai de dire qu'il apporte à l'accomplissement des mandats, dont il est investi, une rigueur scrupuleuse à respecter les options politiques desquelles il s'est toujours réclamé de même que tout un ensemble de qualités d'homme privé et public qui justifient assez la constance des suffrages dont ses concitoyens l'honorent.

Siégeant à gauche, parmi ses amis de l'union républicaine il demeure, au temps du triomphe, le républicain éclairé et ferme qu'il avait été au temps des luttes. Son soutien aux gouvernements de défense républicaine du début du siècle, comme son adhésion à toutes les grandes lois qui en caractérisent l'action laïque en sont, notamment l'éloquent témoignage.

Membre de la commission des finances, animateur de la commission de réforme du régime hypothécaire, secrétaire du Sénat — jusqu'en 1890 — il participe activement à la vie et aux travaux de la Haute Assemblée, conciliant avec bonheur son souci de l'intérêt du pays avec les exigences des préoccupations de ses compatriotes ardéchois, comme le démontre, par exemple, son intervention en faveur des améliorations agricoles et forestières.

Homme de convictions, homme d'action, Victor Pradal est encore pour ses amis, comme pour tous ses collègues, ainsi que le rappellera le président Antonin Dubost dans l'éloge funèbre qu'il prononcera à la rentrée d'octobre 1910, « le connaisseur délicat, le causeur charmant, l'éruudit sans prétention, l'esprit orné qui contribue à maintenir au Parlement la tradition des amateurs et des lettrés qui ne lui est ni inutile, ni superflue ».

Et ce ne sera peut-être pas le moindre compliment adressé au souvenir de ce

parfait honnête homme qui aura trente années durant honoré la fonction parlementaire.

Victor Pradal décèdera en cours de mandat dans sa 67^e année, le 20 juillet 1910, dans un accident d'auto alors qu'il faisait une tournée électorale en vue du renouvellement du Conseil général.

PRADEL (CLAUDE), né le 2 juin 1873 à Thiers (Puy-de-Dôme), mort le 17 février 1938 à Lamastre (Ardèche).

Député du Puy-de-Dôme de 1932 à 1936.

Claude Pradel effectua ses études secondaires au collège de sa ville natale, puis au lycée de Clermont-Ferrand. En 1892, il obtient la licence de mathématiques puis, en 1894, celle de physique. Après avoir effectué une année de service militaire, une bourse lui est accordée pour préparer l'agrégation à Bordeaux. Il exerce alors les fonctions de délégué d'enseignement dans diverses villes de France et, au concours de 1903, il est reçu huitième à l'agrégation de mathématiques.

Dès lors, sa carrière universitaire se poursuit en province, puis à Paris aux lycées Buffon et Saint-Louis, simplement interrompue par la Grande Guerre : mobilisé comme sergent au 58^e régiment territorial de Dijon, il est nommé lieutenant, puis capitaine au 408^e régiment d'infanterie. En 1916, il est détaché dans l'aéronautique. La guerre finie, il reprend ses cours au lycée Saint-Louis jusqu'en 1923. De celle date à 1932, il assurera ses enseignements auprès des classes préparatoires à l'Institut agronomique.

Aux élections générales de 1932, cet universitaire se lance dans la bataille politique. Il décide de se présenter comme candidat socialiste indépendant à Thiers. Au premier tour de scrutin, il devance de douze voix le député sortant, Ernest Laroche, administrateur du journal *La Montagne*.

Au second tour, il bat son adversaire par 9.667 voix contre 9.136.

À la Chambre des députés, Claude Pradel ne s'inscrit à aucun groupe. Il appartiendra aux commissions des économies, de l'enseignement et des beaux-arts et de l'Alsace-Lorraine. En 1934, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à l'affichage dans les mairies de la liste des pensionnés de guerre et du montant de leur pension. Respectueux à la fois de l'ordre républicain et de la liberté d'opinion, il prend part, en 1938, à la discussion d'interpellations relatives à l'activité des ligues et aux incidents de Limoges. La situation de la coutellerie de Thiers le préoccupe également, ce qui le conduit à participer au débat sur le budget de l'industrie et du commerce de 1936.

Aux élections générales de 1936, Claude Pradel, qui est alors âgé de 73 ans,

décide de ne pas se représenter. Il meurt à Lamastre (Ardèche) le 17 février 1938.

Claude Pradel était titulaire de la croix de guerre 1914-1918, officier d'Académie (1907) et officier de l'Instruction publique (1913).

PRADET-BALADE (LÉON, THÉODORE, HYACINTRE), né le 6 février 1863 à Saint-Palais (Basses-Pyrénées), mort le 30 juin 1931 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Député des Basses-Pyrénées de 1900 à 1914.

Fils d'un ancien sous-préfet de Mauléon lui-même député en 1881, arrière petit-fils du baron Schilt qui avait été gouverneur de Trieste sous l'Empire, Léon Pradet-Balade, après avoir obtenu la licence en droit à la faculté de Bordeaux, s'installe comme avocat, d'abord dans cette ville puis à Saint-Palais. En 1888, il est avoué, conseiller municipal, puis maire de Saint-Palais en 1892. Conseiller général en 1895, il entre à la Chambre des députés le 11 mars 1900, à l'occasion d'une élection partielle. En effet, il remplace le député en exercice Berdoly, élu sénateur. Son élection est acquise dès le premier tour par 10.880 voix sur 14.737 suffrages. Il sera ensuite réélu également dès le premier tour le 27 avril 1902, par 12.013 voix contre 6 à Nottin; puis le 6 mai 1906, par 9.308 voix, contre 2.429 à Lagrave; enfin le 24 avril 1910, par 8.084 voix contre 4.765 à Larre. Durant cette période, il se présentera également, mais sans succès, aux élections sénatoriales, le 3 janvier 1909. Il est battu par Forsans et n'obtient que 502 voix contre 518 à son adversaire.

Ses professions de foi, établies à l'occasion des campagnes électorales successives, expriment les principes évidents de son action. Se présentant comme républicain libéral et progressiste, il insiste particulièrement sur le nécessaire respect des croyances dans l'ordre et la liberté. Il votera par conséquent contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et défendra la liberté de l'enseignement. Sur le plan économique, il est partisan du développement de l'agriculture. En matière financière, adversaire de l'impôt progressif sur le revenu, il préconise en revanche une diminution des dépenses publiques, des économies rigoureuses sur les fonds de l'Etat et la réduction du nombre des fonctionnaires. Proposition originale pour l'époque, il souhaite « l'interdiction aux membres du parlement de proposer aucune dépense nouvelle qui ne corresponde pas à une économie équivalente ».

Il se déclare par ailleurs favorable au scrutin proportionnel qui libère le député et accroît son indépendance. Défenseur de l'armée contre ceux qui voudraient attenter au respect de ce qui lui est dû, il est néanmoins partisan d'un service limité à deux ans. Le renforcement de la politique d'assistance et l'essai de la mutualité sont enfin pour lui la condition de réformes sociales.

Inscrit au cours des quatre législatures qu'il accomplira à la Chambre des députés aux groupes progressiste et de l'union républicaine, son action législative et ses interventions seront la conséquence directe des principes qu'il a défendus devant les électeurs.

De 1900 à 1902, il est secrétaire du 2^e Bureau et membre de diverses commissions temporaires d'examen de projets ou propositions de loi. De 1902 à 1906, il sera successivement secrétaire du 10^e Bureau, puis du 4^e. Au cours de la même législature, il appartiendra à la commission de la réforme judiciaire et à celle des économies. Il déposera plusieurs propositions de loi tendant notamment à établir une franchise vinicole dans les communes d'Aldudes et d'Urepel et à modifier certains articles du code de procédure civile. Il rapportera également les projets de loi relatifs à la déclaration des naissances faites par des Français à l'étranger et à la protection et à la tutelle des enfants naturels.

En 1905, à l'occasion de la discussion sur le recrutement de l'armée, il défend à la tribune le service militaire de deux ans. De 1906 à 1910, Léon Pradet-Balade est à nouveau membre de la commission des économies et de celle des jeux. Il intervient à plusieurs reprises à l'occasion des discussions budgétaires, notamment en 1908 et 1910, sur les problèmes intéressant les départements frontaliers et les crédits du ministre de la Guerre.

Pendant la législature 1910-1914, il appartient à la commission de la réforme judiciaire. Il prend part à la discussion des projets de loi portant réforme de la loi municipale de 1884. A l'occasion des différents budgets, il interroge les ministres respectifs sur les problèmes agricoles et frontaliers qui concernent plus particulièrement sa circonscription. Il interpelle même le gouvernement sur l'exécution par l'Espagne du traité du 2 décembre 1856 dans le pays Quint septentrional des Pyrénées.

Pradet-Balade ne se représente pas aux élections de 1914 et se tiendra dès lors à l'écart de l'arène politique nationale. Il est décédé à Bayonne le 30 juin 1931 à l'âge de 68 ans.

PRADON-VALLANCY (HUBERT), né le 7 septembre 1891 à Chantelle (Allier).

Député de l'Allier de 1928 à 1932.

C'est au retour de la première guerre mondiale que Pradon-Vallancy, exploitant agricole, entre dans la vie politique. En 1919, il est élu maire de sa commune, Taxat-Senat. La même année, il accède également à la fonction de conseiller d'arrondissement du canton de Chantelle. Il poursuit parallèlement une importante activité syndicale et devient tout d'abord président de la société d'aviculture (Le Bourbonnais-Club) puis, en 1927, secrétaire adjoint et trésorier de la Chambre d'agriculture de l'Allier. Les services qu'il

rend au développement de l'agriculture de sa région et au développement des institutions sociales lui valent la croix d'officier du Mérite agricole et la médaille d'or des assurances sociales.

A la suite du retour au scrutin uninominal à deux tours décidé par la loi du 21 juillet 1927, il est candidat aux élections législatives de 1928 dans la circonscription de Gannat, sous l'étiquette « socialiste indépendant-candidat de concentration républicaine ». Il est élu le 29 avril 1928 par 7.315 voix contre 6.623 à son adversaire immédiat, Delaurat. Son programme électoral s'inspire de la tradition républicaine de Gambetta qui a été un ami de sa famille. Adversaire de la dictature du communisme, il prône une démocratie appuyée sur le travail, orientée vers le progrès, assurant le mieux être des travailleurs dans la paix sociale et dans la paix extérieure.

Dans ce but, il souhaite un soutien actif de l'agriculture par une protection douanière efficace, un allègement de la fiscalité qui la frappe, le développement de l'enseignement agricole et une nouvelle réglementation des chambres d'agriculture.

Sur le plan économique, il est partisan du maintien de la valeur du franc et de la stabilisation légale de son cours. Dans le domaine social, il demande l'extension de la gratuité de l'enseignement, le développement des assurances sociales et une politique de la natalité. Pour sa part, l'institution parlementaire doit être renouée par l'institution de l'obligation de vote personnel des députés et la réduction du nombre de ces derniers.

A l'extérieur, il préconise l'élargissement du Pacte de Locarno et le soutien de la Société des Nations.

A la Chambre, inscrit au groupe des républicains socialistes, il est nommé membre de la commission des comptes définitifs et des économies, de celle des douanes et des conventions commerciales et de la commission de l'agriculture. Il dépose plusieurs propositions de loi et de résolution relatives à sa circonscription et tendant au soutien de la culture du blé. Il intervient à plusieurs reprises lors des discussions budgétaires, en particulier pour protester contre l'appel des réservistes pour des périodes militaires à l'époque des travaux agricoles. En 1929, il réclame très vivement la mise en place de la caisse d'assurance contre les calamités agricoles et en 1930 propose, par voie d'amendement au projet de loi sur les assurances sociales, d'instituer dans l'agriculture, pour une durée de deux ans seulement, une adhésion volontaire. Il retire ensuite son amendement.

Il sollicite en 1932 le renouvellement de son mandat. Arrivé en tête au premier tour, il est battu au second, le 8 mai, par Paul Rives, S.F.I.O. Il n'obtient en effet que 7 092 voix contre 7.310 à son adversaire qui bénéficie du désistement des candidats de gauche.

A nouveau candidat en 1936, il est encore battu au second tour par Paul Rives, par 7.410 voix contre 7.019. Il se

retire alors de la vie politique nationale mais continue d'exercer son mandat de maire de Taxat-Senat et celui de conseiller général du canton de Chantelle, auquel il a été élu en 1932 et sera réélu jusqu'en 1940.

PRAT (ARISTIDE, EMILE), né le 2 août 1870 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 29 mars 1929 à Dakar (Sénégal).

*Député de Seine-et-Oise
de 1914 à 1919.*

Professeur agrégé de l'Université, Aristide Prat est élu député pour la première fois aux élections législatives de 1914, dans la 3^e circonscription de Versailles. Il obtient 6.288 voix sur 12.546 suffrages exprimés contre 5.383 à son prédécesseur, Thalamas.

Dans ses déclarations électorales, il se montre surtout soucieux de défendre les libertés : liberté de conscience, des cultes, de l'enseignement et libertés locales. Il préconise une décentralisation administrative plus poussée, génératrice d'économies ; se montre favorable à la représentation proportionnelle, scrutin qui lui vaudra pourtant d'échouer aux élections de 1919 ; soutient enfin des idées très modernes en matière de réforme institutionnelle : il veut limiter les initiatives parlementaires concernant les dépenses en rendant la compensation obligatoire, propose de diminuer l'indemnité parlementaire en cas d'absence injustifiée aux séances et d'imposer le vote personnel. Il veut également améliorer la législation sociale, mais bien qu'il dise appartenir à la gauche progressiste, il reste hostile à l'impôt progressif sur le revenu qu'il juge inquisitorial et vexatoire, veut maintenir la loi des trois ans et protéger le travail national et le petit commerce.

Ce programme ne pourra guère être réalisé étant donné les circonstances. Aussi bien, toutes les interventions de Prat en tant que député seront inspirées par les problèmes de la guerre, à laquelle il a participé d'ailleurs directement. Il est d'abord affecté à l'état-major de la 12^e brigade (3^e corps) puis est nommé lieutenant porte-drapeau du 5^e régiment d'infanterie en 1916. Il se serait engagé volontairement, semble-t-il, ses fonctions universitaires le dispensant de services. Il fut décoré de la croix de guerre.

Au Palais Bourbon, il dépose de nombreuses propositions de loi tendant à défendre le pays contre les infiltrations ennemies, à libérer les classes enrégimentées plus tôt que prévu ou les militaires ayant perdu trois frères à la guerre, à augmenter les pensions des officiers retraités. Il s'intéresse particulièrement aux prisonniers disparus, préside une association créée sur son initiative : l'Union des familles de disparus ; dépose une proposition de loi tendant à donner aux délégués des pays

neutres le droit de visiter les camps de prisonniers en Allemagne et dans les pays envahis par les Allemands et pose au ministre de la Guerre une question sur les militaires portés disparus.

Au moment de la création de l'Office national des pupilles de la Nation, il demande le rattachement de cet organisme au ministère de la Justice et non au ministère de l'Instruction publique. Malgré son attachement à l'Université, où il voit fleurir les plus grandes vertus intellectuelles et morales, il veut en effet respecter la liberté des familles et leur garantir la totale impartialité de l'aide accordée. Cet amendement est rejeté.

Il s'intéresse également aux terres abandonnées du fait de la guerre et veut, là aussi, laisser une large initiative aux agriculteurs.

En 1919, il est élu 8^e secrétaire de la Chambre, après avoir été membre de la commission du travail et de celle de l'enseignement et des beaux-arts, à laquelle son passé professionnel le destinait.

Battu aux élections de 1919, il est nommé inspecteur général de l'enseignement primaire de l'A. O. F.

Il meurt à Dakar le 29 mars 1929, à l'âge de 59 ans.

PRAX-PARIS (JOSEPH, Adrien, MARIE), né le 2 octobre 1829 à Montauban, mort le 22 septembre 1909 à Caussade (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1876 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 42.)

En 1889, Adrien Prax-Paris est réélu dès le premier tour dans la 1^{re} circonscription de Montauban par 7.829 voix contre 7.196 à son concurrent républicain, Garrison. Opposé à la politique opportuniste, il demande que la constitution soit révisée par une assemblée spécialement élue à cet effet, mais le déclin du boulangisme l'amène à ne faire que de très brèves interventions. Il cesse d'appartenir au Conseil général en 1892.

En 1893, les deux circonscriptions de Montauban ayant fusionné, Prax-Paris l'emporte par 12.844 voix contre 11.657 au député républicain sortant de l'ancienne 2^e circonscription.

Toujours défenseur des thèses révisionnistes, il fait néanmoins partie du groupe des ralliés qui soutiendront, pendant deux, le ministère Méline.

En 1898, il est à nouveau réélu dès le premier tour par 13.871 voix contre 9.417 au candidat radical, après avoir fait campagne contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contre l'impôt progressif sur le revenu.

Nuançant son opposition au régime, il se réclame de la majorité qui, venue « de tous les points de l'horizon politique sans acception de parti », a soutenu le ministère Méline et « barre la route à la révolution ». Il appelle de ses vœux « l'union et la réconciliation pour la constitution d'un grand parti national » alors que le procès Dreyfus « a révélé des hostilités extérieures et des complexités intérieures contre l'indépendance et l'intégrité de notre sol », et que « notre armée a été l'objet d'attaques sacrilèges ».

Député discret, Prax-Paris se contenta d'être le rapporteur d'élection de plusieurs collèges, ou de mesures d'intérêt local.

A nouveau candidat aux élections de 1902, il est battu au second tour par 12.993 voix contre 12.994 à Caperan, maire de Montauban. Il se retire dès lors dans son château de Treilhou, près de Caussade, où il meurt le 22 septembre 1909.

PRENAT (CLAUDE, MURIE ANTOINE, Edouard), né le 23 juillet 1839 à Saint-Chamond (Loire), mort le 2 mars 1932 à Lyon (2^e) (Rhône).

Député du Rhône de 1889 à 1893.

Gros industriel de Givors, Edouard Prenat, après avoir subi un échec aux élections de 1885 qui eurent lieu au scrutin de liste et où il obtint personnellement 48.322 voix sur 136.430 votants, fut élu en 1889, au deuxième tour, député de la 9^e circonscription de Lyon par 10.679 voix contre 9.346 à Gueyaz, sur 20.476 votants.

Conservateur-révissionniste, il déclare vouloir lutter contre la politique opportuniste et réclame un appel au peuple ou une consultation nationale sur la forme du gouvernement. Hostile aux expéditions coloniales qui « n'ont pas seulement prodigué notre or, mais aussi le sang de nos fils », il veut défendre une politique de paix à l'extérieur qui permettrait de restaurer les finances et notamment les finances communales. Hostile aux « agitations qui paralysent l'industrie, l'agriculture et le commerce », il demande des dégrèvements pour l'agriculture qu'il faut protéger de la concurrence extérieure.

Ardent partisan de la liberté de l'enseignement, du libre choix de l'instituteur par les pères de famille, il repousse une politique qui « contraind le pauvre à envoyer ses enfants dans une école sans Dieu ».

Membre de diverses commissions, il fut l'auteur de rapports sur des pétitions et sur plusieurs projets de loi intéressant les finances locales.

En dépit de l'échec du boulangisme, il se représenta aux élections de 1893 et de 1898 mais, bien qu'arrivé en tête au premier tour, il fut les deux fois

battu au deuxième tour par le candidat républicain Genet avec, respectivement, 8.745 voix contre 8.753 et 11.080 voix contre 12.313.

Il abandonna alors la politique pour retrouver le monde des affaires et mourut dans sa quatre-vingt-treizième année le 2 mars 1932 à Lyon.

Il était chevalier de la Légion d'honneur

PRENTOUT (RICHARD), né le 6 avril 1889 à Cambremer (Calvados).

Député du Calvados de 1932 à 1936.

Cette personnalité du Calvados, née à Cambremer en 1889, mène de front une carrière politique locale et nationale, une carrière médicale active, et des activités d'écrivain, dont il ne nous reste qu'un roman en raison de la destruction de divers manuscrits pendant la dernière guerre

Après des études secondaires et médicales à Caen, il est incorporé en 1912, au 43^e régiment d'artillerie à Rouen, puis exerce les fonctions de médecin auxiliaire au 36^e régiment d'infanterie à Caen, avec lequel il part au front en août 1914. Fait prisonnier le mois suivant, il subit dix mois de captivité. Son activité de médecin-aide-major et une blessure reçue en juin 1917 lui valent deux citations et la croix de guerre 14-18.

La paix revenue, il retourne à sa vocation première, la médecine, dont il passe le doctorat en 1920, après la poursuite de ses études à Paris, et pendant plus de trente ans il exerce cette profession à Thury-Harcourt, ce qui lui permet d'acquérir une connaissance profonde des problèmes de la région, en même temps qu'il se fait apprécier de ses habitants qui lui confèrent ses mandats électifs.

Il est en effet conseiller général du canton de Thury-Harcourt à partir de 1929, et maire de cette commune depuis 1935.

Aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, il est élu au scrutin uninominal, au deuxième tour, comme représentant de la circonscription de Falaise, dans le Calvados, par 4.502 voix sur 8.714 suffrages exprimés, battant ainsi Barbot, qui obtenait 4.149 voix. Sous l'étiquette « républicain de gauche », le docteur Prentout avait présenté un programme électoral qui s'étendait « à toutes les formes de l'activité nationale ».

Au Parlement, il devient membre de la commission de l'hygiène (il fut décoré de la médaille d'argent des épidémies) et de la commission des travaux publics et des moyens de communication

Il dépose une proposition de loi tendant à compléter une décision de la loi du 8 avril 1933, relative à la révision

des baux ruraux, qui aboutit à la loi du 22 mars 1934.

Il prend part à la discussion du projet de loi, portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1933 et tendant au redressement budgétaire (art. 59, impôt sur les spécialités pharmaceutiques) et au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1933, pour l'Education nationale.

Aux élections du 26 avril 1936, où il se présentait comme « radical indépendant », il est battu au premier tour par le candidat « d'union nationale républicaine », Provost de La Fardinière, homme de lettres, qui décéda d'ailleurs en février 1937. Ils avaient obtenu respectivement : 4.105 et 4.585 voix, sur 8.913 suffrages exprimés.

Après cet échec, le docteur Prentout se consacre à ses malades, tout en conservant un mandat local, la mairie de Thury-Harcourt.

PRESSAT (JEAN, FRANÇOIS, PASCAL, Eugène), né le 23 avril 1821 à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne), mort le 5 janvier 1901 à Saint-Barbant (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 43)

Pressat se représenta en 1889, dans la circonscription de Bellac, mais n'ayant obtenu que 1.637 voix sur 16.040 votants au premier tour, il se désista en faveur du républicain Vacherie qui fut élu contre un candidat bonapartiste

Il se retira d'ailleurs de la vie publique et mourut le 5 janvier 1901 à Saint-Barbant, à l'âge de 80 ans.

PRESEMME (ADRIEN), né le 30 janvier 1879 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 26 janvier 1929 à Limoges.

Député de la Haute-Vienne de 1914 à 1928.

Issu d'une famille d'ouvriers, il deviendra peintre céramiste. Son expérience et ses réflexions personnelles le conduisent, dès l'âge de 16 ans, à s'orienter vers les questions ouvrières et sociales. Dès 1897, il adhère au parti socialiste. De 1900 à 1903, il collabore à *l'Avenir*; il entre ensuite au *Populaire du Centre*.

Resté célibataire, Pressemane va dès lors consacrer toute son énergie au parti socialiste et à son département. C'est, en effet, en grande partie grâce à son œuvre très active de propagandiste que

le socialisme va prendre une place prépondérante en Haute-Vienne. Son influence locale fut extrêmement importante. En 1907, il est élu conseiller d'arrondissement; en 1910, conseiller général. En 1919, il devient maire de Saint-Léonard.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives en 1906. Battu en 1906, puis 1910, par deux candidats du parti de la gauche radicale-socialiste (Tourgnol, puis Tarrade), il l'emporte aux élections de 1914, dès le premier tour, sur Tarrade, par 10 588 voix sur 18 124 votants.

En 1919, il est élu au scrutin de liste : il figure au deuxième rang de la liste socialiste unifiée et réunit sur son nom 41.000 voix sur 80 000 votants. La liste socialiste unifiée l'a emporté sur la liste « bloc ouvrier et paysan » et sur la liste « concentration républicaine ». En 1924, il est de nouveau élu au scrutin de liste, la liste S.F.I.O. l'emportant sur une liste d'union républicaine. Il figure toujours au deuxième rang de sa liste et réunit 50.201 voix sur 86.530 votants. En 1928, atteint depuis quelques années d'une cruelle maladie, il ne se représentera pas aux élections.

Une part importante de son activité fut consacrée à la défense des travailleurs de la terre, car il était convaincu que l'action ouvrière devait s'appuyer sur les masses paysannes; il va les amener peu à peu au socialisme : c'est lui qui gagne au socialisme une circonscription essentiellement rurale.

Il est, en 1914, contre la loi des trois ans, contre la politique militariste, pour une prise en charge complète des dépenses d'enseignement par l'Etat; enfin, c'est un proportionnaliste ardent.

Son activité parlementaire est très importante et reflète fidèlement son attachement au parti et les engagements électoraux qu'il a pris envers ses électeurs.

Il s'intéressera aux problèmes sociaux et économiques, aux problèmes financiers, à la politique extérieure et, enfin, à l'organisation des pouvoirs publics. C'est ainsi que, en 1914, il siège à la commission de l'agriculture et à celle du suffrage universel; en 1919 et 1924, à celle de l'assurance et la prévoyance sociales, et de nouveau à celle du suffrage universel. En outre, il est nommé membre du conseil supérieur des retraites ouvrières en 1920 et de nouveau en 1923.

Ses préoccupations sociales l'orientent essentiellement, pendant sa première législature, vers le bien-être des hommes aux armées (avantages matériels, taux de leur soldat, etc.), les droits et avantages divers qu'il faut accorder aux mutilés, aux anciens combattants et aux familles des soldats morts. De 1920 à 1928, il continue de se soucier du sort de cette catégorie : il réclame la majoration des avantages divers accordés aux invalides, aux victimes d'accidents survenus pendant l'occupation allemande

En politique extérieure, il a une attitude active, marquée par un constant antimilitarisme; en 1917, il demande à interpeller le gouvernement sur les buts de guerre énumérés dans la réponse des alliés à Wilson. En 1918, il intervient dans la discussion du projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles. Il est entendu en 1922 dans la discussion d'une interpellation d'Herriot sur la politique extérieure, prend la parole dans les affaires militaires du Maroc.

Ses préoccupations sociales ressortent au long de sa carrière de député dans des interventions fréquentes et, en particulier : il joue en 1919-1920 un rôle très important dans l'élaboration de diverses propositions de loi relatives à une modification de la loi sur les accidents du travail, et est l'auteur de l'une d'entre elles.

Il va prendre une part active aux discussions budgétaires et, en particulier, à la manière de rétablir l'équilibre budgétaire; il dépose des amendements à des projets d'impôts (sur les bénéfices agricoles, notamment).

Enfin, il participe à la discussion du projet de loi sur la réforme électorale.

L'importance de son activité apparaîtra nettement dans l'éclipse que le parti socialiste subira en Haute-Vienne, en 1928, lorsque la maladie l'aura obligé à renoncer à toute activité politique, dix-huit mois avant sa mort.

Il mourut le 26 janvier 1929 à Lимоges, âgé de 50 ans.

PRESENSÉ (FRANCIS, CHARLES de HAULT de), né le 30 septembre 1853 à Paris, mort le 19 janvier 1914 à Paris (13^e).

Député du Rhône de 1902 à 1910.

Francis de Pressensé est né à Paris. Ses études littéraires et juridiques (il fut licencié ès lettres en 1872 et obtint en 1876 une licence en droit à Paris) et son milieu familial le préparaient à la brillante carrière politique qu'il mena de front avec ses activités journalistiques et littéraires qui s'y rattachent d'ailleurs étroitement.

En effet son père, Edmond de Hault de Pressensé (1823-1891), pasteur protestant, était lui-même écrivain et homme politique. Membre de l'Institut, il fut représentant républicain à l'Assemblée nationale en 1871 mais ayant échoué aux élections de 1876, il devint sénateur inamovible en 1883.

Avant même la fin de ses études, Francis de Pressensé servit comme engagé volontaire d'octobre 1870 à février 1871, avec le grade de sous-lieutenant à la 1^{re} division du 2^e corps d'infanterie dans l'armée de la Loire. Les sentiments républicains pour lesquels il ne cessa de lutter au cours de sa vie n'avaient

donc pas attendu pour s'épanouir le nombre des années.

Sa carrière politique débuta en 1878 par son entrée au ministère de l'Instruction publique où il resta un an comme sous-chef de cabinet.

Puis en 1879 il commença à s'initier aux problèmes des relations extérieures de la France, auxquelles il ne cessa de s'intéresser par la suite, en accédant à un poste de rédacteur au ministère des Affaires étrangères. Envoyé comme secrétaire d'ambassade à Constantinople en 1880, puis à Washington (U.S.A.) en 1881, il démissionna l'année suivante pour entrer dans la presse parisienne où il acquit la réputation d'un écrivain et d'un polémiste acharné.

Il fut ainsi chargé de la politique étrangère dans le journal *Le Parlement* en 1882, puis la *Republique française* en 1885, le *Temps* en 1888 qu'il quitta au moment de l'affaire Dreyfus pour lutter contre les nationalistes, les antisémites et les réactionnaires. Outre sa collaboration à *l'Humanité*, il soutint ainsi dans le journal *l'Aurore* une longue campagne pour la révision du procès Dreyfus, qu'il alimenta par une série de conférences à Paris et en province. Après la nouvelle condamnation et la grâce de Dreyfus, il ne cessa de lutter pour une révision du procès.

Républicain convaincu, mais modéré à l'origine, Francis de Pressensé s'est peu à peu orienté vers le socialisme. Et l'année de son inscription au parti socialiste coïncide avec son premier succès électoral, en 1902, comme député de la 10^e circonscription de Lyon nouvellement créée. Sur les 10.547 votants (14.389 inscrits) il obtint 6.701 voix au second tour — 11 mai 1902 — alors que son principal adversaire, Dontenville, professeur de lycée, nationaliste, en avait 3.688.

Membre du groupe socialiste de la Chambre, il appartint à la commission d'assistance et de prévoyance sociales, et fut vice-président à la commission des affaires étrangères où il retrouvait son domaine favori, avec celui des questions religieuses.

Au cours de la huitième législature, il déposa une proposition visant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à la dénonciation du concordat (avril 1903) et divers rapports au nom de sa commission (notamment pour le budget des Affaires étrangères de 1904)

Mais c'est sans doute à travers ses nombreuses interventions à la tribune qu'il faut rechercher ses idées politiques, qu'il sut défendre avec compétence et vigueur. Il prit la parole à plusieurs reprises pour critiquer la politique étrangère française, notamment à l'égard des républicains espagnols, et réclama la protection des Arméniens et des Macédoniens opprimés par la Turquie.

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat le préoccupaient également et il appuya le rejet des demandes d'autorisation des congrégations religieuses, enseignantes et prédicantes. On sait qu'il était très favo-

rable à la séparation des Eglises et de l'Etat. Francis de Pressensé défendit également en 1903 des théories internationalistes, et un projet d'organisation des Etats-Unis d'Europe (1903).

Enfin il fut rapporteur à plusieurs reprises du budget des Affaires étrangères, ainsi que des Cultes (1903), de l'Instruction publique (1903) et des Postes et Télégraphes (1905).

Il fut réélu le 6 mai 1906, par 6.128 voix, contre 5.000 à son principal adversaire Chambaud de La Bruyère (sur 11.785 votants et 16.538 inscrits). Il se présentait « contre la réaction cléricale » qui se cache « sous le masque nationaliste ».

Mais il échoua aux élections du 24 avril 1910. Sur les 12.671 votants (et 18.821 inscrits) il n'obtint en effet que 5.742 voix, alors que Berlie, industriel présenté par les radicaux et radicaux-socialistes, en avait 6.556

Il n'eut pas plus de succès dans la 2^e circonscription du XV^e arrondissement de Paris où il se présentait le 17 juillet 1910, pour le remplacement du député Chauvière décédé. C'est M. d'Aramon qui fut élu avec 6.562 voix, alors que lui-même n'en obtenait que 5.030 pour 11.975 votants et 17.552 inscrits.

Son activité politique ne suffisait pas cependant à remplir sa vie. Avant son entrée à la Chambre il travailla à la rédaction d'ouvrages historiques, et collabora toujours à diverses revues et quotidiens (*Revue des Deux-Mondes*, *Revue politique et parlementaire*...).

Il publia notamment : *Histoire des relations de l'Irlande et de l'Angleterre* (1889) ; *Vie du Cardinal Manning* (1897) ; *Un héros, le Colonel Piquart* (1898) ; *Les lois scélérates de 93-94* (1899).

Il avait été décoré de la Légion d'honneur mais démissionna lorsque fut prononcée la radiation d'Emile Zola comme dignitaire de cet Ordre en 1899. Adhérent au parti socialiste depuis 1902, il fut un des promoteurs du congrès d'unification socialiste de mars 1905.

Il convient de rappeler en outre que la Ligue des droits de l'homme le porta à sa présidence en 1904.

C'est à Paris qu'il décéda le 19 janvier 1914. Il avait 61 ans.

PRESSEQ (LÉOPOLD), né le 24 octobre 1870 à Meauzac (Tarn-et-Garonne)

Sénateur de Tarn-et-Garonne
de 1935 à 1944

Léopold Presseque était issu d'une vieille famille républicaine, son bisaïeul ayant été l'un des créateurs du premier club des Jacobins de Montauban, en l'an II de la Première République.

Cette famille exploitait une usine de tuilerie et de briqueterie depuis 1768 Léopold Presseque la prit, à son tour, en

charge et en fit une usine modèle après l'avoir relevée d'une destruction provoquée, en 1930, par de graves inondations.

C'est encore par fidélité aux traditions ancestrales qu'il entra dans la politique en succédant à son père, en 1919, comme maire de la commune et conseiller d'arrondissement du canton de Castelsarrasin.

Conseiller général de Tarn-et-Garonne en 1928, il devient secrétaire de cette assemblée en 1937.

Le décès du sénateur radical-socialiste Gaston Bouniols lui ouvrit les portes du Palais du Luxembourg. Appartenant au même parti, il fut élu, pour le remplacer, le 24 février 1935. Mais son département figurant dans la série renouvelable la même année, il dut se soumettre le 20 octobre, à une réélection qu'il obtint au deuxième tour de scrutin, dans des conditions aussi faciles que quelques mois plus tôt contre les mêmes adversaires républicain de gauche et socialiste.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre de la commission du commerce, il s'attacha à défendre des conceptions essentiellement libérales.

Il prit part notamment en 1936 à la discussion du projet de loi relatif à l'Office national du blé pour demander que la création de nouvelles coopératives de blé subventionnées par l'Etat n'aboutisse pas à l'introduction de la politique dans ces organismes. Le seul critère devait être à son sens la valeur des hommes : « Qu'ils soient du Front populaire ou non peu nous importe, pourvu qu'ils puissent être de bons administrateurs agricoles, probes, honnêtes et compétents ».

Sa crainte d'ingérences politiques à la suite de l'accession au pouvoir du gouvernement du Front populaire le poussa également, en 1937, à réclamer la constitution d'une commission d'enquête dans un ordre du jour déposé en conclusion d'une interpellation de Jean Philip relative aux rétrogradations, déplacements, licenciements d'agents de postes, télégraphes et téléphones.

La brièveté du mandat parlementaire, exercé dans une assemblée où la coutume imposait une longue réserve aux nouveaux admis, ne permit pas à Léopold Pressac de manifester une activité nationale importante.

Du moins exerça-t-il sur le plan local une action permanente. Outre ses responsabilités électives, il assumait la présidence du comité d'hygiène sociale de Tarn-et-Garonne et s'occupait de divers travaux de bienfaisance.

Agé de 44 ans à la déclaration de guerre en 1914, il n'hésita pas à contracter un engagement volontaire et fut affecté au service de santé.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

PREVERAUD (BERNARD, HONORÉ), né le 7 novembre 1823 au Donjon (Allier), mort le 11 août 1920 au Donjon.

Député de l'Allier de 1882 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*) t. V, p. 45.)

Bernard Preveraud ne se représenta pas en 1889 et abandonna la carrière politique, se consacrant à l'exploitation de ses propriétés.

L'ancien condamné à mort pour son opposition au coup d'Etat du 2 décembre 1851 devait mourir près de 70 ans plus tard presque centenaire : il s'éteignit le 11 août 1920 au Donjon, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

PRÉVET (FRÉDÉRIC, ALPHONSE, CHARLES), né le 18 mars 1852 à Paris, mort le 25 février 1914 à Paris (16^e).

Député de Seine-et-Marne de 1887 à 1893,

Sénateur de Seine-et-Marne de 1894 à 1909.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 46.)

Il fut réélu en 1889, au scrutin uninominal, par 10.206 voix contre 7.957 à la déferrière, conservateur et 1.049 à Chabrier, boulangiste.

Il ne fut pas réélu aux élections législatives de 1893.

Son œuvre de rapporteur au Palais Bourbon fut assez étendue. Il fut le rapporteur attitré du budget du ministère des Travaux publics et de fort nombreux textes de loi concernant notamment les tarifs douaniers et l'exploitation commerciale des chemins de fer.

Il fut commissaire général de la France à l'Exposition de Barcelone en 1888 et membre du comité supérieur de l'Exposition universelle de 1889.

En 1894, il se présenta aux élections sénatoriales et fut élu le 7 janvier, au second tour de scrutin, par 476 voix sur 922 votants. Il fut réélu le 28 janvier 1900, par 556 voix sur 922 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il occupa les fonctions de secrétaire du Sénat de 1898 à 1900. Il se chargea d'un bon nombre de rapports ayant trait, notamment, à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local et à l'ouverture de crédits extraordinaires pour des commémorations ou célébrations officielles : centenaire de Michelet, monument à élever à la mémoire de Puvis de Chavannes, funérailles nationales faites à Félix

Faure, Président de la République, Exposition universelle de 1900.

Au renouvellement partiel du 3 janvier 1909, il fut battu, n'obtenant que 456 voix sur 929 votants.

Il mourut le 25 février 1914, à l'âge de soixante-deux ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, président de la Fédération républicaine, président du conseil d'administration et directeur du *Petit Journal*.

PRÉVET (JULES, FRÉDÉRIC, GEORGES), né le 6 septembre 1854 à Paris (2^e, ancien 9^e), mort le 10 avril 1940 à Paris (17^e)

*Député de Seine-et-Marne
de 1919 à 1928.*

Fils de négociant, il épousa à son tour, après avoir obtenu sa licence en droit, la carrière industrielle. A l'âge de 65 ans, il n'avait encore pour seuls titres publics que ceux de président de la Chambre de commerce de Meaux-Coulommiers et du groupement économique de la XVI^e région et de secrétaire de l'Assemblée des présidents de chambres de commerce de France. Il faillit les circonstances particulières de l'après-guerre pour qu'il s'inscrive sur la liste républicaine démocratique où, placé en dernière position, il termina deuxième et fut élu, au quotient, par 31.021 voix sur 75.045 votants.

Au Parlement, il déploya une énergie inlassable, dans le prolongement de son activité antérieure. Tour à tour membre de la commission supérieure des maladies professionnelles, de la commission des finances, de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats, il s'intéressa à toutes les questions économiques et financières, multipliant les avis, rapports, amendements, propositions. En particulier, il rédigea les rapports annuels du ministère du commerce, intervint sur les crédits aux petits et moyens commerçants, la suppression des zones franches, les crédits hôteliers, les expositions internationales, proposa la création d'une banque populaire pour le développement du tourisme. Son œuvre capitale est un rapport sur la suppression des octrois.

Face aux candidats du Cartel des gauches, il est réélu en 1924, le seul de la liste d'union républicaine démocratique, avec 29.611 voix sur 86.498 votants et retrouve sa place à la commission des finances.

En 1928, se présentant dans la 2^e circonscription de Meaux et bien qu'arrivant en tête au premier tour avec 4.745 voix contre 2.765 à l'essai, il sera battu par celui-ci par 5.118 voix contre 5.085. Il demanda alors à jouir de ses droits à la retraite et vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

PRÉVOT (ANTOINE, ABEL, GABRIEL dit ELLEN-PRÉVOT), né le 11 août 1877 à Auch (Gers)

*Député de la Haute-Garonne
de 1910 à 1919.*

Antoine Prévot, fils unique d'un chef de brigade des postes, fit ses études au lycée de Toulouse puis au lycée Henri-IV à Paris et entra, en 1898, à l'École normale supérieure. Agrégé de lettres, il est nommé professeur à Aurillac, puis à Cahors. Fervent de journalisme, il collabore à la *Dépêche de Toulouse*, à la *Cité* et au *Midi socialiste* qu'il fonda avec Bedouce. En 1910, il collabora à *l'Humanité* dont il fut l'envoyé spécial aux congrès des syndicats agricoles. Il fut aussi secrétaire de rédaction à la *Revue socialiste*. C'est comme journaliste qu'il adopta le surnom d'Ellen-Prévot, surnom qu'il conserva à la Chambre pour se distinguer de ses homonymes.

Dès 1906, il s'intéressa à la politique. Il se présenta aux élections législatives à Toulouse, mais il fut battu par 6.043 voix contre 6.488 à Couderc. De nouveau candidat en 1910, il fut élu dans la 2^e circonscription de Toulouse, au second tour de scrutin. Il obtint alors 9.677 voix contre 8.491 à Couderc, député sortant, son adversaire de 1906. Il fut réélu en 1914.

Député du groupe socialiste, il s'intéresse surtout à l'enseignement et à l'agriculture. Vice-président de la commission de l'enseignement, il prend part à la discussion du projet de loi instituant les pupilles de la Nation. Les questions sociales font l'objet de ses préoccupations et, en 1911, il interpelle le gouvernement sur les représailles exercées par la Compagnie du Midi contre les cheminots qui avaient cessé le travail.

Après la guerre — qu'il fait comme officier d'administration — il sollicite un nouveau mandat auprès de ses électeurs en 1919 mais il est battu.

Il se consacra alors à des affaires industrielles, telles que Les Ferronneries du Midi en particulier et se fixa définitivement à Toulouse en 1922.

De 1921 à 1928 il fut conseiller général de la Haute-Garonne, canton de Toulouse-Ouest. Conseiller municipal de cette ville à plusieurs reprises, il devint maire en 1935 et le demeura jusqu'à sa révocation par le gouvernement de Vichy en 1940.

PRIGENT (FRANÇOIS, LANGUY dit TANGUY-PRIGENT), né le 11 octobre 1909 à Saint-Jean-de-Doigt (Finistère)

Député du Finistère de 1936 à 1942

Issu d'une famille d'agriculteurs, Tanguy-Prigent cultive la terre de 12 à 26 ans, date de son élection. Il adhère en 1926 au parti socialiste puis fonde en 1933 une coopérative de défense paysanne à Morlaix. En 1934, il est élu conseiller général du canton de Lanneur : trop jeune — il n'a pas 25 ans — il est inva-

lié, mais il est réélu en mars 1935. Poursuivant son action politique locale, il devient conseiller municipal puis maire de Saint-Jean-de-Doigt au cours de l'année 1935.

Le 3 mai 1936, il est élu député de la 1^{re} circonscription de Morlaix, au second tour, par 6.705 voix sur 15.567 votants contre 5.299 à Mazé et 3.503 à Bourgot. Au premier tour, il avait recueilli 6.605 voix contre 5.888 à Mazé.

A la Chambre, il adhère au groupe socialiste. Il est nommé secrétaire d'âge en 1936 et 1937.

De 1936 à 1940 Tanguy-Prigent s'intéresse particulièrement à l'agriculture. Il est intervenu notamment dans un projet de revalorisation du blé, en 1937, lors des textes relatifs à la propriété culturale ; il déposa un amendement tendant à mettre l'indemnité d'éviction à la charge du propriétaire. En 1938, il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour aider les cultivateurs victimes de la sécheresse et de la gelée et pour réaliser la caisse nationale d'assurance contre les calamités agricoles.

Farouche antimunichois, Tanguy-Prigent demande, en mai 1940, à monter en ligne et combat avec le 31^e régiment de dragons portés.

Il fut l'un des Quatre-vingts à ne pas voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Parallèlement à ses activités politiques nationales, Tanguy-Prigent s'intéresse aux problèmes agricoles également sur le plan international. Il participe aux conférences agricoles de Genève en 1937, de Prague en 1938 et de Dresde en 1939.

PRILLIEUX (EDOUARD. ERNEST), né le 11 janvier 1829 à Paris, mort le 7 octobre 1915 à Mondoubleau (Loir-et-Cher).

*Sénateur de Loir-et-Cher
de 1897 à 1906*

Arrière-petit-fils du géomètre, appelé, par les Fermiers généraux, à tracer, sous le règne de Louis XVI, l'enceinte de Paris — dont une ligne de boulevards marque aujourd'hui la place — petit-fils et fils de fonctionnaires, Edouard Prillieux qui naquit à Paris, rue Cambacérés (autrefois rue de la Ville-l'Évêque) dans la maison familiale qui avait été jadis la maison de campagne de ses aïeux, s'inscrivit dans cette sorte de lignée instruite, cossue, laborieuse, qui donne au pays le meilleur de ses capacités.

Après de fortes études au Collège de Bourbon — actuellement lycée Condorcet — jeune encore, Edouard Prillieux suit les cours de la Faculté de médecine de Paris et du Muséum d'histoire naturelle où il reçoit l'enseignement d'Adrien de Jussieu et d'Adolphe Brongniart, pour entrer, en 1850, à l'Institut national agronomique de Versailles où il se consacre, pendant trois ans, à l'étu-

de de la botanique sous la direction de Duchartre.

Dès sa sortie de l'École de Versailles, il est appelé à mener une enquête approfondie sur l'origine et la propagation de l'oïdium qui venait alors d'invalider le vignoble français. C'est le début d'une longue série d'études, de travaux et de publications sur les maladies des plantes qui lui vaudront d'être considéré comme le créateur de la pathologie végétale ainsi que le meilleur artisan de la conservation de notre richesse viticole.

La réputation qu'il s'acquiert ainsi d'emblée lui ouvre les laboratoires du Muséum et de la Sorbonne, tandis que l'on crée pour lui, en 1874, à l'École des Arts et Manufactures, la chaire d'histoire naturelle des végétaux cultivés ; puis, en 1876, il occupe celle de botanique et de physiologie végétale à l'Institut agronomique de Paris qui vient d'ouvrir ses portes. Cette même année 1876, il entre à la Société nationale d'agriculture dont il deviendra le Président, tandis qu'il occupera, en 1897, en remplacement de Naudin, un siège à l'Académie des Sciences dans la section botanique.

Simultanément, à ses travaux d'enseignement et de recherches, nommé Inspecteur général de l'enseignement agricole, en 1883, Edouard Prillieux s'attache au développement de la formation professionnelle agricole en promouvant la création de nombreuses écoles pratiques d'agriculture.

Son aménité, ses bons conseils d'agriculteur, sa haute valeur morale, lui attirent l'estime et la considération de ses concitoyens du Perche, dans le sud duquel il avait acquis, en 1861, sa propriété de la Malclèche, près de Mondoubleau, pour posséder son propre terrain d'expérimentation, concurrentement au laboratoire de pathologie végétale qu'il créera à Paris à partir de 1887.

C'est ainsi qu'élu conseiller général du canton de Mondoubleau en 1890 — siège qu'il conservera jusqu'à son décès — puis vice-président du Conseil général de Loir-et-Cher, il brigue avec succès, le 3 janvier 1897, la succession au fauteuil sénatorial de M. Dufay, décédé, recueillant 373 voix, sur 679 votants, contre 150 à son concurrent, le député radical Julien.

Élu comme républicain, sans autre épithète, il siège, dans le groupe de l'Union républicaine, à la gauche de la Haute Assemblée dans laquelle, outre une compétence particulière à la solution des problèmes touchant, par exemple, l'enseignement professionnel, la recherche scientifique, la production agricole, il apportera le concours permanent de ses suffrages aux gouvernements de la République — notamment à ceux de Waldeck-Roussau et Emile Combes dans la difficile querelle de la laïcité.

Né lui apportant que 36 voix sur 623 votants au troisième tour de scrutin, la consultation de 1906 ne lui renouvelera pas le siège qu'il occupait au Palais du Luxembourg.

Le 7 octobre 1915, il s'éteindra, à l'âge de 86 ans, dans sa propriété de la Malécicèche.

Edouard Prillieux était officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole et officier de l'Instruction publique.

PRINGOLLIET (ANDRÉ), né le 23 janvier 1879 à Ugine (Savoie).

Député de la Savoie de 1932 à 1942.

André Pringolliet bénéficiait déjà d'une solide position locale lorsqu'il obtint son premier mandat parlementaire. Cultivateur-négociant, président de la Fédération des mutuelles-bétail de la Savoie, il devint maire d'Ugine en 1908 à 29 ans, puis il fut successivement élu conseiller d'arrondissement en 1910 et conseiller général en 1919, après avoir participé à la Première Guerre mondiale.

Il fut élu député en 1932, au deuxième tour, par 9.036 voix contre 5.069 à M. Jorjioz sur 15.204 votants.

En 1936, en revanche, sa réélection fut plus malaisée. Se trouvant en seconde position au premier tour avec 4.051 voix contre 5.187 voix pour M. Martin, il ne l'emporta sur ce dernier au second tour que par 7.565 voix contre 6.979 sur 14.962 votants.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O. en 1932, il appartenit aux commissions de l'administration générale et communale, de la législation et des P.T.T. et à la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. Il rapporta plusieurs propositions de loi sur le régime des collectivités locales et intervint lors des débats sur les budgets de 1933, 1935 et 1936 à l'occasion de l'examen des crédits du ministère de la Santé publique et du ministère des Travaux publics.

Au début de son deuxième mandat, il s'inscrivit au groupe de l'Union socialiste et républicaine dont faisaient partie MM. Ramadier, Frossard et de Monzie puis il réintégra le groupe socialiste S.F.I.O.

Membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale et des P.T.T., il continua à manifester un grand intérêt pour les problèmes des collectivités locales que sa longue expérience de magistrat municipal lui permettait de traiter avec compétence. Il fut notamment rapporteur du projet de loi portant ratification du décret du 30 juillet 1937 relatif aux services industriels des départements et communes et rapporteur pour avis du projet de loi tendant à supprimer la patente et à créer des ressources nouvelles pour les départements et communes. Il rapporta aussi le projet de loi tendant à ratifier le décret du 17 juin 1938 concernant la procédure de fixation des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, le projet de loi tendant à confier la perception de la taxe de sé-

jou au Service des contributions indirectes, la proposition de loi de M. Voirin tendant à l'abrogation du décret-loi relatif au contrôle financier de la caisse des écoles. Enfin, André Pringolliet qui faisait partie du conseil supérieur des sapeurs-pompiers rapporta plusieurs propositions de loi et de résolution déposées en faveur de ce corps.

En 1936, André Pringolliet intervint au cours de l'examen du budget sur les crédits du ministère des P.T.T. Le 9 février 1939, il participa à une interpellation sur la politique agricole du gouvernement.

Il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

André Pringolliet était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

PROAL (JULES. HENRI, BALTHAZAR), né le 24 avril 1851 à Riez (Basses-Alpes), mort le 2 février 1933 à Paris.

Député des Basses-Alpes de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 50.)

Jules Proal se représenta comme candidat boulangiste en 1889 dans l'arrondissement de Digne, contre le républicain Joseph Reinach, frère du baron Reinach rendu célèbre par l'affaire de Panama, et qui, lui-même, devait jouer un rôle de premier plan dans l'affaire Dreyfus. Victime de la vague antiboulangiste, Proal avec 4.786 voix sur 10.747 votants, dut s'incliner devant Reinach, 5.845 voix. En 1893, sentant la position de celui-ci trop bien établie à Digne, il se présenta à Forcalquier, sans plus de succès. Proal retrouva devant lui Raoul Fruchier qui fut élu et qui avait déjà contribué, en 1889, par la campagne qu'il avait menée, à son échec. En tête cependant au premier tour avec 2.683 voix sur 7.641 votants, il fut battu au scrutin de ballottage par les 4.741 électeurs de Fruchier, n'ayant recueilli lui-même que 2.817 voix sur 7.648 électeurs.

Il abandonna dès lors la compétition électorale et se consacra au journalisme. Membre fondateur de l'Association des journalistes républicains, il dirigea en outre la *Presse nouvelle*.

Jules Proal devait mourir octogénaire à Paris, le 2 février 1933.

PROST (JEAN-BAPTISTE, Victor), né le 7 janvier 1847 à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or), mort le 15 avril 1891 à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

Député de la Côte-d'Or de 1889 à 1891.

Élu au premier tour des élections législatives du 22 septembre 1889 dans la cir-

conscription de Beaune, par 6.090 voix contre 5.332 à son concurrent sur 12.866 votants, Jean-Baptiste Prost mourut dans l'intervalle de deux sessions, ce qui nous prive de l'éloge funèbre louangeur que n'aurait pas manqué de prononcer le président de la Chambre

La vie de cet horloger franc-maçon, propriétaire agricole, s'inscrit tout entière dans le cadre prestigieux de cette Côte-d'Or puisqu'il naquit à Chambolle-Musigny célèbre par son clos « les Amoureux » et mourut à Gevrey-Chambertin dont les habitants s'enorgueillissent, à juste titre, de produire le roi des vins et le vin des rois.

Cependant, en tant que député, Jean-Baptiste Prost — qui préférerait être prénommé Victor — sut élargir ses vues au-delà de ses vignes bourguignonnes puisqu'il fut rapporteur du projet de loi ayant pour objet l'adoption de l'heure, temps moyen de Paris, comme heure légale en France et en Algérie; il prit également la parole — ce furent ses deux seules interventions en deux ans de mandat — en tant que rapporteur sur une élection et en tant qu'auteur d'une interpellation adressée au président de la Chambre sur l'attitude politique de certains fonctionnaires; il s'agissait du juge de paix de Saint-Jean-de-Losne qui avait des démêlés avec le maire de cette commune, en adoptant une attitude qualifiée par l'auteur de l'interpellation d'anti-républicaine, à l'occasion de la fête nationale.

Jean-Baptiste Prost mourut le 15 avril 1891 à l'âge de 44 ans.

PROT (LOUIS, VICTOR), né le 28 juin 1889 à Tonnerre (Yonne).

Député de la Somme de 1936 à 1940.

Louis Prot, mécanicien à la Compagnie des chemins de fer du Nord, consacra dès 1917 son activité au syndicalisme : il fonda le syndicat des cheminots de Longueau et, à partir de 1923, devint délégué du personnel auprès de la direction de la Compagnie du Nord. Membre du parti communiste, il est élu maire de Longueau en 1925.

Après deux tentatives infructueuses en 1928 et 1932, il obtient une troisième fois, aux élections législatives de 1936, l'investiture de son parti pour représenter celui-ci dans la 2^e circonscription d'Amiens. Au premier tour de scrutin qui se déroule le 26 avril, il obtient 5.394 voix sur 21.462 votants et 18.753 suffrages exprimés, ne devant que d'une centaine de voix le candidat républicain indépendant Garnier. Derrière eux arrive quatre autres candidats, parmi lesquels le député sortant radical-socialiste Lallemand. Le 3 mai, au second tour, Louis Prot bénéficie des accords de désistement entre les candidats du front populaire : sur 19.488 votants et 18.884 suffrages exprimés, 10.190 se portent sur son nom

et assurent son élection contre 8.523 à Garnier.

A la Chambre, Louis Prot s'inscrit au groupe communiste et devient membre de diverses commissions : agriculture, travaux publics et moyens de communication. Dans l'exercice de son mandat, il se consacre essentiellement aux questions sociales : il dépose une proposition de loi tendant à permettre aux employés des chemins de fer de bénéficier des lois de 1924 et 1925 sur les pensions civiles; il intervient dans la discussion du budget de 1938. En 1939, il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique sociale, sur les allocations familiales, sur les atteintes portées aux intérêts de l'agriculture et sur les attaques contre l'office du blé. Il s'inquiète également de la dénatalité et de l'importance de la mortalité infantile; il demande au gouvernement les mesures qu'il compte prendre en ce domaine.

Arrêté le 8 octobre 1939, il est déchu de son mandat législatif le 20 février 1940, en même temps que ses collègues du groupe communiste.

PROUST (ANTONIN), né le 5 mars 1832 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 23 mars 1905 à Paris (17^e).

*Député des Deux-Sèvres
de 1876 à 1893.*

*Ministre des Arts du 14 novembre 1881
au 27 janvier 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 53.)

Aux élections du 22 septembre 1889 faites au scrutin uninominal, il se représente dans la 1^{re} circonscription de Niort et bat au scrutin de ballottage et sous l'étiquette républicaine, par 8.840 suffrages, son concurrent Caillat, candidat monarchiste qui en recueillit 6.796.

Durant cette législature, Antonin Proust prend la même part que dans les précédentes aux travaux des commissions, s'intéressant aux beaux-arts, aux musées, aux palais nationaux.

En décembre 1892, compromis dans les affaires de Panama, il fut l'un des cinq parlementaires contre lesquels le ministre public obtint l'autorisation de poursuivre. Dès la publication des premiers documents relatant les faits, il avait donné sa démission de commissaire général pour la France à l'Exposition universelle de Chicago. Renvoyé par la Chambre des mises en accusation (arrêt du 7 février 1893) devant la Cour d'assises, il fut acquitté par le jury.

Après ces événements, il ne se représente pas aux élections législatives de 1893. Les scandales auxquels son nom avait été mêlé l'en ayant dissuadé. Dès lors, il vit retiré de la vie politique.

Il a publié : *Les Archives de l'Ouest* (1789-1880), recueil de documents concer-

nant l'histoire de la Révolution dont il avait fait paraître auparavant la période 1860-1867. Puis *Edouard Manet* en 1913 et l'introduction de l'ouvrage d'Ernest Figury : *La société russe par un Russe*.

L'ancien ministre des Beaux-arts souffrait depuis longtemps d'une artériosclérose qui provoquait en lui des crises de neurasthénie et dont les souffrances étaient telles qu'il tenta de mettre fin à ses jours. Son ami, Barthélemy, vice-consul de France à Genève, l'encourageait à venir chercher en Suisse le repos et la guérison. Il ne donna pas suite au projet. Habitué à mener une existence confortable et craignant le manque de ressources, il renouvela ses funestes tentatives et se suicida dans son appartement du boulevard Haussmann à Paris. Après une longue agonie, il expira dans la nuit du 23 mars 1905. Il était âgé de 73 ans.

PROUST (AUGUSTE), né le 26 avril 1852 à Sorigny (Indre-et-Loire), mort le 31 décembre 1921 à Ugine (Savoie).

Député de la Savoie de 1901 à 1906.

Issu d'une famille de propriétaires cultivateurs, Auguste Proust se dirigea vers la carrière de fonctionnaire et fut du 1877 à 1885 receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Ugine puis à Russey et Ouzouer-le-Marché. En 1886, il revint à Ugine comme notaire et cette nouvelle situation lui permit de briguer avec succès des mandats locaux : en 1896, il fut élu maire d'Ugine et en 1897, conseiller général.

Des élections partielles étant organisées dans la circonscription d'Albertville du fait du décès du député Forni, républicain, Auguste Proust se présenta comme républicain progressiste et fut élu le 19 mai 1901 au premier tour par 3.950 voix contre 3.661 à Dénarié. Il s'inscrivit à l'Union républicaine.

Inscrit à la commission de la réforme judiciaire, il dépose une proposition de loi portant modification du code de procédure civile, et vote le service de deux ans, le principe des retraites ouvrières et la diminution des gros traitements.

En tête au premier tour des élections de 1902, il n'est réélu qu'au second avec 4.128 voix sur 8.121 votants contre 3.940 à Coursat, radical.

Inscrit à la commission du règlement et à la commission de la législation fiscale où il fait deux propositions de loi, il est surtout intéressé par les problèmes agricoles et fait partie des groupes parlementaires qui les étudient. Il participe aux votes importants, notamment contre la fermeture des écoles congrégationnistes insoumises à la loi de 1901.

En 1906, Auguste Proust n'obtient que 3.729 voix contre 4.502 à Félix Chautemps. Il se retire alors peu à peu de la vie politique et meurt à Ugine le 31 décembre 1921.

PROUST (LOUIS, ADRIEN), né le 4 juin 1878 à Oucques-la-Joyeuse (Loir-et-Cher).

Député d'Indre-et-Loire de 1919 à 1936

Né dans une famille de cultivateurs, esprit curieux et éclectique, Louis Proust poursuit des études de droit et de médecine ; élève de l'École des sciences politiques, il obtient son diplôme de docteur en droit tandis qu'il prépare sa médecine à la Faculté de Tours.

Il choisit la carrière de magistrat. Déjà, la vie politique l'appelle : en 1908, à 30 ans, il est élu à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre, où il demeure près de 35 ans.

Les problèmes coloniaux l'intéressent tout particulièrement et il consacre ses loisirs à leur étude et aux voyages. C'est ainsi qu'il collabore au *Petit Parisien*, au *Petit Journal* et à la *Dépêche coloniale*. Il publie deux livres : *Les îles Canaries* et *Vision d'Afrique*, où il avait été chargé de mission.

Survient la guerre de 1914-1918, qu'il fera comme médecin à l'automobile chirurgicale n° 2. Sa brillante conduite lui vaudra la Croix de guerre et la Légion d'honneur.

Dès son retour, en 1919, il entre au conseil d'arrondissement, puis au Conseil général.

Le 16 novembre 1919, sous le signe de la fédération républicaine, aux côtés de Camille Chautemps et de Paul Bernier, il est élu député d'Indre-et-Loire avec 22.674 voix sur 75.483 votants. Il appartient alors au groupe républicain radical et radical-socialiste et devient membre de trois commissions : celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats, celle de la marine marchande et enfin de la législation civile et criminelle, où il déploie une grande activité. On lui doit de nombreuses propositions de loi : tendant à permettre aux femmes l'accès à la profession notariale, à améliorer les lois sociales d'assistance aux vieillards, aux malades, aux familles nombreuses, aux enfants naturels. Mais également spécialiste des questions coloniales, délégué élu par les colonies du Soudan et de la Haute-Volta, il devient membre du Conseil supérieur des colonies, puis commissaire du gouvernement à l'Exposition coloniale de Strasbourg en 1924. Il rapporte le projet de mise en valeur des colonies.

Le 11 mai 1924, avec l'union des gauches et sur une liste conduite par Camille Chautemps, il est réélu à la majorité absolue par 43.697 voix sur 83.071 votants ; la liste enlève les cinq sièges du département.

Inscrit aux mêmes commissions, il poursuit son œuvre à la Chambre des députés : il se préoccupe du contingentement des rhums coloniaux, des droits des enfants naturels, des pupilles de la nation.

En avril 1928, qui marque le retour au scrutin d'arrondissement, il choisit la 1^{re} circonscription de Tours et après une brillante campagne — où il avait

mis sa coquetterie à n'entreprendre ses réunions qu'après l'ouverture légale — il est réélu au second tour de scrutin par 8 680 voix sur 13 081 votants.

Son activité parlementaire est inlassable et lui permet de toucher aux problèmes les plus divers : aide aux agriculteurs ; attribution de la médaille commémorative aux combattants du Rif ; droits préférentiels accordés aux légumes provenant d'Algérie ; questions viticoles ; admission des femmes à la profession d'avoué. Il n'oublie pas son passé de magistrat qui lui vaut de poser des questions éternelles sur la justice et ses écrits sur la « suppression de la peine de mort » traduisent le sens de ses pensées.

En mai 1932, il voit son mandat renouvelé dans la même circonscription de Tournay ; il obtient 7 102 voix sur 13 746 votants, au second tour de scrutin. Il siège alors à la Chambre pour la quatrième et dernière fois. Il reste membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et appartient maintenant à la commission de l'aéronautique civile, commerciale et militaire.

Il manifeste la même activité qu'au cours des précédentes législatures. Le marché du blé et celui du vin, la vulgarisation du crédit agricole, les calamités agricoles, l'emploi des engrais, le statut des protectorats, la réorganisation des finances municipales, l'éligibilité des femmes aux élections municipales et cantonales, la protection des familles nombreuses, la lutte contre les fléaux : cancer, tuberculose, il n'est aucun problème que Louis Proust ne veuille approcher et étudier.

L'Europe voit se lever des régimes autoritaires et grandir la menace contre la paix. Louis Proust proclame sa foi en la Société des Nations.

En 1936, il ne se représente pas aux élections législatives, préférant consacrer tout son temps aux problèmes locaux, notamment agricoles.

Maire honoraire de Neuillé-Pont-Pierre et président de la fédération nationale des Mutualités de France et d'outre-mer, il avait été élu, en 1931, président du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il est officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, officier des Palmes académiques, du Mérite agricole et du Mérite social.

PROUST (PIERRE, Paul, LOUIS, ISIDORE), né le 10 avril 1882 à Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), mort pour la France le 24 octobre 1914 à Saint-Nicolas-lès-Arras (Pas-de-Calais).

Député de la Savoie en 1914.

Bien que né en Loir-et-Cher, Paul Proust était issu d'une ancienne famille savoyarde. Il était le fils d'Auguste Proust qui fut député de la Savoie de

1901 à 1906 et d'Alix-Marie Cécile Berthet dont le père fut notaire à Ugine. Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, il est bientôt tenté de suivre les traces paternelles et c'est au Conseil général de Savoie qu'il fait ses premiers pas dans la vie publique. Il en est à son second mandat lorsqu'il se présente aux élections législatives de 1914, comme candidat républicain libéral, dans la 1^{re} circonscription de Chambéry. Il est élu au deuxième tour avec 8 635 voix sur 20 665 inscrits et 16 922 votants, contre 7 723 à Théodore Reinach, député sortant.

À la Chambre, il ne s'inscrit à aucun groupe. Il n'a malheureusement pas le temps de donner sa mesure. Sa seule intervention porte sur la fixation de l'ordre du jour et tend à faire reporter à une date ultérieure l'examen des conclusions du 8^e bureau sur l'élection d'Albertville. Il s'agit, en fait, de permettre à Jean Sibuet de défendre son élection contestée par Félix Chautemps, député sortant, celui-là même qui fut le rival heureux d'Auguste Proust en 1906.

Lorsqu'éclate la guerre, il est mobilisé comme sergent-fourrier dans une compagnie de dépôt mais il demande à être affecté dans une unité combattante. Le 24 octobre 1914, un éclat d'obus à la tempe le tue net à Saint-Nicolas-lès-Arras, alors qu'il exhortait ses hommes dans la tranchée.

Il était âgé de 32 ans.

PROUVOST (JEAN), né le 24 avril 1885 à Roubaix (Nord).

*Ministre de l'Information
du 5 au 16 juin 1940.*

*Commissaire à la Propagande
du 19 juin au 12 juillet 1940.*

Après des études au collège de Boulogne-sur-Mer et au Beaumont-College à Old Windsor en Grande-Bretagne, Jean Prouvost orienta d'abord son activité en direction des textiles où sa famille avait déjà acquis une très solide position ; c'est ainsi qu'il fut rapidement gérant du Peignage Amédée Prouvost et Cie, puis des Filatures Prouvost, Masurel et Cie ; il aurait pu se contenter, selon les méthodes traditionnelles d'absorption d'entreprises du même secteur, de continuer la lignée des grands propriétaires textiles du Nord de la France. Mais il s'intéressa également aux problèmes de presse, devenant de 1932 à 1939 directeur général de *Paris-Midi* et de *Paris-Soir*, deux quotidiens qui se distinguent au milieu de leurs concurrents par leur souci de trouver de nouvelles manières de présenter l'information d'actualité.

C'est sans doute à ce fait qu'il dut d'être nommé ministre de l'Information du 5 au 16 juin 1940 dans le cabinet Paul Reynaud, puis haut-commissaire à la Propagande du 18 juin au 12 juillet 1940 dans le cabinet Pétain du 16 juin.

PROVOST DE LA FARDINIÈRE

(HENRI, ALBERT, RENÉ), né le 12 mai 1897 à Paris (9^e), mort le 28 février 1937 à Paris (9^e)

Député du Calvados de 1936 à 1937.

Né d'une famille militaire traditionaliste, Henri Provost s'engage, volontaire à 18 ans et participe activement à la guerre de 1914-1918.

Très attaché à l'idée de patrie, cet homme de lettres collabore à la fondation des Jeunesses patriotes dont il devient le vice-président.

Grand admirateur de Descartes, il s'intéresse surtout à l'art, à l'histoire, aux lettres.

Ce n'est qu'en 1936 qu'il se présente pour la première fois à la députation, dans la circonscription de Falaise, dans le Calvados. Son programme électoral s'inspire de Barrès dont il est le disciple, en ce qui concerne la politique extérieure et l'idée qu'il se fait de la France.

Il se présenta aux élections comme un défenseur des petites villes, des artisans, des libertés des agriculteurs. Il se veut ennemi à la fois du fascisme et des idées de gauche (socialisme et communisme).

Sous l'étiquette du parti républicain national et social, Henri Provost est élu, pour la première fois, par 4.587 voix contre 4.105 à son adversaire, Prentout, sur un total de 9.086 votants.

Adversaire du Front populaire, Henri Provost est inscrit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Il fait partie de la commission de l'agriculture et de celle des postes, télégraphes, téléphones.

Le 1^{er} août 1936, lors de la discussion du projet sur l'Office national interprofessionnel des céréales, il s'oppose à ce projet, lui reprochant à la fois de développer l'étatisme et d'être incomplet, la France en 1936 ayant besoin d'un plan général.

Souffrant, Henri Provost obtient un congé le 24 novembre 1936 : il meurt le 26 février 1937, à l'âge de 39 ans à Paris.

PROVOST-DUMARCHAIS (GASTON), né le 25 février 1864 à Paris.

Sénateur de la Nièvre de 1921 à 1941.

Après des études secondaires et supérieures qui le conduisirent à la licence en droit, Gaston Provost-Dumarchais se consacra à partir de 1895 à l'agriculture.

Propriétaire exploitant, il fut rapidement porté à la présidence du comice agricole de l'arrondissement.

Maire d'Alligny-Cosne à partir du 10 décembre 1919, il se présenta avec

succès à l'élection sénatoriale du 9 janvier 1921, destinée à pourvoir au remplacement d'Imbart de La Tour, décédé. Il fut réélu aux renouvellements triennaux des 6 janvier 1924 et 16 octobre 1932.

Inscrit au groupe de l'union républicaine et successivement membre des commissions du commerce, de l'agriculture et des finances, il prit une part très active aux travaux de la Haute Assemblée.

Spécialiste des questions agricoles et viticoles il intervint dans la plupart des débats consacrés à ces questions pendant ses dix-neuf ans de mandat.

Son objectif majeur était l'équilibre indispensable entre les conditions économiques de l'exploitation agricole et celles de l'industrie. Les variations du prix du blé, en particulier, l'amenaient presque chaque année à défendre à la tribune le pouvoir d'achat des paysans.

Il demandait notamment la suppression de l'impôt sur les bénéfices agricoles « devenu une dérision », une saine politique de l'élevage et des céréales, la baisse des fournitures agricoles parallèlement à celle des produits de la terre, la liberté de distillation pour les viticulteurs, la refonte de la loi sur les assurances sociales trop peu favorable aux agriculteurs, la protection des fermiers.

Il voyait dans le maintien, voire le renforcement du protectionnisme, l'un des principaux moyens de pourvoir à nos besoins par la production agricole française et d'arrêter l'exode rural dont il dépeignait en termes émouvants les méfaits dans ces campagnes qu'il aimait tant.

C'est encore cette pensée qui le guidait lorsqu'il évoquait les problèmes sociaux. Ainsi, à propos de la fermeture de puits de mine à Saint-Etienne et dans le Pas-de-Calais, il reprochait au gouvernement d'avoir attiré les jeunes ruraux vers la ville pour en faire des chômeurs. Il s'opposa au vote de la loi sur les quarante heures hebdomadaires par crainte d'une ruine de l'économie dont les premières victimes seraient aussi bien les travailleurs que les agriculteurs, en raison de l'augmentation des produits industriels.

Sa compétence en matière financière l'amena, par ailleurs, fréquemment à prendre la parole lors de l'examen des textes budgétaires et fiscaux. Il réclamait sans cesse une compression des dépenses publiques, base indispensable à ses yeux, de la stabilité intérieure.

En politique étrangère, il était attaché à la paix et à la sécurité européenne. Persuadé qu'après s'être couverte par le pacte de Locarno, l'Allemagne, « que l'on a laissé grandir et s'armer », attaquerait la Russie pour se retourner ensuite contre l'Ouest, il militait en faveur d'une défense de la France aussi bien sur le Rhin qu'à l'Est au moyen de l'alliance russe.

Gaston Provost-Dumarchais était doué d'une éloquence convaincante qui lui

valait toujours de vifs applaudissements dans l'hémicycle.

Il fut secrétaire du Sénat de 1930 à 1933

Il est l'auteur d'un ouvrage : *Le vigneron devant sa vigne détruite*

PRUDENT-DERVILLERS (Seine). — Voy. **DERVILLERS**.

PRUD'HOMME-HAVETTE (LOUIS PRUD'HOMME dit), né le 8 septembre 1834 à Etain (Meuse), mort le 24 novembre 1904 à Etain.

Député de la Meuse de 1894 à 1902.

Industriel en bonneterie, conseiller général et maire d'Etain, juge au tribunal de commerce, Louis Prud'homme-Havette se présente à la députation pour la première fois le 24 juin 1894, dans l'arrondissement de Verdun et il est élu, au second tour de scrutin, par 12.092 voix contre 566 à Maury, maire de Verdun, républicain, en remplacement de Buvignier élu sénateur. « Mes votes et mes actes, dit-il dans sa circulaire électorale, tendront à améliorer nos institutions, à rechercher les voies et moyens pouvant permettre d'aider aux dégrèvements, de favoriser l'agriculture, protéger le commerce et l'industrie contre la concurrence étrangère. En un mot, ma ligne de conduite sera, comme par le passé, celle d'un républicain sagement progressiste, voulant l'adoption de progrès pratiques. »

Il est réélu le 8 mai 1898 par 12.269 voix, sans concurrent.

Mais en 1902, il n'obtient que 7.243 voix contre 9.714 à son adversaire, le lieutenant-colonel Rousset, qui est élu au premier tour.

A la Chambre, inscrit comme progressiste, membre de diverses commissions, il présente de nombreux rapports sur des projets de loi autorisant l'établissement d'impositions d'office et le lancement d'emprunts par divers départements et communes.

Il meurt à Etain le 24 novembre 1904, à l'âge de 70 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie

PRUDON (HIPPOLYTE), né le 30 avril 1832 à Decazeville (Aveyron), mort le 31 mai 1899 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1885 à 1889.

(Voy première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 55.)

Hippolyte Prudon, opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement, ne se représenta pas en 1889 et abandonna la compétition électorale.

Il mourut le 31 mai 1899 à Mâcon, à l'âge de 67 ans.

PUECH (ANDRÉ) (Seine). — Voy. **PARSAL**.

PUECH (JEAN, Louis), né le 1^{er} mai 1851 à Bozouls (Aveyron).

Député de la Seine de 1898 à 1932.

Ministre des Travaux publics du 3 novembre 1910 au 27 février 1911.

Né à Gavernac, dans la commune de Bozouls, Louis Puech commence ses études au petit séminaire de Rodez puis il vient à Paris pour obtenir sa licence en droit. Il se fait inscrire en 1880 au barreau de la Cour d'appel de Paris et attire l'attention sur lui en plaidant diverses affaires politiques, notamment celles des grévistes de Decazeville, des anarchistes Monod et Lucas, des socialistes russes à Paris, etc..

Il est élu conseiller municipal du quartier Sainte-Avoie (III^e arrondissement de Paris) en remplacement de Darlot, décédé, le 23 avril 1893 et son mandat est confirmé au renouvellement de 1896. Secrétaire du conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, puis choisi comme vice-président de ces deux assemblées, il est rapporteur de la question des omnibus et réussit à obtenir de la Compagnie générale des concessions importantes pour ses employés. Il est aussi rapporteur général du budget de contrôle des finances municipales et membre des commissions des finances, monopoles et services publics, des adjudications militaires, des indemnités, etc..

Candidat dans le III^e arrondissement de Paris au siège législatif abandonné par Chautemps devenu député de la Savoie, Louis Puech est élu député le 8 mai 1898, par 9.185 voix contre 6.840 au total à trois autres concurrents.

Durant cette législature, il prend la parole dans la discussion générale de la plupart des budgets ; il intervient encore, notamment, sur les retraites ouvrières et pour faire voter son rapport sur la transaction à intervenir entre le gouvernement et les Prévoyants de l'avenir ainsi que les sociétés similaires, puis pour faire étendre la loi de 1893 sur la propriété artistique et industrielle aux modèles d'art industriel, enfin contre le traité Chavanon relatif au gaz, adopté par le conseil municipal de Paris et qu'il contribua à faire rejeter par la Chambre.

Partisan de la politique d'union républicaine, il soutint les ministères Dupuy, Brisson et Waldeck-Rousseau. Toutefois, il se sépara de celui-ci à propos de la révision du procès Dreyfus, mesure à laquelle il tenta de s'opposer; puis à propos de la loi sur les associations — qu'il combattit — en demandant seulement la suppression des biens de mainmorte et la dissolution des congrégations qui ne se soumettaient pas aux lois existantes. Cette attitude indépendante lui valut d'être combattu comme « radical dissident » par les soutiens de la politique de défense républicaine. Il n'en fut pas moins attaqué de la façon la plus ardente par la coalition nationaliste au renouvellement législatif d'avril-mai 1902 dans sa circonscription.

Au premier tour de scrutin, Puech n'obtint que 5.528 voix tandis que ses cinq concurrents en réunissaient 12.977; mais au ballottage l'union des républicains s'étant faite sur le nom du député sortant, il fut réélu par 10.288 suffrages contre 8.396 à Dausset, ancien président du conseil municipal de Paris, nationaliste.

Il est réélu aux élections de 1906, au premier tour, par 9.506 voix contre 7.231 à Dausset. En 1910, il obtient au premier tour 11.146 voix sur 12.120 suffrages exprimés. Il est également élu au premier tour le 26 avril 1914, par 7.958 voix contre 7.025 à divers concurrents. Aux élections de 1919, il est élu dans la 2^e circonscription de la Seine, en quatrième position, avec 72.279 voix, sur la liste d'union républicaine, nationale et sociale conduite par Millerand. Il est réélu sur cette même liste, conduite cette fois par Henry Paté, le 11 mai 1924, en deuxième position, avec 57.101 voix. Aux élections de 1928, il est élu au second tour, par 7.754 voix contre 5.271 à Bonnaure, son principal concurrent.

Mais, en 1932, il est battu au second tour, n'obtenant que 6.484 voix contre 7.135 à Bonnaure. Il ne se représente pas aux élections de 1936.

Au cours de sa longue carrière parlementaire — son mandat lui fut renouvelé pendant trente-quatre ans — Louis Puech, inscrit au groupe des républicains de gauche, aborda les sujets les plus divers. Il s'intéressa particulièrement aux questions sociales, telles que l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes, les retraites ouvrières, les droits syndicaux des ouvriers et employés de l'Etat, la réduction de la durée du travail, les pensions d'invalidité, l'assistance aux orphelins et aux pupilles de la Nation, la réparation des dommages de guerre.

Mais son activité parlementaire s'étendit aussi à l'organisation du régime du gaz à Paris, à la réforme des justices de paix, à la répression des fraudes en matière de denrées alimentaires, aux brevets d'invention, à la spéculation illicite et à diverses dispositions de nature fiscale, telle la création d'impositions exceptionnelles au lendemain de la guerre de 1914-1918.

Surtout il fut, en 1919, le rapporteur des clauses économiques dans la discussion du projet de loi portant approbation du traité de Versailles et, à partir de 1925, le rapporteur de plusieurs projets et propositions de loi importants concernant les baux commerciaux et les baux de locaux d'habitation. En 1932, il présenta un rapport sur la modification de la loi de 1889 concernant les faillites et la liquidation judiciaire.

Membre de diverses commissions, il fut élu vice-président de la Chambre en 1910 et conserva cette fonction jusqu'en 1932, mises à part quelques brèves interruptions.

Il fut, en 1910, le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes du cabinet Briand et il intervint, en cette qualité, pour défendre le projet de budget des Travaux publics pour 1911.

Louis Puech a prononcé, à Paris et en province, de nombreuses conférences sur des questions de politique républicaine. Publiciste apprécié, il a collaboré à *la Petite République*, dont il fut nommé directeur politique en mai 1917, à *la Revue municipale*, à *l'Eclair*, au *Rappel*, etc.

Louis Puech était chevalier de la Légion d'honneur.

PUECHMAILLE (FÉLIX, ALEXANDRE), né le 2 mai 1874 à Goinhac (Aveyron), mort le 18 octobre 1925 à Moulins (Allier).

Député de l'Allier de 1924 à 1925.

Alexandre Puechmaille fut instituteur de 1894 à 1899, puis élève à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Il obtint son certificat d'aptitude au professorat en juillet 1901 et fut alors nommé professeur de lettres à l'Ecole normale de Grenoble, puis à celle de Rodez. Pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection en octobre 1903, il fut nommé inspecteur primaire à Lapalisse le 20 décembre.

Mobilisé en 1914 au 98^e territorial d'infanterie, il fut blessé comme caporal téléphoniste en 1915; décoré de la croix de guerre, il fut mis en sursis d'appel en 1917.

Alexandre Puechmaille était président de la section de la Ligue des droits de l'homme de Moulins. Très actif, il organisa des sociétés de secours mutuels dans l'arrondissement de Lapalisse et l'Union départementale des sociétés de secours mutuels ainsi que des colonies scolaires de vacances. Il milita, de plus, en faveur des œuvres post-scolaires.

En 1919, il avait été chargé de la reconstitution des services de l'enseignement en Alsace-Lorraine. Le 1^{er} décembre 1923, abandonnant l'enseignement, il se fit mettre en congé.

Candidat sur la liste d'union socialiste indépendante, il fut élu député le 11 mai 1924 dans le département de

l'Allier, obtenant 47.237 suffrages sur 121.363 inscrits et 100.927 votants; il dépassait donc très largement le quotient électoral (19.933 voix) et aurait presque pu être élu à la majorité absolue (49.835 suffrages).

Représentant sur la liste d'union socialiste la nuance socialiste indépendant, il n'en adhéra pas moins, après son élection, au parti socialiste S.F.I.O., ce qui suscita divers commentaires, qui se renouvelèrent, d'ailleurs, quand il se présenta aux élections du Conseil général dans le canton de Varenne-sur-Allier, en 1925, contre le sénateur Régnier qui fut élu.

A la Chambre des députés, il fit partie de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de celle des pensions. Les problèmes d'enseignement et les questions sociales attirèrent en particulier son attention.

Peu de temps après son élection, il mourut à Moulins, le 13 octobre 1925, âgé de 51 ans. Il était officier de l'Instruction publique depuis 1913.

PUGLIESI-CONTI (ETIENNE, Dominique, ANTOINE, FRANÇOIS), né le 22 juin 1863 à Saint-Pons (Hérault), mort le 5 juin 1926 à Ajaccio (Corse).

Député de la Corse de 1910 à 1919.

Dominique Pugliesi-Conti était le fils d'Antoine Pugliesi, sous-préfet de Saint-Pons. Par jugement du tribunal civil de Saint-Pons en date du 22 avril 1868, ce dernier obtenait le droit de porter le nom de Pugliesi-Conti, son épouse étant en effet Marie Laure Stéphanie Conti. Son frère, Paul Pugliesi-Conti fut député de la Seine de 1902 à 1919.

Propriétaire, maire d'Ajaccio, conseiller général, Dominique Pugliesi-Conti se présenta aux élections de 1910 dans la circonscription d'Ajaccio. Il fut élu au second tour de scrutin, par 6.977 voix sur 25.208 inscrits, 13.281 votants, contre 6.263 suffrages à Decori, son principal concurrent.

A la Chambre, inscrit au groupe des progressistes et membre de la commission des Travaux publics et des chemins de fer, il fit un rapport sur l'exploitation du réseau de chemins de fer de la Corse et sur la concession définitive de la ligne de Chisonaccio à Bonifacio. Il intervint sur les problèmes relatifs à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

S'étant représenté aux élections législatives de 1914, il obtint dès le premier tour de scrutin 8.017 suffrages sur 22.412 inscrits, 10.535 votants, contre 1.420 à Piétrini, son concurrent.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie, il déposa une proposition de loi tendant à obtenir une participation de l'Etat dans les dépenses incombant aux communes pour le règlement des traitements des secrétaires et des employés de mairies.

Il ne put se faire réélire en 1919, n'ayant obtenu sur la liste des républicains de gauche que 18.166 voix.

Il mourut à Ajaccio le 5 juin 1926, à l'âge de 63 ans.

PUGLIESI-CONTI (PAUL, JOSEPH), né le 6 juillet 1861 à Saint-Pons (Hérault), mort le 2 janvier 1933 à Paris (17^e).

Député de la Seine de 1902 à 1919.

Paul Pugliesi est le fils d'Antoine Pugliesi, sous-préfet de Saint-Pons; par jugement du tribunal civil de Saint-Pons en date du 22 avril 1868, ce dernier obtint le droit de porter le nom de Pugliesi-Conti; son épouse était en effet Marie Laure Stéphanie Conti. Elève au lycée Louis-le-Grand puis à la Faculté de droit de Paris, il s'inscrivit en 1887 au barreau de Paris et devint le secrétaire de M^l Lalle.

Républicain-nationaliste, il fut élu conseiller municipal de la Plaine-Monceau en 1900. Egalement conseiller général, cet économiste qui publia un ouvrage : *La vérité sur l'ambassadeur Pozzo di Borgo*, se présenta aux élections législatives de 1902 dans le XVII^e arrondissement de Paris (1^{re} circonscription). Il fut élu au second tour, où il obtint 8.463 suffrages sur 17.467 inscrits et 12.869 votants contre son principal concurrent, Bompard, qui recueillit 4.252 voix.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des indépendants. Il fut membre de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales de la 5^e circonscription de Saint-Denis; il déposa, en particulier, une proposition concernant les cochers de place et de remise, il intervint dans la discussion d'une proposition de loi de Charles Bos relative à l'incompatibilité des fonctions de conseiller municipal de Paris avec le mandat de sénateur ou de député. Il demanda à interpeller le gouvernement sur l'enlèvement des chrétiens dans les salles d'audience des cours et tribunaux. D'une manière générale, en outre, les questions juridiques l'intéressèrent particulièrement.

Paul Pugliesi-Conti se représenta aux élections législatives de 1906; il fut réélu, dans la même circonscription, au premier tour de scrutin par 7.910 voix sur 17.181 inscrits et 13.807 votants, son concurrent immédiat, Marchal, ne recueillant que 3.079 suffrages.

Il fut membre de la commission des congés au cours de cette législature. Il déposa une proposition de loi sur les outrages au drapeau national; il intervint sur les problèmes concernant l'indemnité parlementaire, les conseils de prud'hommes. Il demanda en particulier à interpeller le gouvernement sur la propagande antipatriotique de la confédération générale du travail.

Réélu aux élections de 1910, par 9.026 suffrages sur 17.060 inscrits et 13.329 votants, il distançait largement son

concurrent Bauzin qui n'eut que 2.913 voix.

Membre de la commission de la marine, puis de la commission des postes et télégraphes, il s'illustra en revendiquant pour les Chambres, à titre consultatif — sur toutes les questions économiques, administratives ou politiques — la possibilité de provoquer un référendum ; pour exercer ce nouveau droit, la délibération devait résulter d'un vote simultané dans les deux assemblées, affirmant l'avis favorable du tiers au moins des membres de chacune des deux assemblées. Partisan convaincu de la représentation proportionnelle, il était persuadé que celle-ci et le référendum se complétaient démocratiquement. A ses yeux la représentation proportionnelle avait les avantages de la sincérité, de la clarté et de la justice ; le référendum ne pouvait être confondu avec le plébiscite ; le référendum était d'autant plus nécessaire que « les élections sont beaucoup plus une lutte entre les partis politiques qu'un moyen de dégager la pensée de la majorité sur un point particulier ».

Paul Pugliesi-Conti fut de nouveau réélu en 1914, au premier tour de scrutin, toujours dans la même circonscription, par 9.191 voix sur 16.633 inscrits, 12.602 votants, Haguanaer, candidat malchanceux, n'ayant obtenu que 1.612 suffrages.

Sous cette législature, membre de la commission du travail et de la commission des postes et télégraphes, il déposa une proposition en particulier sur le travail national. Il invita le gouvernement à déposer un projet de loi ordonnant le transport au Panthéon des cendres de Paul Déroulède. Les questions sociales, les problèmes consécutifs à la guerre fournirent les thèmes de ses interventions sans oublier, bien entendu, le problème de la réforme de la loi électorale. En avance sur la législation de notre époque, il eût désiré que l'on accordât le droit de vote aux soldats.

Ce partisan de la représentation proportionnelle ne devait pas être réélu en 1919, sous une législation qui amalgamait le principe majoritaire et le principe de la représentation proportionnelle. Inscrit sous l'étiquette de la liste bloc national républicain, union républicain, socialiste et nationale, il n'obtint que 85.253 suffrages.

Paul Pugliesi-Conti mourut à son domicile parisien le 2 janvier 1933, à l'âge de 72 ans.

PUINEUF (LOUIS, MARIE, ADOLPHE, de SAVOYE DE), né le 20 avril 1856 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

*Député des Deux-Sèvres
de 1914 à 1924*

Après avoir commencé sa carrière militaire comme lieutenant au 25^e Dragons en 1886, et l'avoir terminée comme

lieutenant-colonel, Louis de Savoie de Puineuf est nommé dans la réserve lieutenant-colonel du 32^e Dragons, le 13 août 1914. Conseiller d'arrondissement, maire d'Etusson, il s'était présenté à la députation le 5 juillet 1914 et avait été élu en remplacement de Taudière, décédé, par 12.607 voix sur 21.727 votants, contre 5.929 à Héry et 2.395 à Fallet. Il est réélu en 1919 sur une liste nationale d'union républicaine et de défense sociale, obtenant 38.833 voix sur 76.089 suffrages exprimés.

A la Chambre son activité reste modeste.

En 1924, sa liste est battue par la liste d'union des gauches, Louis de Puineuf n'obtenant que 34.734 suffrages. Il ne se représente pas aux élections de 1928. Inscrit au groupe de l'action libérale, membre de la commission des postes et télégraphes et de la commission de l'armée, il dépose un rapport sur la proposition de loi tendant à permettre la titularisation des officiers qui se sont engagés volontairement pour la durée de la guerre.

PUIS (AUGUSTE, CHARLES, MARIE), né le 5 avril 1873 à Paris (8^e).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1919 à 1927.*

*Sénateur de Tarn-et-Garonne
de 1927 à 1934.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
du 17 janvier 1921 au 15 janvier 1922.*

Auguste Puis était issu d'une famille paternelle parisienne de robe et maternelle toulousaine parlementaire.

Fidèle à cette double origine, il partagea sa vie entre le droit et la politique, entre Paris et les rives de la Garonne.

Il fit ses études au lycée, puis à la Faculté de droit de Toulouse, qui lui conféra le grade de docteur.

Maire de Dieupentale, conseiller général du canton de Grisolles, il fut élu député le 16 novembre 1919, succédant à M. Pottevin. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et fut réélu le 11 mai 1924.

C'est encore à M. Pottevin qu'il succéda au Sénat, à la suite du renouvellement partiel du 9 janvier 1927.

Il y devint membre du groupe de la gauche démocratique radicale et radical-socialiste.

Son activité parlementaire fut axée sur les problèmes agricoles.

Le 20 décembre 1920, un an à peine après son entrée au Palais Bourbon, il interpella le gouvernement « sur la réduction des achats de blé aux producteurs indigènes, ce qui constitue un sérieux préjudice aux agriculteurs et une menace de raréfaction des semences ». Il défendait avec chaleur ces agriculteurs, démontrant que leur intérêt se confondait avec celui du pays qui a

besoin de leur travail. La discussion des budgets du ministère de l'Agriculture lui fournissait également l'occasion de brosser à grands traits les principes directeurs d'une politique économique fondée sur la stabilité de l'agriculture.

Cette compétence devait amener le président du conseil, Aristide Briand, à lui confier, dans son 7^e cabinet, le sous-secrétariat à l'Agriculture pour assister le ministre Lefebvre du Prey. Nommé le 17 janvier 1921, il resta en fonctions jusqu'à la chute du ministère, le 15 janvier 1922. Il s'attacha pendant cette période à orienter l'action du gouvernement vers l'amélioration du sort des ruraux et la modernisation des exploitations en envoyant, par exemple, dans les campagnes des spécialistes du remembrement expliquer l'intérêt de cette entreprise aux propriétaires, trop souvent réticents, voire hostiles.

Au Sénat, il poursuivait ses efforts en faveur du monde rural et s'occupa des problèmes militaires au sein de la commission de l'armée.

Il démissionna le 15 mai 1934, au cours de l'affaire Stavisky, puis sollicita, sans succès, un nouveau mandat aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935.

S'intéressant vivement à l'histoire, à la géographie, à la politique étrangère et aux questions coloniales, il écrivit plusieurs ouvrages sur ces sujets : *Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'ancien régime*, *Lettres de cachet à Toulouse au XVIII^e siècle*, *En marge de l'histoire. Historiette de M. le Chanoine de Fabry, Ce qu'il faut savoir de l'Italie*.

Son activité culturelle locale lui valut d'être membre de l'Académie des jeux floraux, de l'Académie de législation de Toulouse, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et de l'Académie des sciences et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

Il était titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères, commandeur du Mérite agricole, médaillé interallié, grand officier du Ouissam alaouite, grand officier de la Couronne d'Italie, officier de Saint-Sava, chevalier du Saint-Sépulchre.

PUJADE (PAUL), né le 17 mars 1854 à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), mort le 8 août 1927 à Paris.

Député des Pyrénées-Orientales de 1905 à 1914.

Petit-fils du docteur Jean Pujade, médecin du Premier Empire qui créa la station thermale d'Amélie-les-Bains, fils d'un pharmacien, il fit ses études classiques à Perpignan et celles de médecine à la Faculté de Paris, où il fut surtout élève du professeur Hutinel. Reçu docteur en 1879, avec une thèse remarquée sur *la tuberculose pseudo-asthmaticque*, il exerça dès lors sa profession à Amélie-les-Bains, dont il

devint maire en 1885 et dont il dirigea l'établissement thermal portant son nom. A la tête de cette commune, il s'occupa activement de la prospérité, de l'hygiène et de la salubrité de la ville ; grâce à lui, notamment, Amélie-les-Bains fut desservie gratuitement en eau chaude et froide.

Conseiller général des Pyrénées-Orientales depuis 1895 et président de cette assemblée, il se présenta le 5 mars 1905 au siège de député rendu vacant par l'envoi au Sénat de Jules Pams, avec un programme où il se déclarait partisan de la loi militaire de deux ans, de l'impôt sur le revenu, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et du principe de la mise sous contrôle de l'Etat des associations culturelles, des retraites ouvrières et agricoles. Il fut élu député de l'arrondissement de Céret, au second tour, par 5 410 voix contre 3 472 à Marcel Huart. Il fut réélu — également au second tour — le 20 mai 1906, par 5 356 voix contre 4 904 à Bordes, et, le 8 mai 1910, par 5 518 voix contre 5 314 à d'Espie.

Il ne se représenta pas aux élections de 1914.

Inscrit à la Chambre au groupe radical-socialiste et membre de diverses commissions, il participe à de nombreux débats en matière de pêche, d'hygiène et de politique viticole, s'intéressant particulièrement à la délimitation de l'aire géographique du vin de Banyuls.

Il fut l'auteur d'un important ouvrage sur la *Cure pratique de la tuberculose*, qui fut couronné par l'Académie française, et de nombreux articles ou monographies sur divers points scientifiques.

Il mourut à Paris le 8 août 1927, âgé de 73 ans.

PUJÈS (INÉORNIÈ), né le 4 novembre 1863 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne)

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1939

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Théophile Pujès acquit rapidement dans sa profession une notoriété certaine puisqu'il devint ingénieur en chef du service vicinal, puis architecte en chef du département des Bouches-du-Rhône.

Attiré par la politique, il se présenta à l'élection sénatoriale du 7 janvier 1912 et fut proclamé élu au troisième tour de scrutin par 230 voix contre 224 à M. Mascle, les deux candidats ayant obtenu chacun 227 suffrages au deuxième tour. Mais le Sénat, faisant droit à une réclamation contre un bulletin douteux attribué au deuxième tour à M. Pujès, invalida celui-ci au profit de son adversaire au cours de la séance du 3 février 1912.

Théophile Pujès dut attendre le 20 octobre 1929 pour entrer au Palais du

Luxembourg, devantant ce jour-là le sénateur sortant, M. Flaissières.

Au renouvellement partiel suivant, le 23 octobre 1938, il fut battu par M. Henri Tasso.

Socialiste indépendant, il ne s'inscrit à aucun groupe sénatorial et ses interventions en séance publique furent rares. Il s'intéressa surtout, en 1934, à un projet de loi relatif aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé. Il obtint alors que ce titre puisse être officiellement suivi du nom de l'école ayant délivré le diplôme, défendant ainsi particulièrement celle des Ponts et Chaussées qui lui tenait à cœur.

La même année, on le trouve parmi les défenseurs de la voirie communale, dont le financement était menacé par la loi de finances.

Son action en commission fut plus étoffée puisqu'il appartient à celles de la marine, des travaux publics, des mines et des départements libérés de l'invasion.

Théophile Pujès a publié un ouvrage en deux volumes intitulé *L'Art de l'Ingénieur*.

Il était officier d'Académie et titulaire du mérite agricole.

PUJO (BERTRAND, BERNARD, LÉON), né le 21 août 1878 à Orignac (Hautes-Pyrénées).

*Ministre de l'Air
du 16 juin au 12 juillet 1940*

Fils d'un instituteur, il fait ses études au lycée de Tarbes puis à l'École de Saint-Cyr où il entre en 1897. Sous-lieutenant dans la Légion étrangère, il fait campagne en Chine, au Tonkin, au Sahara et au Maroc. Nommé lieutenant en 1901, il participe aux campagnes d'Algérie du Sud et du Tonkin. Élève à l'École de guerre de 1910 à 1912, il est breveté d'Etat-major Capitaine en 1912, Bertrand Pujos fait l'objet en 1914 de deux citations à l'ordre de l'armée. Il est nommé chef de bataillon en 1916, lieutenant-colonel en 1919 et colonel en 1921. En 1926, il est général de brigade, puis, en 1930, général de division.

En 1931, il devient membre du Conseil supérieur de l'Air et en 1935 chef d'Etat-major général de l'armée de l'Air et vice-président du Conseil supérieur de l'Air. Il totalise à cette époque 910 heures de vol.

Il est mis en congé en 1936 et placé dans la 2^e section du cadre de réserve. Il devient, au début de 1939, vice-président du conseil d'administration de la compagnie Air-France et en septembre 1939, après la déclaration de guerre, administrateur-délégué, faisant fonction de président de cette société.

Il est appelé par le maréchal Pétain à occuper le poste de ministre de l'Air dans le cabinet constitué à Bordeaux le 16 juin et qui reste en fonctions jusqu'au 12 juillet 1940.

Bertrand Pujos est grand-croix de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

PUYBAUDET (LOUIS, JEAN, RENÉ, GASTON **POUTE DE**), né le 16 janvier 1885 à Dampierre-les-Eglises (Haute-Vienne), mort le 26 décembre 1928 à Montmoyency (Seine-et-Oise).

Député de la Haute-Vienne en 1928.

Dès 1912, à l'âge de 27 ans, Louis de Puybaudet fut élu conseiller municipal de sa commune. La guerre, quelques années plus tard, ayant éclaté, il dut abandonner la vie champêtre qu'il aimait tant et partit sur le front; grièvement blessé et emmené en captivité le 28 août 1914, il endura avec courage de longues et pénibles souffrances. Dès sa démobilisation, le lieutenant de Puybaudet rentra au milieu de ses agriculteurs de Dampierre-les-Eglises.

Quelques mois plus tard, il fut nommé maire et, aux élections générales de 1928, la confiance de ses concitoyens l'appela à représenter l'arrondissement de Bellac. Il fut élu par 8 491 suffrages sur 20 789 inscrits et 16 843 votants, contre 6 808 à son concurrent immédiat, Valière.

Membre de la commission de l'agriculture et de la commission de l'hygiène, il s'intéressa d'une manière générale à la lutte contre tous les fléaux sociaux.

Peu de mois après son élection, il mourut, le 26 décembre 1928, à Montmoyency, en Seine-et-Oise, âgé seulement de 43 ans.

Louis de Puybaudet était décoré de la croix de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

PUYBOYER (AMÉDÉE, FRANÇOIS, **FRUGIER**), né le 14 avril 1839 à Cussac (Haute-Vienne), mort le 29 janvier 1893 à Cussac.

*Député de la Haute-Vienne
de 1890 à 1893*

Amédée Puyboyer était maire de Cussac quand il se présenta à l'élection législative partielle ayant lieu dans la circonscription de Rochechouart, le 12 janvier 1890, en raison de l'invalidation de l'élection de Léouzou-le-Duc. Il obtint 6 329 suffrages sur 14 602 inscrits et 11 500 votants, Léouzou-le-Duc n'en recueillant que 5 193.

Il fut membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à imputer la détention préventive sur la durée des peines prononcées. Il se dévoua aux intérêts dont il avait la garde et montra en particulier sa grande compétence dans les questions agricoles.

Il mourut trois ans après son élection, le 29 janvier 1893, à Cussac, au lieu dit La Berthussie. Il était âgé de 63 ans.

PYTHON (JOSEPH, HENRI), né le 15 décembre 1883 à Saint-Etienne (Loire).

*Député du Puy-de-Dôme
de 1910 à 1914.*

Fils d'un avoué de Clermont-Ferrand, il fit ses études classiques au lycée de cette ville puis il s'inscrivit à la Faculté de droit de Grenoble. Reçu licencié, il figura au barreau de la Cour d'appel de la préfecture de l'Isère. Après avoir accompli une année de service, en 1904, au 105^e régiment de ligne en garnison à Riom, il vint à Paris où il se classa rapidement parmi les jeunes membres importants du barreau. Il plaida de nombreuses affaires criminelles, correctionnelles et civiles, dont certaines eurent un grand retentissement, notamment l'affaire Thomas dans laquelle il défendit l'un des cambrioleurs d'églises devant les cours d'assises de Riom et de Limoges : l'affaire des détresseurs du train d'Etrechy. Avocat-conseil de la « Marmotte auvergnate », société de voyageurs de commerce originaires du Plateau central et de la plupart des membres de la colonie auvergnate de Paris, il fut de plus président de la « Musette », société littéraire auvergnate, et administrateur de la « Prévoyance Mutuelle ».

Candidat radical-socialiste dans l'arrondissement d'Issoire au renouvellement général législatif de 1910, cet avocat conseiller général obtint, au second tour, 10.025 voix sur 29.014 inscrits et 21.804 votants, contre 7.223 à Vigier, son principal adversaire, député sortant

A la Chambre, il appartint au groupe de la gauche radicale.

Peu après son élection, il obtint brillamment son doctorat en droit à la Faculté de Paris avec une thèse portant sur *Les droits des propriétaires sur les eaux surgissantes de leurs fonds*, sujet intéressant l'arrondissement d'Issoire en raison de la dérivation de la Corrèze.

Faisant partie de diverses commissions, notamment de la commission des travaux publics et des chemins de fer, de celle des mines, des pensions civiles, de la réforme judiciaire, son activité fut importante. Il fut élu membre du Conseil supérieur des retraites ouvrières ; il déposa différentes propositions et intervint sur plusieurs textes législatifs, en particulier sur le projet de loi concernant l'établissement à double voie du chemin de fer de Riom à Vichy ; il s'intéressa aussi aux problèmes agricoles et aux questions judiciaires et militaires.

Joseph Python se représenta aux élections générales de 1914 mais il ne fut pas réélu, n'ayant obtenu que 9.967 suffrages contre 11.576 à Reynouard, sur 21.650 votants.

Sous-lieutenant d'infanterie, il fut grièvement blessé au début de la guerre de 1914-1918. Il servit ensuite dans l'aviation et fut chargé du service photographique d'une armée. Il fournit de précieux renseignements et fut cité le 13 juin 1916.

Il ne se représenta pas aux élections générales en 1919, mais accepta en 1924 de figurer au dernier rang de la liste d'union républicaine d'action sociale et de défense agricole. Le peu de succès qu'il remporta, 44.092 voix sur 128.174 votants, le détourna de la vie politique.

Il continua son importante carrière au barreau et devint par la suite appartenir au conseil de l'Ordre des avocats.

Joseph Python était chevalier de la Légion d'honneur.